



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil de la Métropole du 29 juin 2015

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p.4, 26)
<b>Hommage</b> à la mémoire des victimes des attentats perpétrés en France, en Tunisie, au Koweït et en Somalie le 26 juin 2015	(p. 4)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<b>Appel</b> nominal	(p. 5)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<b>Communications</b> de monsieur le Président :	
* Changement de nom du groupe UMP, divers droite et apparentés	(p. 5)
* Modification de la composition des commissions	(p. 5)
<b>Adoption</b> du procès-verbal de la séance publique du 23 mars 2015	(p. 6)
<b>Présidence</b> de monsieur Claude Vial, doyen d'âge	(p. 7)
<b>Comptes-rendus</b> des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2014-0005 du 23 avril 2014 (dossier n°2015-0378)	(p. 6)
- en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 <sup>er</sup> au 30 avril 2015 (dossier n°2015-0379)	(p. 6)
<b>Compte-rendu</b> des décisions prises par la Commission permanente en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2015-0380)	(p. 6)
<b>Proposition</b> de vœu déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) relative à un appel à projets "internats de la réussite"	(p. 86)
<b>Annexe</b> : Compte administratif 2014 (dossiers n°2015-0382 et 2015-0383) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 68)

Les textes des délibérations n°2015-0378 à 2015-04 01 et 2015-0403 à 2015-0412 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n°4.

<b>N°2015-0378</b>	Compte-rendu des décisions prises par M. le Président de la Communauté urbaine de Lyon en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2014-0005 du 23 avril 2014 -	(p. 6)
<b>N°2015-0379</b>	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 <sup>er</sup> au 30 avril 2015 -	(p. 6)
<b>N°2015-0380</b>	Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 18 mai 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015 -	(p. 6)

### COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

<b>N°2015-0381</b>	Compte de gestion 2014 - Tous budgets -	(p. 7)
<b>N°2015-0382</b>	Compte administratif 2014 - Tous budgets -	(p. 7)

<b>N°2015-0383</b>	<i>Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Compte administratif 2014 pour le mandat -</i>	(p. 7)
<b>N°2015-0384</b>	<i>Prestations sociales de la fonction publique -</i>	(p. 26)
<b>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI</b>		
<b>N°2015-0385</b>	<i>Informatique et systèmes d'information - Convention relative aux modalités de prise en charge des engagements 2014 effectués par le Département du Rhône au profit de la Métropole de Lyon pour la mise en place de la Métropole -</i>	(p. 27)
<b>N°2015-0386</b>	<i>Infogérance des infrastructures du système d'information de la Métropole de Lyon - Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 28)
<b>COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE</b>		
<b>N°2015-0387</b>	<i>Association pour le dépistage organisé des cancers du Rhône (ADEMAS-69) - Adhésion à l'association -</i>	(p. 29)
<b>N°2015-0388</b>	<i>Association le CRIAS Mieux Vivre - Adhésion à l'association -</i>	(p. 62)
<b>N°2015-0389</b>	<i>Fondation AJD Maurice Gounon (AJD) - Adhésion à la fondation -</i>	(p. 62)
<b>N°2015-0390</b>	<i>Lyon 1<sup>er</sup>, Lyon 5<sup>e</sup>, Lyon 2<sup>e</sup>, Lyon 8<sup>e</sup>- Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions en faveur de 6 établissements -</i>	(p. 30)
<b>N°2015-0391</b>	<i>Conventions d'habilitation à l'aide sociale - Etablissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées -</i>	(p. 30)
<b>COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT</b>		
<b>N°2015-0392</b>	<i>Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 32)
<b>N°2015-0393</b>	<i>Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 33)
<b>N°2015-0394</b>	<i>Comité des partenaires de la Société coopérative d'intérêt collectif Maison de la danse - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 33)
<b>N°2015-0395</b>	<i>Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 34)
<b>N°2015-0396</b>	<i>Régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Modification des statuts -</i>	(p. 34)
<b>N°2015-0397</b>	<i>Chassieu - Golf de Chassieu - Protocole de fin du contrat de la concession du 21 octobre 1988 -</i>	(p. 63)
<b>N°2015-0398</b>	<i>Soutien aux sections sportives des collèges de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement -</i>	(p. 63)
<b>N°2015-0399</b>	<i>Collèges - Aide aux projets d'actions éducatives -</i>	(p. 35)
<b>N°2015-0400</b>	<i>Aide à la demi-pension et approbation du modèle de convention pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat -</i>	(p. 63)
<b>COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE</b>		
<b>N°2015-0401</b>	<i>Assemblée générale de l'Association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 38)
<b>N°2015-0403</b>	<i>Dispositif de propreté Confluence - Avenant n°1 à la convention avec la Ville de Lyon 2014-2017 -</i>	(p. 63)
<b>N°2015-0404</b>	<i>Prestation globale de propreté sur les Berges du Rhône et les quais hauts associés - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 63)
<b>N°2015-0405</b>	<i>Lyon - Dispositif de propreté - Berges de la rive gauche du Rhône - Convention avec la Ville de Lyon - 2015-2019 -</i>	(p. 63)

- N°2015-0406** *Nettoiemement des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Métropole de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 38)
- N°2015-0407** *Quincieux - Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) sur les communes de Les Chères, Quincieux et Ambérieux d'Azergues dans le cadre de la réalisation du barreau autoroutier A 466 (A 6 / A 46 nord) - Convention d'assistance technique avec le Conseil départemental du Rhône -* (p. 40)
- N°2015-0408** *Part délégrant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et modalités particulières d'application pour les Communes de Lissieu, La Tour de Salvagny et Quincieux -* (p. 41)

## **COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

- N°2015-0409** *Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Lyon - Procédure de modification n°11 (n°12 pour la Commune de Grigny, n°5 pour la Commune de Givors et n°2 pour la Commune de Lissieu) et de modification de périmètres de protection des monuments historiques (PPMH) - Approbation -* (p. 43)
- N°2015-0410** *Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, La Mulatière, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Vernaison, Irigny, Mions - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 -* (p. 44)
- N°2015-0411** *Lyon 3°- Projet Lyon Part Dieu - Création de la ZAC Part-Dieu Ouest - Concertation préalable - Prolongation de la concertation et du périmètre -* (p. 58)
- N°2015-0412** *Lyon 2°- Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2°phase - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réseau de chaleur urbain de la Confluence à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Mission de gestion du réseau de chauffage urbain (RCU) - Avenant n°5 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 Côté Rhône -* (p. 61)
- 
-

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb****Président**

Le lundi 29 juin 2015 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 9 juin 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

**Hommage à la mémoire des victimes des attentats  
perpétrés en France, en Tunisie, au Koweït et en Somalie le 26 juin 2015**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, nous avons tous été saisis de stupeur et d'effroi lorsque nous avons appris l'ignoble crime commis vendredi matin à Saint Quentin Fallavier et sa macabre mise en scène.

C'était là une horreur comme nous n'en avons encore jamais connue sur le sol français. C'est encore sous le choc que, quelques heures plus tard, nous apprenions l'épouvantable massacre commis sur les plages de Sousse puis les attentats au Koweït et en Somalie et, chaque fois, c'était au nom de la même idéologie que, dans tous ces pays, on avait tué, on avait massacré.

Nous partageons tous aujourd'hui la même émotion et la même certitude, un combat est désormais engagé, non pas une guerre de religion mais un combat qui oppose, à quelque religion qu'ils appartiennent, ceux qui croient à la liberté, à la tolérance, au respect de toutes les cultures et ceux qui veulent imposer l'obscurantisme le plus arriéré par le crime et par la terreur.

Face à une telle situation, nous devons savoir faire bloc, porter très haut nos valeurs et affirmer bien fort que nous serons solidaires, solidaires des victimes, solidaires de toutes celles et de tous ceux qui ont été frappés dans leur chair, solidaires de leurs familles, de leurs amis.

Pour ce qui est du drame de Saint Quentin Fallavier, Thierry Pouzol vous dira après moi quelle était la personnalité d'Hervé Cornara, c'était quelqu'un de bien, engagé envers les autres, engagé dans notre société et désireux de l'améliorer.

Nous pensons tous évidemment, en ce moment, à son épouse, à son fils, à sa maman, à sa famille. Demain, nous serons avec les Fontainois pour manifester notre émotion face à un crime odieux. Nous devons être solidaires mais nous devons dire aussi notre volonté, notre détermination à ne rien nous laisser imposer par la violence criminelle, notre volonté, au contraire, de pouvoir l'éradiquer, notre volonté que la justice, celle de la République, celle de la France, puisse punir les auteurs des crimes mais aussi toutes celles et tous ceux qui s'en seraient faits les complices.

Oui, face à la fureur et à la folie criminelle des extrémistes, nous voulons affirmer que le peuple de France est uni autour de ces valeurs et que rien ne saurait le diviser. Car diviser, c'est bien ce à quoi aspirent toutes ces entreprises criminelles, créer des fractures dans tous les pays, susciter la méfiance, le désir de vengeance, engendrer le chaos.

C'est pour cela que nous devons, au contraire, affirmer que par delà nos différences, nous nous sentons une même nation, un seul peuple, uni par une histoire, par une culture et par les valeurs qu'a toujours portées notre République, celle de liberté, d'égalité et de fraternité.

Mes chers collègues, je vais donner la parole à Thierry Pouzol et à la fin de son intervention, je vous demanderai de bien vouloir observer une minute de silence. Thierry, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué POUZOL, Maire de Fontaines sur Saône** : Monsieur le Président, chers collègues, Hervé Cornara avait 54 ans au moment des faits. Il aurait dû fêter son 55<sup>ème</sup> anniversaire, hier, dimanche. Il est né, a grandi et a vécu dans le quartier dit des Marronniers. Habitant de la résidence OPAC pour laquelle il avait un fort attachement, fort attachement à tel point qu'il est devenu le Président de l'association des locataires qu'il pilotait depuis de nombreuses années. Comme vous pouvez l'imaginer, il défendait l'intérêt de ses voisins et de ses amis mais il allait bien plus loin en organisant les moments festifs nécessaires à la cohésion sociale.

C'était un homme travailleur, généreux, amical, qui avait des convictions et qui savait les défendre. Vous comprendrez que c'était un interlocuteur de choix pour moi à l'aune d'une réflexion pour un projet de rénovation du quartier. Il m'avait apporté son soutien lors des élections en soutenant mon ambition. Nous avions d'ailleurs lancé ensemble, et avec l'OPAC, une première démarche de concertation il y a deux mois à peine. Nous avions l'un et l'autre cette capacité à communiquer, à nous parler dans le plus grand respect de nos deux personnes. Chef d'entreprise, époux, père d'un jeune homme de 21 ans, Hervé Cornara était aussi un citoyen engagé au service des autres.

Une marche blanche sera organisée cette semaine pour lui rendre hommage, à priori demain sous réserve de validation par la Préfecture cette après-midi, c'est pour cela que j'é mets une petite réserve ; je devrais être en mesure de confirmer le jour, l'heure et le lieu cette après-midi, je le ferai par un communiqué d'annonce officielle.

Merci de votre attention.

*(La salle se lève pour observer une minute de silence).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer, par vote à main levée, madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée).*

**Présents** : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, M. Uhlrich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

**Absents excusés** : M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Pillon (pouvoir à M. Vergiat), Vaganay (pouvoir à Mme Bouzerda).

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je pense que tous les élus qui n'auraient pas émargé à l'entrée l'ont fait au cours de ces premiers temps d'appel et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé, je les invite à venir le déposer à la table centrale.

L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Picot (pouvoir à M. Sannino), M. Philip (pouvoir à M. Kepenekian), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Charles (pouvoir à Mme Baume), Vesco (pouvoir à M. Gomez), Kepenekian (pouvoir à M. Blachier), Mme Brugnera (pouvoir à Mme Gailliout), MM. Blache (pouvoir à Mme Corsale), Buffet (pouvoir à M. Barret), Cohen (pouvoir à M. Odo), Compan (pouvoir à Mme Basdereff), Mmes David (pouvoir à M. Coulon), de Lavernée (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à M. Rousseau), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Gandolfi (pouvoir à M. Kabalo), M. Moroge (pouvoir à M. Petit), Mmes Peillon (pouvoir à Mme Jannot), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), MM. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Rantonnet (pouvoir à M. Charmot), Mme Tifra (pouvoir à Mme Reveyrand), MM. Veron (pouvoir à M. Piegay), Vial (pouvoir à M. Moretton).

---

### Communications de monsieur le Président

**\* Changement de nom du groupe UMP, divers droite et apparentés**

**\* Modification de la composition des commissions**

**M. LE PRÉSIDENT** : Par courrier du 3 juin dernier, le groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés m'a informé de son changement de nom en groupe "Les Républicains et apparentés". Cette modification est sans incidence sur sa composition. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Suite à l'installation des 7 Conseillers métropolitains de la Commune de Vénissieux lors du Conseil du 11 mai 2015 et conformément à la délibération numéro 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, la répartition des sièges en commissions fait l'objet d'une mise à jour.

A cet effet, je vous informe que :

- madame Michèle Picard intègre la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale,
- monsieur Pierre-Alain Millet intègre la commission proximité, environnement et agriculture,
- madame Yolande Peytavin intègre la commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville,
- madame Marie-Christine Burricand intègre la commission développement économique, numérique, insertion et emploi, ainsi que la commission développement solidaire et action sociale,
- monsieur Idir Boumertit intègre la commission développement solidaire et action sociale,
- monsieur Gilles Roustan, groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés intègre la commission déplacements et voirie,
- monsieur Christophe Girard, groupe Les Républicains et apparentés, intègre la commission développement solidaire et action sociale,
- monsieur Christian Coulon intègre la commission déplacements et voirie.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions est à votre disposition sur Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

*(Acte est donné).*

---

#### **Adoption du procès-verbal de la séance publique du 23 mars 2015**

**M. LE PRESIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 23 mars 2015. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

#### **Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil**

**N°2015-0378** - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2014-0005 du 23 avril 2014 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**N°2015-0379** - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en matière d'actions en justice intentées sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée en tant que Président de la Communauté urbaine de Lyon et qui font l'objet du dossier numéro 2015-0378. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Par ailleurs, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2015-0379. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

#### **Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil**

**N°2015-0380** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 18 mai 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n°2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRESIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 18 mai 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2015-0380. Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

## PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des Présidents*

---

**N°2015-0381 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Compte de gestion 2014 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRESIDENT** : Et nous commençons par le premier dossier à l'ordre du jour. Il s'agit du compte de gestion 2014. Il nous est présenté par monsieur Gérald Eymard. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, le compte de gestion 2014 du Trésorier et notre compte administratif sont conformes. Il y a un avis favorable de la commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je le mets aux voix.

Adopté, M. Casola s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

---

**N°2015-0382 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Compte administratif 2014 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N°2015-0383 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Compte administratif 2014 pour le mandat - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRESIDENT** : Et nous passons maintenant à la commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale qui a désigné monsieur Richard Brumm comme rapporteur des dossiers concernant le compte administratif 2014.

Il s'agit des dossiers numéro 2015-0382 - Compte administratif 2014 - Tous budgets - et numéro 2015-0383 - Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

Les conditions de fonctionnement de notre assemblée sont celles fixées par l'article L 3661-10 du code général des collectivités territoriales, lequel prévoit que, lors des séances au cours desquelles le compte administratif est débattu, le Conseil doit élire un Président en vue de l'examen de ce dossier.

Nous avons coutume de désigner le doyen d'âge pour remplir cette fonction. Au cours de ce mandat, le doyen d'âge est monsieur Claude Vial. J'assisterai donc à la discussion, je répondrai aux questions puis je me retirerai au moment des votes.

Pas d'opposition à ce que monsieur Claude Vial assure la présidence de notre assemblée pour l'examen de ces dossiers ? J'invite donc monsieur Claude Vial à rejoindre la tribune.

*(Monsieur Claude Vial, doyen d'âge, rejoint la tribune).*

---

### Présidence de monsieur Claude Vial

#### Doyen d'âge

**M. LE PRESIDENT VIAL** : Les comptes administratifs sont soumis à votre approbation. Monsieur Richard Brumm, Vice-Président délégué aux finances, présentera ces dossiers puis, lorsque les débats seront clos, nous passerons aux votes après que monsieur le Président ait quitté la salle des délibérations.

Au préalable, je vous rappelle que le dossier numéro 2015-0382 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans la section de l'exposé des motifs "Les dépenses réelles de fonctionnement" du titre "**II - 1°-a) - Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement**", il convient de lire :

"Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées s'élèvent à 1 065,1 M€ (1 051,4 M€ en 2013)"

au lieu de :

"Les dépenses réelles de fonctionnement retraitées s'élèvent à 1 065,1M€ (776,7 M€ en 2013)"

et

"Les contributions du budget principal aux budgets annexes, d'un montant de 21,5 M€ (contributions des eaux pluviales à l'assainissement de 17,5 M€, subventions d'équilibres aux budgets du restaurant administratif à hauteur de 1,6 M€ et des opérations d'urbanisme en régie directe pour 2,4 M€) sont retraitées."

au lieu de :

"Les contributions du budget principal aux budgets annexes, d'un montant de 21,5 M€ (contributions des eaux pluviales à l'assainissement de 17,5 M€, subventions d'équilibres aux budgets du restaurant administratif à hauteur de 1,6 M€ et des opérations d'urbanisme en régie directe pour 5,6 M€) sont retraitées."

Monsieur Richard Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur :** Monsieur le Président, plus précisément, et messieurs les Présidents et chers collègues, je vais donc vous présenter le compte administratif 2014 qui a la particularité d'être le dernier du mandat et, mieux encore, d'être le dernier du Grand Lyon.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe page 68).*

Nous avons essayé d'être synthétiques et clairs, en tout cas c'est notre volonté. Je vous présenterai successivement l'évolution des recettes et les dépenses de fonctionnement. Nous ferons ensuite un point sur la dette et, enfin, nous aborderons en troisième partie l'exécution des recettes et des dépenses d'investissement.

Les crédits de fonctionnement eux-mêmes se décomposent en recettes de fonctionnement, dépenses de fonctionnement, autofinancement et évolution de l'autofinancement.

Commençons par les recettes de fonctionnement qui apparaissent clairement sur ce magnifique camembert. Elles se décomposent de la façon suivante : 385 M€ de dotations, soit 29 % des recettes de la Communauté, en forte réduction de 15,8 M€ par rapport au compte administratif 2013 en raison de la première vague de redressement des fonds publics. Il s'agit bien des dotations.

La principale dotation est la dotation globale de fonctionnement qui s'élève à 323,5 M€ et se décompose ainsi :

- dotation de compensation pour 233,5 M€,
- dotation d'intercommunalité pour 90 M€.

La perte subie par la DGF -vous le noterez- est de 12 M€ et se cumule avec une perte de 3,8 M€ sur les dotations péréquatrices.

Tout d'abord, les recettes fiscales totales s'élèvent à 729 M€ au CA 2013, soit 56 % des recettes. Les impôts ménages représentent 223 M€ et les impôts entreprises 391 M€ ; plus exactement, elles sont de 727 M€ au CA 2014 alors qu'elles étaient de 729 M€ au CA 2013. Vous constaterez donc une baisse de fiscalité, principalement due aux variations des rôles complémentaires d'une année à l'autre. Sans ces rôles supplémentaires, la fiscalité de l'exercice augmenterait de 4 M€.

Examinons successivement les différents types de fiscalité.

Tout d'abord, la fiscalité des entreprises, soit 391 M€ ; elle se divise en cotisation foncière des entreprises, (CFE) : 203,3 M€, avec une progression de 1,5 %, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 132,2 M€, soit une diminution de 1,7 % ; cet impôt déclaratif connaissait en 2013 sa montée en charge due aux correctifs tardifs de l'Etat ramenant sa valeur au montant 2014. Les autres impôts entreprises sont l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 5,1 M€, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères issue des entreprises : 36,7 M€ ou encore la taxe sur les surfaces commerciales : 13,7 M€.

Quant à la fiscalité appliquée aux ménages, elle se décompose de la façon suivante : 136,4 M€ pour la taxe d'habitation, soit une diminution de 0,5 % mais en augmentation de 1,7 M€ sans les rôles supplémentaires ; 0,8 M€ pour le foncier non bâti qui est donc stable et, quant à la part de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères acquittée par les ménages, elle représente 86 M€. Par ailleurs, il est bon de noter que l'autonomie fiscale couvre 72 % de notre produit ; cette autonomie fiscale reste stable.

Parmi les autres recettes fiscales, qui représentent 112,9 M€, vous noterez la fiscalité reversée par le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) qui représente 95,5 M€ et qui reste presque stable (- 0,2 %), les attributions de compensation perçues pour 10,7 M€, également stables, puis la taxe de séjour qui, avec 5,2 M€, est en hausse de 7,7 %.

D'autres recettes de gestion encore pour 201 M€ et il s'agit là, pour l'essentiel, du produit des péages du boulevard périphérique Lyon nord pour 37,1 M€, avec une progression de 0,3 %, des recettes de voirie, réfection de tranchées, travaux, occupation du domaine public avec 23,3 M€ et, enfin, les recettes de cessions qui ont été réalisées pour 45,7 M€ alors qu'elles étaient seulement de 32,6 M€ en 2013 mais elles ont donné lieu à des cessions en annuité pour 28,7 M€ via un encaissement différé. Il y a lieu de noter une particularité : les recettes de cessions effectivement perçues en 2014 sont de 17 M€ mais elles sont comptabilisées obligatoirement en section de fonctionnement et non en investissement.



Nous avons vu les recettes de fonctionnement, examinons à présent les dépenses de fonctionnement. Vous noterez qu'elles atteignent un peu plus d'un milliard d'euros, soit 94,9 % d'une prévision de 1,06 milliard d'euros et se stabilisent ainsi à 0,7 % par rapport au CA 2013. Le graphique détaille les grandes natures de dépenses au CA 2014.

Tout d'abord, les charges générales sont réalisées à 248 M€ et représentent 24 % des dépenses totales de fonctionnement. Elles comprennent notamment les marchés de collecte des ordures ménagères qui représentent 19,4 M€, les marchés de tri des déchets pour 8,1 M€, le contrat d'exploitation des déchèteries pour 13,7 M€ ou encore le contrat de prestations d'incinération de l'usine Lyon nord pour 14,9 M€. Les charges générales traduisent les augmentations en périmètre d'intervention, notamment la gestion des rives de Saône et le parc Blandan en année pleine.

Constituent également des dépenses de fonctionnement les reversements aux Communes qui sont prévus à hauteur de 232,7 M€, soit 23 % des dépenses totales de fonctionnement et restent stables ; il s'agit de l'attribution de compensation pour 212,2 M€ et de la dotation pour solidarité communautaire pour 20,5 M€. Viennent ensuite les dépenses de péréquation pour 7,7 M€ ; il s'agit principalement du fonds national de péréquation de ressources intercommunales et communales (FPIC) à hauteur de 7,4 %, soit une augmentation de plus de 3 M€. Avec les baisses de dotation, le manque à gagner de la Communauté urbaine était de 19 M€. Enfin, les charges financières qui représentent 26 M€ et qui, elles, sont en baisse.

Ensuite viennent les subventions et participations qui s'élèvent à la somme globale de 284 M€. Les deux dépenses les plus significatives en la matière sont la participation au SYTRAL pour 129,9 M€ et la contribution au SDIS pour 32 M€.

Enfin, quelques mots sur les charges de personnel et les frais assimilés qui s'élèvent à la somme de 203 M€ au budget principal en 2014, soit 228 M€. Tous budgets, elles représentent 20 % de l'ensemble. L'effectif moyen payé s'établit à 4 158 agents au budget principal en 2014, contre 4 156 en 2013.

Examinons maintenant le calcul de l'autofinancement 2014. Le tableau qui vous est présenté établit l'autofinancement dégagé sur le budget principal communautaire et il est obtenu -je vous le rappelle- par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 1,313 milliard d'euros et les dépenses réelles de fonctionnement qui représentent un peu plus d'un milliard d'euros inscrites au budget de l'exercice.

L'autofinancement brut -en rouge sur le tableau- connaît une baisse de 13,5 M€ alors qu'il était de 319 M€ en 2013 et cela est directement lié à la chute de dotations dont je parlais tout à l'heure. Cette première vague de participation au redressement des comptes publics entame de plus de 4 % notre épargne. Néanmoins, la stabilisation de nos dépenses de fonctionnement permet d'atténuer les effets de cette baisse et de garantir un autofinancement à plus de 305 M€, soit 323 M€ tous budgets. Il permet, avec les recettes d'investissement telles que l'emprunt ou les subventions reçues, de financer les dépenses d'investissement à hauteur de 660 M€, parmi lesquelles les dépenses d'équipement pour 453 M€ et le remboursement du capital de la dette pour 115 M€.

Quelle est l'évolution de cet autofinancement ?

Ce tableau fait apparaître son évolution au cours du mandat. Une fois soustraite l'annuité de la dette en capital de l'autofinancement brut, l'autofinancement net ou épargne nette participe de notre capacité à investir. Le niveau de l'autofinancement brut 2014 est inférieur à 2013 mais reste à un niveau très élevé, supérieur à celui des années précédentes, c'est même le deuxième meilleur autofinancement du mandat.

Le niveau de l'autofinancement net est inférieur à 2013 et 2012 mais il reste supérieur aux années précédentes. Il dépend notamment du capital remboursé dans l'exercice qui a été, en 2014, de 115,1 M€, soit le plus élevé de tout le mandat. C'est donc un autofinancement très satisfaisant qui peut être constaté en 2014, dont naturellement hérite la Métropole.

Penchons-nous à présent sur la dette. Il s'agit bien de la dette du Grand Lyon et nous examinerons successivement cette dette au 31 décembre 2015, l'évolution de l'encours, la capacité de désendettement et la répartition de la dette.

Tout d'abord, la présentation de la dette. L'encours, comme vous pouvez le voir, s'élève à 1 219 M€ en 2014 contre 1 201 M€ à long terme en 2013 et 10 M€ à court terme, soit une hausse de seulement 1,5 % sur l'encours à long terme. Cet encours est constitué à 58 % de taux fixe et 42 % de taux variable simple. Le taux d'intérêt moyen au 31 décembre 2014 pour le budget principal est de 2,16 %, encore inférieur à celui de 2013 qui était de 2,23 %, ce qui était déjà tout à fait remarquable.

Notre dette est d'une durée résiduelle moyenne relativement courte puisqu'elle reste stable par rapport à l'année précédente à 12 ans et 4 mois. Je précise que, pour les Communes et les établissements publics de coopération intercommunale (ECPI) de plus de 100 000 habitants, la moyenne est de 14,5 années, soit deux ans de plus que nous.

Près de 99 % de notre encours, en outre, est classé en A1, ce qui est le meilleur classement possible en charte Gissler, soit une dette simple et sécurisée.

Quelques mots à présent sur l'évolution de notre encours de dette, évolution parfaitement maîtrisée : on constate une stabilisation de l'encours depuis trois ans. Il représente 1 219 M€ fin 2014 au budget principal ; tous budgets, il serait de 1 504 M€. Les frais financiers restent dans des niveaux très bas et sont même en baisse : 26,7 M€ en 2013 et 25,9 M€ en 2014.

Penchons-nous à présent sur la capacité de désendettement qui est un ratio extrêmement important. Nous avons su préserver notre capacité financière comme l'attestent les principaux ratios en la matière et notamment cette capacité de désendettement ; elle mesure, je vous le rappelle, le nombre d'années nécessaires au remboursement de notre dette si nous y affectons toute notre épargne. Elle atteint ainsi 3,8 années au budget principal, soit 3 ans et 9 mois, niveau bien inférieur au seuil prudentiel de 8 années qui apparaît sur le tableau en ligne rouge, signifiant bien que, lorsqu'on dépasse cette ligne, on se porte très mal.

Quelle est la répartition par prêteur de notre dette ?

En 2014, vous constatez que les premiers prêteurs restaient la Banque européenne d'investissement, avec environ 27 % de l'encours et la Caisse des dépôts et consignations, environ 23 %. Ils sont à la fois compétitifs en termes de taux et sûrs en terme de produits.

A présent, les crédits d'investissement et les investissements réalisés pendant l'exercice 2014.

Tout d'abord, ce tableau fait apparaître l'évolution des crédits de paiement ; vous pouvez ainsi mesurer, pour l'ensemble des budgets, l'évolution de l'exécution des dépenses réelles sur le périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements, année après année, depuis 2002. Avec près de 510 M€ réalisés, l'exercice 2014 se situe au-dessus de la moyenne des deux mandats qui est, je vous le rappelle, de 413 M€.

Comparons, sur ce tableau, les réalisations sur les deux mandats. Les lignes importantes sont les lignes 2 et 5. Si l'on s'attarde sur ce détail, on s'aperçoit qu'avec près de 3,2 milliards d'euros, c'est environ 1,1 milliard d'euros supplémentaires qui ont été investis durant le dernier mandat, soit près de 540 M€ tous budgets. Le paysage de l'agglomération peut d'ailleurs en témoigner.

Quel est le stock d'autorisations de programme à l'issue du mandat ?

Naturellement, ce stock évolue au fil des mandats. A la fin du mandat 2001-2008, les restes à réaliser s'élevaient à 1,170 milliard d'euros en dépenses et près de 360 M€ en recettes. A l'issue du mandat 2008-2014, les restes à réaliser atteignaient près de 900 M€ en dépenses et 228 M€ en recettes. Cette diminution du stock de plus de 270 M€ reflète naturellement le dynamisme de notre politique d'investissement.

Quelles sont les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, tous budgets ?

Les subventions d'équipement que nous avons reçues représentent 56,5 M€, soit en hausse de 8,4 M€ en 2014 et elles relèvent des opérations de la PPI. Le produit des amendes de police encaissées en 2014 est de 24,5 M€ contre seulement 20,2 M€ en 2013. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), avec 59,9 M€, est le plus élevé du mandat et de l'histoire de la Communauté urbaine ; l'attribution du fonds de compensation correspond, quand à lui, à la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement 2013. Les taxes d'urbanisme enfin, avec 13,9 M€, sont en baisse de 30 % par rapport à 2013 en raison du rallongement des délais d'instruction fiscale des services de l'Etat depuis l'application de la taxe d'aménagement en mars 2012.

J'en aurai presque terminé et je me permettrai de faire, au nom de l'exécutif, un peu d'autosatisfaction en disant que la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement a été de 0,7 %, le deuxième meilleur autofinancement du mandat avec 305 M€, malgré un manque à gagner de 19 M€ dû à la baisse des dotations et à l'augmentation de la péréquation, une stabilité de notre encours de dette à environ 1,2 milliard d'euros, une capacité de désendettement remarquable de 3 ans et 9 mois et, enfin, un volontarisme des dépenses d'équipement avec 510 M€ réalisés sur l'entente de nos budgets en 2014, soit près de 100 M€ au-dessus de la moyenne des deux mandats.

Ce bilan constitue indiscutablement un héritage satisfaisant pour la nouvelle Métropole.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT VIAL** : J'ouvre maintenant le débat concernant le rapport numéro 2015-0382 - Compte administratif 2014 - Tous budgets.

La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : quatre minutes pour le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, le compte administratif qui nous est soumis aujourd'hui retrace l'exécution du budget primitif 2014, voté le 13 janvier 2014. Le groupe GRAM n'existait pas encore et n'avait donc pas émis de vote ni d'avis sur le BP. Pour cette raison, il s'abstiendra sur le vote de ce compte administratif.

Toutefois, nous prenons acte du fait que l'exercice 2014 se clôt par un excédent global du budget principal de 59 526 M€ avec des dépenses de fonctionnement contenues. Du fait du passage du Grand Lyon à la Métropole, ce solde positif fera l'objet d'une affectation complète au budget supplémentaire de la Métropole que nous aurons à voter en même temps que la PPI le 6 juillet prochain.

Nous enregistrons également les soldes positifs des budgets annexes de l'assainissement et de l'eau qui seront affectés eux aussi aux budgets supplémentaires votés le 6 juillet. Au sujet de l'eau, nous prenons acte de l'emprunt à long terme de 4,600 M€ mobilisé pour financer les équipements en 2014. Toujours concernant l'eau, un groupe de travail s'est tenu en mars 2015 ; il proposait la visite, par des élus métropolitains, de la station Croix-Luizet. Ceci dit, nous souhaiterions connaître le planning prévisionnel à venir de ce groupe de travail et réaffirmons pour l'avenir le souhait du groupe GRAM d'engager la Métropole vers une reprise en gestion directe de l'eau car nous considérons qu'il s'agit d'un bien commun stratégique justifiant une gestion publique.

Concernant le compte-rendu du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, nous prenons acte du fait qu'il n'est pas équilibré mais aussi et surtout du faible taux de réalisation en matière de recettes comme de dépenses, d'investissement comme de fonctionnement. Ceci est donc pour 2014.

Concernant l'autofinancement brut et l'épargne nette de la Communauté urbaine -et comme monsieur le Vice-Président Brumm l'a souligné à l'instant-, le compte administratif 2014 montre leurs diminutions respectives, de 11 % pour l'autofinancement brut et de 18 % pour l'épargne nette par rapport à 2013. Cette baisse de capacité d'autofinancement en 2014 est liée en partie à l'augmentation de la part de péréquation demandée à la Communauté urbaine et à la diminution des dotations versées par l'Etat. A ce sujet, je redirai ce que j'ai eu l'occasion de dire précédemment au Conseil municipal de Lyon : l'Etat n'est pas une fatalité qui s'abat sur nous ; à sa tête, agit un Gouvernement qui opère des choix politiques que nous ne partageons pas toujours et qui ont des répercussions sur la vie de nos concitoyens mais aussi -la preuve en est- sur nos institutions et nos collectivités. Les choix budgétaires du Gouvernement accentuent en effet les difficultés que connaissent aujourd'hui la plupart des collectivités locales, à l'heure même où l'acte III de la décentralisation leur accorde de nouvelles compétences. Plusieurs Parlementaires siègent sur nos rangs. Il est évidemment essentiel que ce débat se poursuive dans les hémicycles nationaux.

Je terminerai en deux points.

Tout d'abord, la dette de la Communauté urbaine : elle a en effet été maîtrisée avec un encours en 2014 de 1,219 milliard d'euros pour le budget principal, 1,504 milliard d'euros tous budgets confondus. Comme monsieur Brumm nous le rappelait, il est composé à 58 % d'emprunts à taux fixe avec un classement de cette dette en type A1 pour 99 % de celle-ci. Je soulignerai, pour ma part, la capacité de désendettement de 3 ans et 9 mois ; c'est effectivement remarquable mais nous souhaitons souligner que cela laisse, pour la Métropole, de véritables marges de manœuvre pour l'avenir pour agir.

Au sujet des dépenses réelles d'investissement, nous relevons l'importance ou le poids des grands projets : pont Schuman, caserne Sergent Blandan, Part-Dieu, rives de Saône notamment. Hormis le projet urbain des Gratte-Ciel, nous relevons le caractère presque exclusivement lyonnais de ces grands projets communautaires financés en 2014.

Voici donc, pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), les quelques points saillants que nous retenons de ce compte administratif 2014 sur lequel, comme je vous l'ai dit précédemment, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Merci beaucoup. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires pour trois minutes.

**Mme la Conseillère COCHET :** Monsieur le président, chers collègues, cette fois-ci, c'est bien le dernier compte administratif du Grand Lyon. Nous souhaitons réinsister sur la situation financière saine soulignée, signe que la Communauté urbaine a été bien gérée et que, déjà, des efforts ont été menés par les services, par les Grandes Lyonnaises et les Grands Lyonnais.

Cet élément est important dans le contexte actuel de réduction des dotations de l'Etat, dans cet exercice 2014 déjà, de 29 % soit 15,8 M€ en moins. L'autofinancement, impacté par cette baisse des dotations, a accusé une baisse de 13,5 M€ mais reste fort, comme l'a dit monsieur Brumm, 305,5 M€, témoin de la vitalité de notre Communauté.

Malgré le contexte globalement défavorable, la dette communautaire a aussi encore diminué cette année pour passer à 12 ans et 4 mois contre 12 ans et 8 mois l'an dernier, amenant la capacité de désendettement à 3,8 ans pour 4,1 ans l'an dernier. Ce bon résultat reste un critère de réussite par rapport à nombre de collectivités territoriales. La Communauté a su maintenir une épargne nette, bien qu'amoindrie, à hauteur de 190,4 M€. D'ailleurs, les taux d'emprunts corroborent cette bonne gestion globale puisqu'ils sont dans les plus faibles de France. Donc bravo au Grand Lyon ! Et nous avons là, à notre sens, matière à négocier avec l'Etat pour des allègements de réductions des dotations du fait que des efforts ont déjà été faits.

La solidarité intracommunautaire a aussi bien fonctionné avec un taux de péréquation de 1 % et un reversement interne à la Communauté, aux communes en ayant besoin, de 23 % soit plus de 230 M€.

Les recettes issues de la fiscalité représentent 42,4 % du total des recettes, tous budgets confondus. Elles diminuent légèrement, notamment sur la part entreprises. La contribution des entreprises aux recettes reste autour de 30 % pour les entreprises et celle des ménages de 17 %. Il convient, à notre avis, de rester vigilants sur les augmentations des taxes aux particuliers du fait de la crise actuelle.

Nous faisons état l'an dernier de notre inquiétude de l'impact négatif sur la croissance et l'emploi des politiques d'austérité de l'Etat et nous en voyons cette année déjà la répercussion. Les recettes augmentent de 22,2 % avec une répartition inégalitaire entre celles de fonctionnement qui chutent de 26,2 % et celles d'investissement qui doublent presque, du fait des retombées des projets menés notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements et des opérations individualisées. Par contre, les dépenses d'investissement, si elles restent fortes à plus de 630 M€, ont baissé de 18,4 %, tandis que celles de fonctionnement ont crû de 13,7 %. La situation est donc à suivre avec vigilance.

La progression des dépenses de personnel est un peu plus basse que l'an dernier mais reste supérieure à 2 %, ce qui est un minimum compte tenu des évolutions nationales et du glissement vieillissement technicité (GVT). L'allocation des moyens nécessaires aux missions de la Métropole pour la partie "personnel" ne doit plus baisser, sous peine de fragiliser l'efficacité de la Métropole. Avec le regroupement des compétences du Grand Lyon et du Conseil général, et des dépenses et recettes associées, il conviendra de rester vigilants pour maintenir l'équilibre et la vitalité de la Métropole afin qu'il profite à tous, entreprises comme particuliers.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera ce compte administratif 2014.

**M. LE PRESIDENT VIAL** : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, ce compte administratif est le dernier du Grand Lyon dans sa forme communautaire. Le prochain compte administratif sera celui de la collectivité locale Métropole de Lyon. C'est donc l'occasion de faire un bilan plus global sur les finances de la Communauté urbaine.

Nous reconnaissons que ce compte administratif est relativement satisfaisant mais nous sommes cependant moins béats que les élus de votre majorité.

Non, monsieur le Président, nous ne sommes pas satisfaits car vous auriez pu, vous auriez dû faire mieux ! La cohérence et la vision politique de la future Métropole vous obligeaient à entreprendre, dès le début de votre nouveau mandat, une refonte de nos services en profondeur pour accueillir les éléments départementaux détachés par la loi MAPTAM. Notre groupe vous exhorte depuis des mois d'anticiper et de planifier une gestion rigoureuse et volontaire de nos dépenses de fonctionnement.

Une illustration concrète pour étayer mon propos : par exemple, la représentation du Grand Lyon ailleurs que sur notre agglomération ; je veux parler, monsieur le Président, de votre antenne grand lyonnaise à Paris. Quel est le budget réel qui lui est alloué ? Combien de personnels sont rémunérés dans ces locaux ? Quelles sont leurs fonctions ? Le Département du Rhône avait aussi une telle représentation mais a décidé, il y a déjà deux ans, de la fermer pour réduire les dépenses de fonctionnement. Il y a, dans ce sujet, monsieur le Président, matière à faire des économies sans perte d'efficacité ni de qualité de services rendus pour la vie quotidienne des Métropolitains.

Après plus d'un an d'attente, nous allons enfin avoir à nous prononcer sur votre PPI (plan pluriannuel des investissements) lors du Conseil du 6 juillet. J'ai cependant une proposition à vous faire : en effet, en complément de cette PPI, nous avons besoin d'un PPE (plan pluriannuel des économies). Pour nous, élus UDI, les économies que nous devons impérativement réaliser doivent être intégrées, pour être efficaces, dans une vision pluriannuelle. A l'UDI, nous pensons que les coups de rabots successifs dans les dépenses aboutissent nécessairement à une baisse de la qualité des services rendus par la collectivité. A l'inverse, avoir une vision de long terme des économies possibles doit permettre de préserver la qualité du service. Cela passe par de la mutualisation, cela passe aussi par des réductions des effectifs dans certains services mutualisés. Dans ces conditions, ce ne sont pas des choix de gestion mais bien des choix politiques qui doivent donc être présentés devant les élus, débattus démocratiquement et adoptés par notre Conseil.

Monsieur le Président, votre compte administratif est financièrement sincère, bien évidemment. Par contre, il est politiquement insincère ou a minima incomplet. En effet, il manque dans ce compte administratif l'endettement ainsi que les recettes fiscales du SYTRAL : il manque donc 1,094 milliard d'euros de dette et 275 M€ de recettes fiscales (le versement transport des entreprises) ; ces sommes sont donc à ajouter aux chiffres du Grand Lyon, sinon la comparaison avec les autres Communautés urbaines est faussée.

Dans ces conditions, si je compare l'endettement et la fiscalité pour les sept Communautés urbaines comptant plus de 500 000 habitants, la Métropole de Lyon est vice-championne de France vis-à-vis de son endettement par habitant, quasiment ex-æquo avec Toulouse (2 173 € pour Toulouse et 2 000 € pour Lyon). Pour ces sept intercommunalités, seules deux conservent un syndicat mixte des transports, je veux parler de Toulouse et Lyon, Lille ayant réintégré son syndicat mixte en interne de la Communauté urbaine il y a déjà quelques années.

A la lumière de cet éclairage, vous conviendrez avec moi que ce dernier compte administratif du Grand Lyon n'est pas aussi excellent que vous voulez bien le dire et qu'il y a des pistes très sérieuses d'amélioration et de transparence.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT VIAL** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Monsieur le Président, chers collègues, ce compte administratif 2014 confirme la bonne santé financière de l'ex-Communauté urbaine de Lyon qui met sur de bons rails la Métropole de Lyon, malgré une baisse des dotations de l'Etat de presque 16 M€.

Ceci dit, nous observons que si la situation 2014 présente des chiffres encourageants et satisfaisants, il n'en demeure pas moins vrai que ces mêmes chiffres montrent quelques frémissements qui nous conduisent à être vigilants pour les années futures sur nos choix d'investissement et de fonctionnement.

Pour illustrer mon propos, je citerai une capacité d'autofinancement de 305,5 M€ et une épargne nette de 190 M€ qui restent encore à un niveau élevé mais qui sont en baisse respectivement de 4 % et 8,4 % par rapport à l'exercice 2013, un encours de notre endettement et une capacité de désendettement que nous pouvons qualifier de bons mais qui sont en légère augmentation, pareil pour un niveau de dépenses qualifiées de stabilisées mais en légère augmentation, des recours à l'emprunt qui s'améliorent pour les comptes réels de l'assainissement et des eaux, pour lesquels les principaux investissements sont derrière nous mais qui se poursuivent pour faire face aux diverses dépenses que nous devons encore engager pour sécuriser nos ressources en eau.

Ainsi, nous pouvons globalement, dans le contexte actuel, nous féliciter d'avoir des comptes équilibrés voire excédentaires.

Toutefois, la lecture du compte administratif m'amène à faire quelques observations sur des points particuliers.

Tout d'abord, les recettes de fonctionnement sont en baisse de plus de 26 M€ par rapport à 2013, notamment bien sûr en raison de la baisse des dotations de l'Etat mais nous constatons aussi que les recettes fiscales, provenant des ménages comme des entreprises, sont plus faibles que celles de 2013, probablement dû au fait que l'année 2013 avait vu des rôles supplémentaires de la taxe professionnelle importants, qui sont plus faibles en 2014 voire en voie d'extinction.

Certes, nous savons bien que notre fiscalité, tant pour les ménages que pour les entreprises, est en hausse pour l'actuel mandat mais nous nous interrogeons sur cette baisse des recettes provenant de la fiscalité des entreprises à périmètre constant, en particulier sur la cotisation sur la valeur ajoutée et la taxe sur la surface commerciale. Concernant la cotisation sur la valeur ajoutée, nous comprenons que cela dépend des correctifs tardifs de l'Etat mais ces baisses nous interpellent quant au développement économique de notre territoire et donc sur l'efficacité des dispositifs que nous soutenons au travers de la politique de développement économique, tant en investissement qu'en fonctionnement. Dans le contexte économique actuel, nous devons bien cibler les aides qui contribuent à la dynamique économique de notre territoire, à l'implantation d'entreprises et à leur développement en faveur d'emplois non délocalisables, seuls garants d'une stabilité tant économique que sociale et contribuant à favoriser l'accès à un emploi durable aux personnes aujourd'hui sans emploi. A cet égard, nous constatons que les subventions au développement économique sont en baisse de 2,7 M€, ce qui semble aller dans le sens de l'optimisation de nos aides.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est sensiblement supérieure : 122,6 M€ au lieu des 120 M€ de l'année dernière. Cette tendance, que nous constatons depuis quelques années, nous donne davantage de moyens pour investir dans la réduction des déchets et dans une politique plus volontariste d'amélioration du tri et du réemploi des objets usagés.

A propos de l'augmentation des charges générales de 4,4 %, les principales hausses concernent les prestations de services : 5 M€ de hausse sur un total de 106 M€. Pourquoi une telle augmentation et dans quels domaines (déchets, propreté, etc.) ?

Quelques mots sur les recettes d'investissement : dans les grands projets financés en 2014, nous saluons la mise en service, au cours de l'année ou en début d'année 2015 et qui constituent une amélioration du cadre de vie des Grand Lyonnais, principalement les rives de Saône, la rénovation du tunnel de la Croix-Rousse, le parc Sergent Blandan. Ces dépenses d'investissement apparaissent en baisse par rapport à 2013 mais nous notons qu'il reste 900 M€ à réaliser sur les AP du précédent mandat. Nous souhaiterions savoir quels projets, sur ces 900 M€, seront repris dans la future PPI du 6 juillet et lesquels ont été vraiment interrogés, voire décalés ou abandonnés.

Concernant les subventions d'équipement reçues, nous notons une forte augmentation (+ 18 %) alors que les subventions d'équipement versées sont à la baisse (- 7,7 %). Dans l'état actuel de la présentation de ces subventions, il ne nous est pas possible d'apprécier l'impact que cela peut avoir sur les évolutions de notre politique en matière de production réelle de logements sociaux, les aides à la pierre et le soutien au parc privé. A priori, sur ce dernier point, nos aides en faveur du parc privé de logements contribuent à maintenir un logement privé à bas loyer ou à loyer maîtrisé car le logement social ne peut pas répondre seul aux besoins de logement abordable. En outre, cela doit permettre aussi d'impulser des projets d'éco-rénovation plus nombreux afin de s'inscrire dans les objectifs du plan climat. Rappelons à cet égard que l'éco-rénovation reste un gros enjeu pour les années à venir : amplifier le mouvement avec des réalisations concrètes, nombreuses sur tout le territoire, avec des moyens humains et financiers et une assistance technique, juridique et administrative, tel que prévu dans le cadre de la plate-forme d'éco-rénovation, peut conduire au développement de l'activité des professionnels et à la création d'emplois.

Enfin, alors que nous sommes dans une situation économique certes saine mais qui montre des infléchissements, nous sommes réservés sur les dépenses en matière de rayonnement national et international que nous préfererions voir consacrées au développement de l'économie de proximité.

Pour conclure, juste une remarque de forme : il n'est pas toujours aisé d'apprécier les évolutions des dépenses ou des recettes réelles dans le document fourni et même dans le CD. Nous gagnerions en transparence et facilité de lecture si, sur tous les postes annoncés, nous pouvions faire une comparaison des exercices de l'année en cours et de l'année passée ; juste une suggestion, en tout cas pour le compte administratif 2015.

Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés votera le compte administratif 2014 en souhaitant que nos quelques préconisations soient prises en compte.

Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT VIAL** : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous pour cinq minutes.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS** : Monsieur le Président et chers collègues, ce compte administratif 2014 revêt une importance particulière : il tourne définitivement la page de la Communauté urbaine et assure la transition avec le premier budget de la Métropole. Il nous permet ainsi d'apprécier la situation financière du Grand Lyon sur laquelle s'appuie notre nouvelle collectivité.

Au regard de ce qui nous a été présenté, nous faisons le constat d'une gestion financière saine, comme en témoigne la préservation de nos ratios financiers. Je donnerai seulement quelques chiffres significatifs pour appuyer mon propos : notre épargne brute se maintient à un bon niveau à + 305 M€, l'autofinancement enregistre un recul par rapport à l'exercice précédent de l'ordre de 13,5 M€, lequel □rappelons-le□ est directement lié à la baisse des dotations étatiques. Les efforts de stabilisation des dépenses de fonctionnement qui ont été déployés et que nous défendons ont contribué à réduire les effets de cette baisse des dotations. Cela nous a permis de réaliser un programme d'investissement ambitieux, ce qui est pour nous un autre point de satisfaction ; avec 510 M€ réalisés en investissement, nos dépenses d'équipement représentent cette année un montant supérieur à la moyenne des deux derniers mandats.

Enfin, en ce qui concerne la dette, nous constatons sa stabilisation à près de 1 200 M€. Notre capacité de désendettement reste en-dessous du ratio prudentiel et nos frais financiers sont à la fois en baisse et demeurent à un niveau bas, grâce aussi à une gestion active de la dette tirant profit de la faiblesse des taux d'intérêt.

La bonne situation financière de la Communauté urbaine permet aujourd'hui à la Métropole d'hériter de bases solides. Un tel héritage était un préalable nécessaire car la Métropole évolue aujourd'hui dans un environnement plus contraint encore et devra faire face à des défis bien plus grands. Notre groupe s'est déjà exprimé à plusieurs reprises pour insister sur ce point.

Il y a bien sûr la baisse des dotations de l'Etat dans le cadre du redressement des comptes publics. Sur le périmètre du Grand Lyon, cela représente 36 M€ en moins en 2015 par rapport à 2014. Ce mouvement sera donc encore poursuivi et amplifié dans les années à venir avec près de 140 M€ de baisse de dotations à l'horizon 2020.

Parallèlement, les nouvelles missions assumées par notre collectivité représentent un enjeu considérable du point de vue financier. Nous récupérons, sans en maîtriser les principaux paramètres, des charges très dynamiques qui ont déjà mis en difficulté un grand nombre de Conseils généraux. Les seules dépenses relatives au RSA ont ainsi augmenté de près de 8 % en 2014, totalisant près de 200 M€ sur l'année écoulée. Avec plus de 600 M€ inscrits au budget, l'action sociale au sens large est aujourd'hui, et de loin, la première dépense de fonctionnement de la Métropole. Le budget supplémentaire 2015 que nous aborderons lors du prochain Conseil en est la parfaite illustration.

Malgré ce contexte défavorable, notre responsabilité est de continuer à préparer l'avenir. Il s'agit de doter la Métropole des moyens d'agir pour soutenir l'économie métropolitaine et pleinement jouer notre rôle en matière d'investissement public au service du développement de nos territoires et de l'emploi. Nous devons pour cela utiliser tous les leviers disponibles permettant de dégager des marges d'investissement.

Ces leviers à mobiliser, nous les connaissons : il s'agit, premièrement, de poursuivre et d'amplifier les mesures de rationalisation budgétaire. Cela passe bien sûr par des efforts accrus de baisse de dépenses de fonctionnement qui doivent rester compatibles avec le maintien d'un niveau de service en phase avec les attentes de nos concitoyens. Sur ce point, notre collectivité doit se montrer exemplaire en faisant la chasse au gaspillage et en assurant une mutualisation efficace. Les gisements d'économies existent et les marges de manœuvre doivent être optimisées. Une gestion particulièrement rigoureuse des deniers publics doit plus que jamais guider notre action pour cette nouvelle mandature.

L'élaboration en cours du pacte de cohérence métropolitain nous offre l'opportunité de définir des modalités d'exercice des compétences assurant une plus grande efficacité de notre action, notamment par la recherche de complémentarité et le développement de dispositifs de mutualisation ; cela concerne autant les relations entre la Métropole et les Communes qu'entre les Communes elles-mêmes.

Il convient également d'améliorer l'efficacité de nos politiques publiques. Je pense notamment à l'insertion pour laquelle la Métropole devra se doter d'outils performants et trouver des synergies entre la dimension politique sociale héritée du Département et des compétences économiques du Grand Lyon.

Les élus du groupe CIMET voteront donc ce compte administratif 2014 conforme à nos attentes et qui prépare la Métropole à assumer ses missions et à relever les nombreux défis auxquels elle sera confrontée.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT VIAL** : Merci. Quatre minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Conseiller KABALO** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, plusieurs remarques méritent d'être soulevées à l'occasion de l'examen du compte administratif 2014, feu le Grand Lyon ; comme il a été dit plusieurs fois, on assiste encore un peu et à nouveau au dernier édifice du Grand Lyon.

La première concerne la bonne situation financière de la Métropole, héritage important et précieux de l'ancienne Communauté urbaine. Dans un contexte économique et budgétaire difficile pour les collectivités territoriales, marqué par la baisse des dotations de l'Etat, près de moins 16 M€, ce compte administratif témoigne d'une bonne santé financière de la collectivité.

Parmi les plus importants indicateurs de cette bonne situation financière, les dépenses de fonctionnement sont relativement stables : évolution de seulement + 0,7 %. La capacité d'autofinancement, même si elle est, certes, en baisse, - 4 % par rapport à 2013, reste satisfaisante à plus de 300 M€. L'endettement de la collectivité est plus qu'acceptable, avec une durée résiduelle de la dette inférieure à la moyenne des autres Communes et EPCI et une capacité de désendettement importante : 3,9 ans contre 8 ans en moyenne et, de surcroît, un classement de la dette en A1.

Toutefois, malgré ce constat positif, nous nous devons d'accroître nos efforts de manière significative pour arriver à absorber davantage les baisses annoncées de recettes.

De ce point de vue, ce premier exercice marqué par la baisse de dotations de l'Etat et la progression du fonds de péréquation ne montre donc pas particulièrement l'exemple car les dépenses de fonctionnement sont toujours en progression même si elles restent légères. Le contexte financier pour les années à venir sera indéniablement dégradé, avec un manque à gagner cumulé d'un milliard d'euros pour la Métropole d'ici 2020. La réduction des dépenses de fonctionnement devra être un impératif à respecter chaque année, avec l'objectif annoncé de moins de 25 M€ par an soit 125 M€ d'ici à 2020. Cela est vital pour préserver les ratios prudentiels de la Métropole et notamment pour garantir un délai de désendettement inférieur à 8 ans en 2020. Cela est encore plus vital pour que la Métropole puisse maintenir le niveau d'investissements de l'ancienne Communauté urbaine.

À l'heure de l'élaboration du pacte de cohérence métropolitain se pose également un enjeu important du lien entre les Communes et la Métropole, que nous avons peu évoqué jusqu'à aujourd'hui : c'est le pacte financier et fiscal. Cela a déjà été dit par notre groupe, ce pacte financier et fiscal apparaît comme un volet indispensable du pacte de cohérence métropolitain. Alors que l'ensemble des budgets publics est sous tension, nous n'avons pas fini de décrypter les conséquences financières de la création de la Métropole, actuelles et à venir : lien entre la fiscalité communale et métropolitaine, transfert éventuel de taxes parafiscales, évolution de la DSC et impact des outils de péréquation, impact sur la dotation de compensation et modalités de financement des différents modes de gestion mis en place dans le pacte de cohérence. L'ensemble de ces sujets s'inscrivant dans une vision prospective de moyen terme, il est aujourd'hui essentiel, au regard de la difficulté à équilibrer les budgets locaux, d'intégrer le pacte financier et fiscal dans les échanges que nous avons sur le compte administratif ou encore la PPI.

Bien sûr, c'est le dernier compte administratif de l'exercice 2014 et du Grand Lyon. L'intérêt sera d'analyser en 2016 et 2017 les comptes administratifs de la Métropole et nous aurons certainement des éléments et des chiffrages bien plus importants et conséquents.

Toutes les précautions que nous avons prises pour notre gestion de demain permettront d'aboutir à notre plan de mandat et à nos objectifs. Monsieur le Vice-Président Brumm, il n'y a pas d'autosatisfaction dans votre propos, simplement le résultat d'une gestion saine et équilibrée qui permet à notre Métropole de voir l'avenir dans de bonnes conditions. Le groupe La Métropole autrement votera le compte administratif.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller VERGIAT :** Monsieur le Président et chers collègues, je ne vais pas commenter en détail les chiffres et diagrammes qui viennent de nous être présentés, ils ont déjà fait l'objet d'examen attentifs en commission et comité budgétaire.

Je ne peux que noter que la Communauté urbaine laisse une situation financière saine à la Métropole de Lyon. Bien que les efforts de gestion en fonctionnement ne transparaissent pas, nos ratios financiers sont préservés et la politique d'investissement reste soutenue, atténuant les effets de la crise sur notre territoire.

Mais les bons résultats de ce compte administratif ne doivent pas occulter un avenir moins favorable.

La prise en charge des compétences sociales de l'ancien Conseil général entraîne de nouvelles dépenses non maîtrisables dont il conviendra d'assurer la gestion, notamment par une optimisation des processus d'accompagnement pour en limiter le coût final, alors que nous ne maîtrisons pas l'évolution et le nombre futur de bénéficiaires et les taux déterminés par l'Etat.

La baisse drastique et violente des dotations de l'Etat met nos finances sous pression. Aussi, nous soutenons l'Association des Maires de France dans ses interpellations et actions auprès du Gouvernement pour endiguer ces baisses plus que conséquentes. Sur le mandat en cours, nous allons enregistrer une baisse d'un milliard d'euros, sans compter notre contribution au redressement des comptes publics.

La détérioration de nos ressources et l'incertitude de l'évolution de certaines dépenses nous obligent donc à mener une politique budgétaire rigoureuse pour préserver notre capacité d'investissement. Cette gestion est d'autant plus indispensable que nous devons démontrer à nos concitoyens que la fusion des deux collectivités, Communauté urbaine et Conseil général, conduira rapidement à des économies d'échelle, un des objectifs du regroupement, et ce dans le respect des compétences et visions des Communes.

Le recours à une hausse de la fiscalité est maintenant épuisé pour ce mandat avec l'augmentation des taux décidée pour 2015. Le recours à l'emprunt, notre capacité d'endettement étant mobilisable vu les ratios actuels, est plausible. Pour autant, nous ne devons pas hypothéquer l'avenir des futures générations et devons donc rester mesurés.

La poursuite de l'attractivité économique de notre territoire pourrait toutefois être porteuse de ressources fiscales supérieures aux prévisions qui seraient alors une bouffée d'oxygène face aux inconnues.

Le comité de pilotage "chantier marges de manœuvre" qui vient d'être instauré afin de déterminer concrètement les mesures à mettre en œuvre pour réduire les dépenses de fonctionnement est une décision que nous approuvons mais ce comité ne doit pas être la seule caution de ces efforts.

Evidemment, nous saluons les lettres de cadrage imposant une baisse moyenne de 6 % de certaines dépenses de fonctionnement, même si nous restons encore dubitatifs au vu des modes de fonctionnement actuels n'intégrant pas encore la recherche du meilleur coût. Je ne citerai que, pour exemple, l'annuaire des élus édité format papier et adressé en de multiples exemplaires par la Poste. Que d'économies oubliées !



Pour agir et conduire des actions stratégiques en matière de réduction réfléchie des coûts, c'est une véritable culture de l'économie qui doit présider tout acte et décision, qu'ils soient stratégiques ou du quotidien.

Nous ne doutons pas, monsieur le Président, de votre volonté indéfectible d'inculquer cette culture de l'économie dans notre entreprise, la Métropole de Lyon, avec le souci du maintien d'un service de qualité adapté aux nouveaux défis. Les directions s'organisent dans ce nouvel axe managérial. C'est un travail minutieux et remarquable. Si nous ne doutons pas de la compétence des services, que la gouvernance ne soit pas négligée et que les élus contribuent à la ligne directrice. Le comité budgétaire, instance qui réunit les élus pour discuter du budget, pourra par exemple élargir son champ d'action et relayer les orientations du chantier marges de manœuvre.

Nous n'avons ensemble pas le droit de décevoir nos concitoyens et devons faire de la Métropole une collectivité dont la Cour des Comptes pourra affirmer que, pour une fois, le regroupement de deux collectivités aura conduit à des économies.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Cinq minutes pour le groupe Socialiste et apparentés.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Monsieur le Président, chers collègues, je fais mon intervention au nom du groupe Socialiste et apparentés et du groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

Chers collègues, le vote du compte administratif est un enjeu démocratique fondamental des collectivités locales. Il constitue le bilan de l'exercice budgétaire précédent, le moment où nous rendons compte à nos concitoyens.

Cette année, nous traitons du compte administratif 2014 de feu notre Communauté urbaine et donc à la fois de son dernier compte administratif mais aussi du dernier compte administratif du mandat précédent.

A cette occasion, nous comptons souligner certains ratios tout à fait marquants de ce compte administratif 2014 de la Communauté Urbaine de Lyon. A noter :

- une hausse modérée des dépenses de fonctionnement : + 0,7 % ; on peut parler de dépenses de fonctionnement largement maîtrisées ;
- un autofinancement de 305 M€ qui se maintient à un niveau très élevé de 23 % du budget principal malgré une baisse brutale des dotations de l'Etat de près de 16 M€ ;
- des dépenses d'investissement elles aussi élevées, à hauteur de 660 M€, dont 510 M€ de dépenses d'équipement.

En ce qui concerne l'endettement, les principales données remarquables sont :

- un encours de dette stabilisé ;
- près de 99 % de l'encours de dette classé en A1, c'est-à-dire sécurisé ;
- un taux moyen de remboursement de la dette de 2,16 %, encore inférieur au taux moyen de l'année précédente ;
- une capacité de désendettement exceptionnelle de 3 ans et 9 mois, qui fait de l'ancienne Communauté urbaine la première alliée de l'avenir de notre Métropole.

Ces chiffres montrent un budget où les grands équilibres sont maintenus, l'avenir assuré, malgré des recettes en baisse, avec des ratios de désendettement très bons, une bonne santé financière, une santé financière de l'institution indéniable.

Cette bonne santé n'est pas due au hasard mais à une gestion rigoureuse et à des choix d'investissement assumés politiquement comme budgétairement. Il faut saluer ces résultats issus du travail et de l'engagement des services et des élus de la Communauté urbaine de Lyon car c'est grâce à eux qu'aujourd'hui, alors que le contexte financier des collectivités locales continue de se dégrader, que notre Métropole nouvellement constituée dispose d'une base financière solide pour mettre en œuvre nos politiques publiques.

Ce compte administratif nous donne aussi à voir l'importance des investissements réalisés. La PPI, qui va être traitée dans le rapport suivant, a atteint un niveau historique de 3,226 milliards d'euros, supérieur à la moyenne réalisée durant le mandat 2001-2008 et même supérieur à la moyenne des deux mandats précédents.

Ces montants traduisent une politique volontariste au service des Grands Lyonnais, un fort niveau d'investissement effectivement mis en œuvre comme le montre le reste à réaliser faible à fin 2014. Ces choix prouvent la volonté de l'exécutif communautaire de poursuivre l'évolution du Grand Lyon pour en faire :

- une Métropole dynamique, attractive, avec 50 M€ investis pour le développement économique et le soutien à l'emploi ;
- une Métropole qui se transforme et qui s'aménage pour les Grands Lyonnais en investissant dans l'aménagement urbain, les ouvrages d'art ;
- une Métropole qui soutient la vie quotidienne de ses habitants avec de forts investissements dans le logement et dans les services publics.

Grâce à ce niveau d'investissement, la Communauté urbaine de Lyon a développé un service public de qualité en privilégiant les besoins essentiels en logement, en emploi et en équipements des Grands Lyonnais.

Cet équilibre entre dynamisme économique et volontarisme en matière d'aménagement, de gestion des services publics et de production de logement social font de notre agglomération un territoire équilibré, qui se développe, qui attire, un territoire à vivre parce que vivant. Une collectivité qui se développe est un territoire d'avenir qui offre des perspectives à ses habitants.

Ainsi, le groupe Socialiste et apparentés et le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole se félicitent que notre nouvelle Métropole trouve dans cette santé financière léguée par la Communauté urbaine de solides bases pour construire, dans un même élan de volonté politique et grâce à son développement économique, un territoire équilibré, accueillant et solidaire.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère BALAS** : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes aujourd'hui dans une situation étrange, c'est un peu comme à la fin d'une saison d'une série télévisée captivante, dans l'attente de la suivante. Et, comme vous avez l'art du teasing, monsieur le Président □ à moins que l'on ne pense que vous ne sachiez pas très bien où vous voulez aller□, vous faites durer le suspense : présentation du budget supplémentaire repoussée à juillet, idem pour la PPI du mandat en cours sans cesse repoussée ces derniers mois, idem pour votre venue que nous réclamons depuis longtemps en commission Métropole pour que vous nous présentiez votre vision de cette Métropole. Alors, nous sommes frustrés, forcément ! Le suspense ne devrait plus trop durer pendant car vous avez, la semaine dernière, comme à votre habitude, présenté la PPI de Lyon aux journalistes -pas aux élus bien sûr !-, donc celle de la Métropole ne devrait plus tarder ; on me dit d'ailleurs qu'une conférence de presse est prévue, c'est bon signe !

Plus sérieusement, le compte administratif 2014 du Grand Lyon nous parle d'une époque révolue. En effet, la collectivité qu'il décrit n'existe plus et nous ne savons pas ce qu'il y aura ensuite. La seule chose que nous savons c'est que les choses seront beaucoup plus compliquées avec l'intégration des actions du Département ! Cela, le budget supplémentaire va nous le montrer mais ce sera pour l'épisode suivant, le 6 juillet.

Revenons à 2014 : alors bien sûr, vous vous félicitez des bons résultats obtenus grâce à votre gestion malgré la baisse des dotations du méchant Etat. Ce discours nous le connaissons par cœur.

Quelques remarques cependant : les dépenses de fonctionnement consolidées augmentent de 14 M€ et les recettes baissent de 26 M€ : l'effet ciseau est ressenti pour la première fois cette année. Quelques remarques rapides sur les recettes réelles de fonctionnement : outre la baisse des dotations qui n'est pas une surprise, la fiscalité marque vraiment le pas : + 8 M€ contre + 46 M€ ; même s'il y a des explications sur le tassement de la CVAE □ qui entre dans son régime de croisière, dites vous□, il est clair que cette stagnation des recettes fiscales de notre collectivité est le reflet de la politique du Gouvernement que vous soutenez ! On note par exemple une baisse de la taxe sur les surfaces commerciales, indice du climat morose ambiant dans le commerce et surtout une baisse en valeur absolue de la taxe d'habitation (- 0,6 M€ contre + 8,4 M€ en 2013) ; cette baisse historique traduit une stagnation des bases physiques, reflet d'un marché de l'immobilier en crise et d'un manque de confiance en l'avenir causé notamment par la politique désastreuse du Gouvernement en matière de logement.

Les dépenses réelles de fonctionnement continuent d'augmenter comme chaque année, la masse salariale continue d'augmenter comme chaque année □ de 2,4 % cette année□, les charges générales augmentent de 13 M€ et les subventions de 10 M€. En fait, on ne voit aucune trace d'économies de fonctionnement ni même de volonté d'en faire dans votre présentation.

En ce qui concerne la masse salariale, un chiffre éloquent de la direction de la propreté : chaque jour, 309 personnes sont nécessaires pour la collecte des ordures. Il y a pour cela un effectif de 434 agents et, comme cela ne suffit pas à assurer tous les postes compte tenu de l'absentéisme, ce sont près de 800 intérimaires qui sont nécessaires chaque mois pour assurer un service qui pourrait de plus progresser en termes de qualité. Il est sûrement possible de faire autrement et de faire mieux.

Remettre en question votre mode de fonctionnement, c'est quelque chose que vous semblez avoir du mal à faire. Au terme de ce mandat, si l'on se retourne sur les années écoulées, il apparaît difficile de dire les économies, les progrès qui ont été faits en termes d'organisation et d'évaluer les économies réalisées grâce à une mutualisation accrue entre les Communes et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Heureusement pour vous, il y a deux postes des dépenses réelles de fonctionnement qui n'évoluent pas à la hausse : les reversements aux Communes qui sont stables encore cette année et les frais financiers qui baissent mais cela ne durera pas.

Vous expliquez que l'autofinancement se réduit du fait de la baisse des dotations de l'Etat. C'est bien sûr une façon de voir les choses. On peut aussi dire dégradation de l'autofinancement en raison d'une diminution prévisible des recettes de fonctionnement non compensée par des diminutions de dépenses équivalentes. Et donc, comme la baisse des dépenses semble impossible, la dégradation de l'autofinancement va entraîner une hausse des impôts et de la dette pour continuer à financer les investissements. Quelques mesures brutales seront peut être mises en place comme à Lyon mais, comme cela arrive tard, c'est plus compliqué et entraîne une tension sociale importante, comme pour Lyon. Et, pour la Métropole, s'ajoute en plus à cela l'intégration des dépenses du Département dont on sait qu'elles augmentent de manière difficilement contrôlable et qu'elles ont été visiblement sous-estimées dans la construction de votre budget principal 2015 ; mais c'est encore une fois pour l'épisode à venir le 6 juillet.

Cette année 2014, comme la précédente, n'a pas été mise à profit pour mettre en place une gestion différente des dépenses de fonctionnement de notre collectivité qui est aujourd'hui indispensable. Monsieur Brumm, vous annoncez une baisse nécessaire des dépenses de fonctionnement de 25 M€ par an en moyenne pour ce mandat. Comment allez-vous faire ? Je vous rappelle + 14 M€ cette année.

Je laisserai Michel Forissier vous parler de l'investissement dans un moment. Un mot cependant sur la réalisation de ce compte administratif. Il s'agit là du budget principal. Par rapport aux prévisions, on constate un taux de réalisation nettement inférieur aux prévisions budgétaires et qui laisse transparaître un certain attentisme durant cette année de transition. 86 % de ce qui avait été prévu ont été réalisés et même 81 % pour l'investissement. Les programmes majeurs de notre collectivité sont ceux qui marquent le plus le pas : aménagement de l'espace communautaire qui diminue de 16 % par rapport à 2013, logement social : - 25 %, politique de la ville : - 29 % et assainissement : - 24 % par rapport à 2013. Seule progression notable, le fonctionnement de l'institution : + 4,5 M€ d'investissements pour préparer la Métropole.

Le terme de navigation à vue me semble plus que jamais d'actualité. En effet, si l'on compare le taux de réalisation des dépenses par rapport au budget principal initial ou par rapport au budget principal + budget supplémentaire, le taux de réalisation est moins bon dans le deuxième cas, comme si, au fur et à mesure de l'année, vous aviez rajouté des dépenses au budget pour finalement ne pas les faire, ne sachant pas très bien où vous alliez, pour au final avoir tout de même une hausse des dépenses de fonctionnement supérieure aux recettes.

En résumé, 2014 est une année de perdue dans la nécessaire mutation de notre collectivité. C'est pourquoi nous voterons contre ce compte administratif.

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Merci beaucoup. Maintenant, je passe la parole au Vice-Président Brumm.

**M. le Vice-Président BRUMM :** Messieurs les Présidents, je ferai simplement quelques observations. D'une part, pour ceux qui s'inquiètent de la baisse de la fiscalité, je précise que celle-ci n'est qu'apparente. Je l'ai dit tout à l'heure, les rôles supplémentaires et les corrections tardives du CVAE de l'Etat n'empêchent néanmoins pas le dynamisme de nos bases fiscales. D'ailleurs, nous comptons sur ce dynamisme puisque nous avons en prospective plus de 2 % de croissance ; cela c'est pour rassurer ceux qui insistaient sur la baisse de la fiscalité.

Et puis j'en terminerai en vous laissant le soin, messieurs les Présidents, de conclure qu'en ce qui concerne notre volonté d'économies, nous avons créé un comité de pilotage dit "des marges de manœuvre" dans lequel l'administration, tous les élus travaillent, j'allais dire, en permanence, pour trouver justement ces économies dont nous avons bien conscience qu'elles sont nécessaires. Madame Balas, je suis surpris que vous vous en inquiétiez car vous savez qu'à la Ville, nous faisons cela avec un grand sérieux. Donc je dis qu'il y a une volonté de l'exécutif, une volonté de l'administration, une volonté des élus de trouver des marges de manœuvre pour, justement, faire des économies de fonctionnement qui nous paraissent à tous nécessaires.

En tout cas, comptez un peu sur moi, si vous voulez bien !

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Je donne la parole au Président Collomb.

**M. le Président COLLOMB :** Juste quelques mots, chers collègues. Je crois qu'évidemment, les Maires qui sont ici réunis et qui ont eu l'occasion ou qui vont avoir l'occasion d'examiner le compte administratif de leur Commune voient combien aujourd'hui le compte administratif que nous vous présentons est un bon compte administratif. Je crois qu'il y a sans doute peu d'EPCI qui, aujourd'hui, peuvent présenter de tels chiffres.

C'est vrai que ce compte intervient dans une période difficile pour l'ensemble des collectivités locales et vous le voyez dans vos mairies. Lorsque nous regardons sur l'année dernière quel a été le manque à gagner de l'ancienne Communauté urbaine de Lyon, nous nous apercevons qu'entre la baisse des dotations et l'augmentation du FPIC, c'est environ 20 M€ que nous avons eus en moins par rapport à l'année précédente.

Sur la fiscalité, Richard Brumm vient de donner quelques explications et donc ce n'est pas le point qui nous inquiète le plus parce que nous nous apercevons bien -et chacun d'entre vous s'en aperçoit- combien l'économie se développe dans notre Métropole, combien chaque fois nous allons de l'avant, ce qui est salué par l'ensemble des classements que nous voyons surgir au fil des jours.

Sur les dépenses de fonctionnement, évidemment, lorsque l'on n'a jamais rien eu à gérer, on peut penser que + 0,7 %, c'est quelque chose de facile mais + 0,7 %, pour les Maires qui sont là, limiter les dépenses de fonctionnement à + 0,7 % c'est tout de même une assez belle performance.

Pour les dépenses de personnel, + 2,16 %, quand on sait que les 4/5 de l'augmentation de ces 2,16 % sont sur des mesures qui sont exogènes et qui nous ont été imposées, sur lesquelles nous ne pouvons absolument rien, on s'aperçoit que, pour ce qui nous concerne, nous avons fait un certain nombre d'efforts.

Nous avons augmenté notre périmètre, ce qui explique l'augmentation des charges à caractère général. Lorsque, par exemple, on met en service les rives de Saône, sur l'ensemble de nos communes, évidemment que cela fait un certain nombre de dépenses supplémentaires. Malgré cela, malgré l'augmentation de notre périmètre, nous arrivons à maintenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement à + 0,7 %. Benoît Quignon me disait qu'avec l'augmentation de ce périmètre, nous avons le même nombre d'agents ; nous avons même légèrement diminué, de 9 très exactement. C'est une performance, je crois que les Maires aujourd'hui le voient bien.

Grâce à cet effort de gestion, nous avons réussi à faire en sorte que nous puissions avoir un autofinancement qui soit maîtrisé. On voit que l'autofinancement baisse de 13 %. Comme je le disais tout à l'heure, le manque à gagner est de 20 %. C'est grâce aux efforts que nous avons faits que nous arrivons à pouvoir maintenir un autofinancement important.

Dans le même temps, on s'aperçoit que dans les trois dernières années de ce mandat, nous avons réussi à contenir notre endettement de manière importante puisque cela fait trois ans que nous sommes aux environs de 1,2 milliard d'euros malgré le volume d'investissement énorme que nous avons réalisé ; encore 510 M€ sur l'année 2014. Madame Balas ne le sait pas mais, lorsqu'on lance une PPI, on sait que l'on monte en puissance, on atteint un sommet et qu'ensuite, on redescend. On va dire que, sur l'année dernière, dernière année d'exécution du mandat, nous avons encore eu une dépense d'investissement de 510 M€, ce qui est extraordinairement important. Soit un montant de 3,2 milliards d'euros d'investissement -souvenez-vous de ce montant parce qu'il est historique-, soit 1,1 milliard de plus qu'au précédent mandat qui pourtant avait vu un investissement qui avait augmenté de manière très forte par rapport à ce qui avait pu être réalisé dans le passé.

Nous gardons aujourd'hui des marges de manœuvre. Comme nous l'avons vu tout à l'heure, la capacité de désendettement est de 3,9 années. Je rappelle qu'à la fin du premier mandat -on l'a vu tout à l'heure sur les slides-, elle était de 4,3, c'est-à-dire que nous avons réussi la performance à la fois d'investir de manière maximale et de conserver notre capacité de désendettement.

Nous abordons le mandat qui arrive en bonne position. Il faut l'aborder en bonne position parce que les temps qui viennent vont être difficiles. Si nous voulons, comme nous l'avons dit, préserver une capacité d'investissement autour de 3,2 milliards d'euros -je rappelle que c'est, cette fois-ci, la Métropole, ce n'est pas simplement la Communauté urbaine de Lyon-, cela demande que, dans les années qui viennent, nous fassions des efforts qui vont être effectivement importants.

J'entendais quelquefois au cours des analyses la tentation de dire que, puisque l'on est dans la Métropole, la Métropole peut tout et donc elle distribue généreusement ici ou là et vient compenser le désengagement de l'Etat. Non ! La baisse des dotations touche aussi la Métropole. Nous venons de prendre les charges sociales ; notre première difficulté va être d'essayer de les maîtriser. On sait et on voit bien quelle a été l'augmentation au cours des dernières années, quelle est encore l'augmentation cette année. Evidemment, on ne peut pas changer en quelques mois mais c'est un des efforts que nous avons réalisés et donc un des engagements que nous avons à réaliser.

Il est mis en place un comité "marges de manœuvre" de manière à ce que les élus puissent participer à cette analyse de nos dépenses et voir comment effectivement nous pouvons trouver et dégager des marges de manœuvre pour pouvoir continuer à investir. Donc nous allons essayer de le faire ensemble.

Vous tous ici, vous savez que les temps sont difficiles. Quand je regarde ici ou là dans vos Communes ce que sont les comptes, je vois évidemment la difficulté qu'il y a pour les uns et pour les autres à pouvoir surmonter cette situation mais je ne doute pas qu'avec la volonté des uns et des autres, nous puissions y arriver. En tout cas, nous partons en bonne position pour amorcer ce mandat. Je crois que c'est cela qui va nous permettre, dans les prochaines années, de continuer à aller de l'avant, là où beaucoup de grandes villes ou de plus petites vont se trouver dans de grandes difficultés.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** J'ouvre maintenant le débat concernant le rapport numéro 2015-0383 - Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 - Compte administratif 2014 pour le mandat.

La conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents et chers collègues, pour les mêmes motifs que pour le rapport précédent, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'abstiendra sur cette délibération portant sur la programmation pluriannuelle des investissements 2014 (PPI) et revenant sur la PPI 2009-2014 au titre du compte administratif.

On le voit bien, le compte administratif 2014 retrace l'activité de la Communauté urbaine de Lyon non seulement durant l'année dernière mais bien durant l'ensemble du mandat 2008-2014.

La liste des projets inscrits à la PPI 2009-2014 avait été adoptée par délibération du 15 décembre 2008, révisée le 28 juin 2010 et le 9 janvier 2012. Je le dis parce que cela nous donne des éléments d'appréciation pour la future PPI métropolitaine soumise à notre vote le 6 juillet prochain. Une PPI est évolutive, certains projets se modifient en cours de mandat, et c'est normal, mais aussi certains projets apparaissent, d'autres au contraire disparaissent. Puisque nous sommes pour notre part plutôt tournés vers le futur de la Métropole, nous indiquons ici, au titre du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), que nous serons très attentifs au suivi et à la réalisation d'un certain nombre de projets à venir de la Métropole.

Revenons sur l'année 2014 et sur les autorisations de programme individualisées dans l'année. Le tableau présenté dans la délibération indique que plus de la moitié (51,6 %) des autorisations de programme 2014 ont concerné l'aménagement de l'espace communautaire. Loin derrière arrive la politique publique d'équilibre social de l'habitat à hauteur de 16 %. Les moyens généraux consacrés au fonctionnement de la collectivité représentent environ 16 % également du total de ces autorisations de programme. Encore plus loin derrière, on trouve la gestion des services d'intérêt collectif : 7,8 %, l'environnement et le cadre de vie : 3,45 %, le développement et aménagement économique social et culturel : 3,10 %, puis la politique de la ville, bonne dernière dans ce classement, avec seulement 2,2 % des autorisations de programme qui lui ont été consacrées en 2014. A méditer et à mettre en lien avec le rapport sur le contrat de ville métropolitain 2015-2020 que nous aurons à voter tout à l'heure.

Au-delà des autorisations de programme individualisées, le tableau des crédits de paiement réalisés en dépenses confirme cette tendance et l'accentue même : 63,2 % des dépenses ont été tournées en 2014 vers l'aménagement de l'espace communautaire, seulement 4,8 % pour le développement et l'aménagement économique social et culturel, 3,7 % pour la politique de la ville et plus que 2,8 % pour l'environnement et le cadre de vie, une part qui nous semble tout à fait insuffisante pour relever les défis liés à la lutte contre les pollutions et la gestion de nos déchets. Je dirai que, comme durant tout le mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a été concentrée, en 2014, sur ce qui se voit, sur les aménagements urbains souvent démonstratifs, en résumé sur le dur.

Nous pensons que, pour tenir compte des nouvelles formes économiques et des besoins de nos concitoyens, il est indispensable qu'à l'avenir, notre Métropole, y compris forte de ses compétences sociales, soit plus attentive au "soft", à la qualité de vie, à ce qui fait lien entre nos concitoyens. Vous parliez de classement tout à l'heure, monsieur le Président ; j'écoutais ce matin que Lyon n'arrivait que septième dans le classement des villes où nos concitoyens rêvent de venir vivre, derrière Bordeaux, Montpellier, Nantes par exemple. Oui, la douceur de vivre, la vie culturelle, la qualité de l'environnement comptent tout autant en matière d'attractivité que la présence de sièges sociaux d'entreprises par exemple.

Alors pour conclure, je ne peux m'empêcher de faire appel à *La République de Platon*, une lecture sûrement chère à votre cœur ! Que nous dit Platon dans sa République ? Il disait : "Ce ne sont pas les murs qui font la cité mais les hommes." Alors, j'espère que cette phrase saura guider nos pas et nos actions lors du mandat à venir, certains que l'Humain reste le seul horizon de notre action politique.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL :** Monsieur le président, chers collègues, la PPI du précédent mandat sur le Grand Lyon a permis d'améliorer le cadre urbain et la vie des habitants de façon forte et visible. Le Grand Lyon 2014 est encore meilleur à vivre que celui de 2008 et il en fut aussi ainsi lors du mandat précédent. Je ne vais pas revenir sur tous les projets réalisés qui ont été rappelés dans la présentation générale.

La PPI permet de montrer où est passée une part importante des impôts des Grands Lyonnais et nous pouvons être satisfaits du travail accompli. Nous sommes satisfaits, en particulier, de la quantité, variété et qualité des logements construits, même s'il faut encore et toujours renforcer le dispositif car la demande de logement reste d'autant plus forte que notre agglomération est attractive et que le logement social, en particulier, couvre une population plus nombreuse du fait de la paupérisation de trop nombreux habitants. Il faut continuer les efforts sur le logement, les transports en commun, le développement durable, l'économie et l'emploi.

Sur ce dernier point, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires veut souligner un sujet d'inquiétude et de mécontentement sur lequel nous alertons souvent : le Grand Lyon a consacré 2,6 M€ au pôle de compétitivité LUTB (Lyon Urban Trucks and Bus) dans la PPI 2008-2014. Il faut bien sûr soutenir l'activité économique, la recherche-développement, la production industrielle et l'emploi au final mais nous voyons actuellement que le groupe Volvo peut mettre en péril le pôle de compétitivité auquel il appartient alors qu'il est un acteur structurant. A l'évidence, Volvo se recentre sur la Suède, supprimant à Saint Priest-Vénissieux plus de 500 emplois l'an dernier, menaçant à nouveau presque 500 emplois dans un nouveau plan social, réduisant la charge de travail du bureau d'études et le nombre de commerciaux, etc. Volvo, deuxième employeur privé de l'agglomération, délocalise actuellement des emplois vers le Maroc, la Turquie, l'Inde et la Pologne, sans compter la Suède. Le fonds d'investissement Cevian capital, devenu depuis deux ans gros actionnaire du groupe Volvo, cherche la rentabilité maximum et rapide.

Nous rappelons donc fermement nos demandes de conditionnalité de nos financements publics dans le cadre de nos objectifs d'industrialisation et d'emploi et nous formulons à nouveau cette conditionnalité avec une clause de remboursement si les objectifs fixés ne sont pas réalisés ou si les actions pour les atteindre ne sont pas mises en oeuvre. L'argent que nous donnons ne doit pas servir des intérêts contraires aux nôtres ou seulement des intérêts particuliers, en l'occurrence les actionnaires de Volvo.

Dans la même veine, nous rappelons notre demande d'une gouvernance métropolitaine qui associe tous les partenaires sociaux dans une conférence sociale annuelle dont nous espérons l'organisation en 2015.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère déléguée PIANTONI :** Monsieur le Président, mes chers collègues, la politique telle que nous la concevons, nous, radicaux de gauche, doit se donner les moyens de sa réussite. Ce fut le cas, à notre sens, au cours de cette programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 où vous avez su faire, monsieur le Président, ce que peu peuvent se vanter d'avoir réussi, des investissements réfléchis permettant le développement d'un cercle vertueux où sphère privée et sphère publique permettent ensemble la réalisation d'un projet ambitieux dans un contexte économique difficile. Déjà en 2009, cela pouvait passer pour un pari fou et risqué. Nous pensons que c'est la preuve que notre collectivité a su gérer cette crise comme peu d'autres.

Lors du mandat précédent, l'opposition ne cachait pas son scepticisme lorsque vous annonciez cette PPI 2009-2014, forte d'investissements conséquents et de projets coûteux. Aujourd'hui, chacun aura compris que cette PPI historique a permis de soutenir l'investissement et que c'est en portant ces projets que notre territoire, à travers ses entreprises, est l'un de ceux qui se portent le mieux en France.

C'est également grâce à des investissements publics et privés que les comptes de notre Métropole sont équilibrés, avec un taux moyen de la dette de seulement 2,16 % sur l'exercice, relativement stable par rapport aux années précédentes, dont un très fort taux d'emprunt jugé très sain. C'est en définitive 510 M€ qui ont été investis en 2014 malgré la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Nous sommes loin des 662 M€ investis en 2013, me direz-vous, mais nous assistons à une moyenne de 537,7 M€ d'investissement sur la période 2009-2014 avec un taux de réalisation de + 78 %, ce qui est historiquement haut en période de crise économique, rappelons-le.

Pour finir, nous tenons à souligner que le haut niveau d'investissement concernant les projets d'aménagement urbain ne se substitue aucunement à la part très importante des crédits de paiement concernant des dépenses sociales telles que la politique de la ville ou le soutien au logement social qui appartient également à ce cercle vertueux qui fait de la péréquation sociale et territoriale un vecteur non seulement de solidarité mais également de performance pour notre Métropole.

Nous clôturons donc cette PPI 2009-2014 de la meilleure des manières. Nous avons conscience que l'exercice 2015-2020 nous offrira d'autres défis encore plus complexes. Nous sommes néanmoins confiants, confiants en notre territoire qui continue d'investir, confiants en notre Métropole qui se veut à la fois dynamique et inclusive, confiants en notre majorité qui a su allier rigueur budgétaire et soutien à l'investissement. Pour ces raisons, le groupe Parti radical de gauche votera en faveur de ce compte administratif.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller GENIN :** Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET :** Monsieur le Président et chers collègues, nous sommes à huit jours du vote de la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020 et revenir aujourd'hui sur la PPI précédente, celle de 2009-2015, est un exercice certes intéressant mais, pour être utile et éclairer la prochaine PPI, cet exercice aurait peut-être mérité un examen plus en amont, d'autant plus que le report de la PPI par rapport à un cycle normal, qui était celui de la Communauté urbaine avant, aurait pu le permettre.

En tout cas, c'est ce que certains ont tenté de faire pour y voir plus clair sans pour autant disposer toujours facilement de tous les moyens nécessaires pour y accéder. Je suis intervenu lors de l'examen du compte administratif 2013 qui avait été présenté en 2014 par notre collègue Brumm qui ne m'avait pas répondu sur ce point -et je lui ai rappelé par ailleurs-. C'est le cas notamment -et je vais préciser mon propos- de tout ce qui relève de l'équité territoriale, un sujet sensible, qui peut être source de fantasmes quelquefois ou objet de fantasmes. C'est effectivement un paramètre qui ne peut pas être absolu et qui est compliqué, complexe mais je crois que, pour éviter les interprétations qui peuvent être faites quelquefois à juste titre çà et là, il doit falloir pouvoir le dire, l'apprécier, avoir une meilleure connaissance de celle qui a été pratiquée dans le passé.

Tout cela pour dire -et je limiterai mon intervention à cela- que beaucoup de progrès seront à faire sur ce terrain-là dans la mise en œuvre et dans le déroulé de la prochaine PPI. On sait bien qu'une fois la PPI énoncée, la mise en œuvre plus ou moins rapide de certains projets dépend aussi des moyens qui y sont consacrés, notamment des moyens humains, et que quelquefois, si les projets sont en retard, c'est simplement parce que la focale n'a pas été mise de façon aussi importante sur ceux-là plutôt que d'autres.

Je souhaite que, sur ce plan-là, nous allions plus loin et mieux dans les prochaines années. En tout cas, nous y serons vigilants. A cet égard, les prochaines conférences territoriales des Maires devront témoigner de cette évolution. Elles devront jouer un rôle majeur dans ce domaine-là et bénéficier aussi de moyens techniques et humains importants pour procéder correctement et très clairement à ce suivi.

Mon propos est déjà celui de la semaine prochaine mais je crois que c'est une façon de faire le lien entre la PPI que nous votons dans un exercice forcément un peu formel avec beaucoup d'effets de posture, notamment de l'opposition, et le souci d'engager la prochaine dans les meilleures conditions possibles.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller FORISSIER :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, notre groupe Les Républicains et apparentés -qui s'appelait à l'époque "Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite (DVD) et apparentés"- s'était abstenu pour le vote du compte administratif 2008 relatif à la PPI et, bien que le contexte soit un peu différent, en fera de même aujourd'hui. En effet, nous n'étions pas aux commandes et, dès lors, il nous paraissait difficile de voter favorablement pour des réalisations et des choix politiques dont nous n'avions pas la maîtrise ; et il en est de même aujourd'hui.

Monsieur le Président, vous nous soumettez au vote le compte administratif de la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014. Je saisis donc cette occasion, monsieur le Président, pour vous faire trois remarques.

La première, c'est que nous avons le plaisir de constater que le montant total de la PPI dépasse les 3,2 milliards d'euros réalisés. Elle a donc dépassé les prévisions du début de mandat et nous nous en réjouissons pour les territoires qui ont bénéficié d'investissements supplémentaires. Mais nous soulignons que cela a été rendu possible grâce à une augmentation des recettes qui ne dépend pas vraiment des résultats de votre choix politique. En effet, le Grand Lyon a bénéficié du fort dynamisme économique lié à une activité soutenue qui a généré mécaniquement un afflux de recettes. Ces recettes supplémentaires ont donné un second souffle aux finances communautaires et permis de dégager des marges de manœuvres supplémentaires, permettant ainsi, après des arbitrages politiques, de financer les projets.

Il est entendu que ces choix politiques, du ressort de l'exécutif, sont légitimes. L'assemblée délibérante entérine ces choix et je ne saurai remettre en cause ce fonctionnement démocratique.

Néanmoins, notre groupe s'interroge sur les critères retenus pour arbitrer les projets et dénonce un manque de lisibilité de ces critères.

Dans les prochains jours, nous allons voter la programmation pluriannuelle des investissements 2015-2020. Aussi, tirant les enseignements du précédent mandat, nous vous demandons, monsieur le Président, la mise en place d'un outil de suivi. Vous comprendrez fort bien qu'au-delà de la confiance que nous vous accordons, nous souhaitons pouvoir bénéficier d'un outil de suivi détaillé par opération et par Commune, d'autant que la PPI se décompose en trois catégories :

- les projets d'agglomération,
- les opérations récurrentes des politiques publiques destinées à la maintenance des équipements métropolitains et à la gestion patrimoniale,
- les projets territorialisés (projets d'aménagements des Communes).

Nonobstant ces trois catégories, il nous paraît indispensable de connaître les critères qui permettent de classer les projets dans l'une de ces catégories.

Cet outil nous permettrait de suivre en toute transparence la réalisation des projets, de mieux appréhender les logiques de territoire et d'avoir une vision plus objective de vos choix politiques.

L'étude de ce rapport me conduit à une deuxième remarque qui concerne le montant des autorisations de paiement au 31 décembre 2014. Je constate, en effet, que le stock des autorisations de paiement dépasse les 900 M€ avec 228 M€ de recettes. Il reste donc plus de 650 M€ à reporter ; ces 650 M€ viendront imputer le budget de la prochaine PPI parce qu'évidemment, ces réalisations, je pense qu'il faudra les faire, même s'il n'y a pas un report automatique, dans un contexte financier que vous annoncez déjà comme extrêmement contraint, ce que nous partageons tous, notamment du fait de la baisse des dotations de l'Etat évaluées à près de 900 M€, ce que nous déplorons également.

Nous nous étonnons et déplorons que les crédits disponibles n'aient pas été utilisés pour la réalisation des projets d'investissement prévus sur le précédent mandat. A titre d'exemple, je vous parlerai bien sûr de la Commune de Meyzieu : le prolongement de la VN 33 prévu n'a pas été réalisé tout simplement pour des raisons techniques ; mais c'est normal aussi parce qu'une PPI doit vivre et, à ce moment-là, il faudra récupérer le retard accumulé.

Pour finir, monsieur le Président -et ce sera ma troisième remarque-, je me permets, en ma qualité d'ancien Vice-Président du Conseil général, de vous questionner sur la reprise des engagements du Conseil général par la Métropole. La création de la Métropole induit des contrats triennaux en cours (aide à l'investissement communal) votés par le Conseil général. Il est donc important pour les Maires d'avoir de votre part une confirmation de cet engagement et de vous assurer que la nouvelle collectivité tiendra ses engagements et financera l'aide aux investissements votée par le Conseil général. Nous comptons sur l'exécutif pour transmettre aux élus métropolitains, comme cela avait été annoncé, un état détaillé de ce qui sera pris en charge par la Métropole à ce titre.

En conclusion, je réitère la demande que j'ai faite souvent dans cette assemblée de voir comment la Métropole peut maintenant aider à l'investissement communal dans les Communes qui prennent la charge d'augmentation démographique de notre collectivité compte tenu des restrictions imposées aujourd'hui par l'Etat. Je ne vous demande pas non plus -vous l'avez très bien expliqué tout à l'heure-, monsieur le Président, de vous substituer à l'Etat parce que ce serait totalement impossible mais de voir, comme on le fait en politique de la ville entre l'Etat, la Métropole et les Communes, comment on peut peut-être mieux aider les Communes en progression.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Merci beaucoup. Je passe éventuellement la parole à monsieur le Vice-Président Brumm.

**M. le Vice-Président BRUMM :** Pas d'observation, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT VIAL :** Pas d'observation. La parole est à monsieur le Président Collomb.

**M. le Président COLLOMB :** Quelques mots supplémentaires sur la PPI telle qu'elle a été réalisée. Je répète à nouveau que c'est une PPI exceptionnelle à 3,2 milliards d'euros. Je me souviens des débats lors du dernier mandat où un certain nombre de remarques ont été faites disant : "Vous n'arriverez jamais à réaliser". On s'aperçoit que l'on a non seulement rempli les objectifs mais qu'ils sont même dépassés.

Deuxième remarque faite quelquefois à l'époque : "Voyez, le volume d'AP augmente constamment, c'est une espèce de boule de neige qui grossit". On s'aperçoit aujourd'hui que cette remarque n'était pas fondée puisque, quand on regarde aujourd'hui le stock d'AP de 2008 et le stock d'AP qui est celui d'aujourd'hui en 2014, on voit que ce stock, qui était de 1,120 milliard en 2008, n'est plus aujourd'hui que de 900 M€. Evidemment, il y a chaque fois un effet report mais on s'aperçoit que, par rapport au premier mandat, l'effet report a diminué. Nous allons continuer à faire en sorte qu'un certain nombre d'opérations qui n'ont pas été réalisées sur le mandat précédent puissent venir en crédit de paiement maintenant, de la même manière qu'il y aura aussi un chevauchement entre ce mandat-là et le mandat suivant ; c'est normal, c'est la vie d'une collectivité.



Lorsque monsieur Forissier me dit : "Tout cela, c'est bien mais, quelquefois, c'est sur des critères, par exemple, l'économie, un peu indépendant de votre volonté ou de votre capacité". Vous en connaissez quelques-uns, demandez aux chefs d'entreprise de l'agglomération lyonnaise, beaucoup d'entre eux pensent que la façon dont agit aujourd'hui la Communauté urbaine, dont agit la Métropole maintenant compte un tout petit peu pour permettre le développement et la dynamique de cette agglomération : lorsque nous faisons en sorte de générer des forces endogènes avec le développement des start-up, le développement de la French Tech, cela compte. Lorsque nous allons à l'étranger pour essayer de ramener un certain nombre d'entreprises dans l'agglomération, évidemment cela compte aussi. Je n'y vois pas simplement des entreprises, j'y vois aussi de l'emploi. Je voudrais dire à madame Perrin-Gilbert que, pour nos concitoyens, l'emploi c'est tout de même la première de leurs préoccupations. S'occuper du développement des entreprises dans une agglomération, évidemment que c'est essentiel ! Il n'y a pas d'un côté ce qui serait matériel et de l'autre côté ce qui serait immatériel. J'ai toujours pensé que, pour pouvoir être heureux, il fallait déjà un emploi et un logement. Après, on peut continuer à développer mais ceci est la base. Quand je regarde dans le domaine du logement, du logement social en particulier, ce que nous avons fait dans le dernier mandat, je vois que nous avons investi 425 M€ dans le logement social ; évidemment que cela compte ! Et c'est cela qui nous a permis de développer beaucoup de logements, qu'ils soient d'ailleurs sociaux ou privés, parce que nous avons eu cette volonté-là de développer du logement et de l'économie dans cette agglomération.

Pour répondre à la deuxième remarque de monsieur Forissier sur l'évaluation, nous regardions effectivement en cours de mandat comment les choses se réalisaient et je crois que nous sommes pour la transparence la plus totale. On le verra la semaine prochaine à l'occasion de la programmation pluriannuelle des investissements.

Sur les choix, ils ne se sont pas faits à la tête du client et, en particulier, lorsque je regarde la clarté des choix dans ce qui est aujourd'hui la Métropole, avec ce que j'ai pu avoir sous les yeux concernant justement l'héritage des contrats trisannuels, il y a quelquefois une logique qui m'avait un peu échappé -mais sans doute, puisque vous étiez Vice-Président du Conseil général, me l'expliquerez-vous un jour en privé- sur ce qui faisait que certains avaient vingt-six contrats, d'autres deux, d'autres zéro. Cela paraissait un peu compliqué au premier abord mais sans doute y avait-il une logique que je n'ai pas encore entièrement découverte.

Voilà quelques remarques que nous allons passer la semaine prochaine au vote de la PPI : Comme on a eu l'occasion de le dire, ce sera une PPI relativement importante où je donne quelques chiffres. Nous essaierons de voir, sur les 3,5 milliards d'euros, si on globalise le budget principal avec les budgets annexes : 1,2 milliard d'euros pour les projets d'agglomération, 1 milliard d'euros pour les opérations récurrentes et 1,262 milliard d'euros pour les projets territorialisés. Et, dans ces projets territorialisés, il y aura, comme nous l'avons fait par le passé, 50 % pour Lyon et Villeurbanne et 50 % hors Lyon et Villeurbanne pour l'ensemble des autres Communes. C'est l'équilibre que nous essayons de maintenir depuis déjà les deux premiers mandats et que nous continuerons à tenir dans le prochain mandat.

Voilà, j'en ai terminé, monsieur le Président Vial.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL :** Personne ne souhaite prendre la parole ? La discussion est donc close. Je vais donc demander à monsieur le Président de bien vouloir quitter la salle de délibération.

*(Monsieur le Président Collomb quitte la salle de délibération).*

Nous allons procéder au vote du compte administratif pour le budget principal et pour les budgets annexes de la Communauté urbaine pour l'exercice 2014.

Je mets aux voix le rapport n°2015-0382 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstentions : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adopté.

Je mets aux voix le rapport n°2015-0383 :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national.

Adopté.

**M. LE PRÉSIDENT VIAL** : Le compte administratif 2014 est adopté. Voulez-vous demander à monsieur le Président de bien vouloir revenir dans notre salle de délibération.

*(Monsieur le Président Collomb revient dans la salle de délibération).*

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb  
Président**

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, monsieur le Président, et à l'année prochaine. Chers collègues, merci pour ce vote. J'y vois des prémices heureuses pour la suite du développement de notre Métropole, à la fois de la Métropole et de ses Communes, bien évidemment. Je crois que c'est important pour les uns et pour les autres de trouver les bonnes méthodes pour continuer à avancer ensemble dans une période qui va être plus compliquée, bien évidemment.

---

**N°2015-0384 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Prestations sociales de la fonction publique - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Rousseau a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0384. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Cependant, ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : Dans l'exposé des motifs et le DISPOSITIF, il convient de lire : "porteur(s) de handicap(s)" au lieu de "handicapé(s)".

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Monsieur le Président et chers collègues, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés votera favorablement cette délibération qui présente l'application aux agents de la Métropole des dispositions applicables aux services de l'Etat en matière de prestations sociales.

Ceci dit, nous souhaitons profiter de la présentation de cette délibération pour apporter un éclairage sur la réalité sociale que vivent les familles dont un des membres est porteur de handicap le rendant dépendant et, de ce fait, vous formuler une demande d'initier une réflexion sur l'extension de ces prestations sociales à l'endroit des agents de la Métropole dont un des enfants est porteur de handicap.

En effet, monsieur le Président, nous venons de voir que le Grand Lyon a une gestion saine et que, malgré les baisses de dotations en cours ou annoncées, la Métropole reste sur une dynamique globalement satisfaisante, même si nous pouvons exprimer des nuances d'appréciation sur quelques points.

Mais, monsieur le Président, nous pourrions être plus ambitieux socialement et donner une véritable dimension sociale à notre collectivité quant aux aides apportées aux familles porteuses d'un handicap travaillant pour la Métropole car, est-il besoin de le rappeler, quand un membre d'une famille est handicapé, c'est toute la famille qui l'est. Ceci pourrait faire de la Métropole un modèle non seulement de dynamisme politique et économique mais aussi social en questionnant la pertinence des directives des prestations sociales destinées aux agents de l'Etat ou en considérant celles-ci comme un socle pour bâtir un projet plus ambitieux.

Pour entrer dans le vif du sujet, vous ne pouvez ignorer que les enfants grandissent et que les parents vieillissent. Aussi, la question du passage à l'âge adulte, souvent défini pour une personne porteur d'un handicap, soit à vingt ans, est une épreuve difficile à passer tant elle est vécue comme une véritable rupture : les systèmes d'aides existant pour les enfants disparaissent au passage à l'âge adulte pour donner place à des dispositifs globalement moins intéressants en termes d'accompagnement, de soins et d'aides. Cela se passe à une période de la vie où, bien sûr, les parents avancent dans l'âge et leurs forces diminuent.

Pourquoi ne pas continuer à être présents auprès des salariés de la Métropole pour continuer à les soutenir dans ces épreuves ?

Par ailleurs, nous constatons, dans cette délibération, que les aides sont proratisées au temps de présence de l'enfant au domicile familial, dans le cas où celui-ci est interne. C'est bien mal connaître ce type de situations. En effet, dans de très nombreux cas, l'internat est une solution imposée, soit en raison de la gravité du handicap, soit parce que la situation familiale est trop fragile pour gérer un handicap lourd. Aussi, verser des aides au prorata des temps de présence sans tenir compte du handicap est une regrettable erreur d'appréciation de ces situations car ce n'est pas donner les moyens suffisants à ces familles de s'occuper correctement de leur enfant le temps d'un week-end.

Là aussi, la Métropole de Lyon peut être force de proposition.

Si nous avions le temps et s'il y avait un peu plus de silence dans la salle, nous pourrions aborder plus en détails d'autres situations : la fratrie par exemple. Dans la vraie vie, des frères et des sœurs peuvent être amenés à s'occuper de leur frère ou de leur sœur handicapé de moins de vingt ans ou plus. C'est une réalité sociale bien courante qui n'est pas prise en compte dans ces prestations.

La question des conjoints devenus dépendants par un accident ou une maladie est aussi préoccupante. Qu'a-t-on prévu pour ces personnes appelées aujourd'hui les aidants familiaux ?

Voici en quelques lignes, monsieur le Président, ce qui pourrait relever d'une belle ambition sociale.

Sachez qu'Europe Ecologie-Les Verts est tout à fait disposé à travailler -ou pour le moins à échanger- avec les Vice-Présidents compétents sur ces questions de façon à identifier, dans le contexte actuel, les marges de manœuvre qui pourraient nous aider à faire des propositions et aller de l'avant sur cette délicate mais ô combien importante question.

Merci en tout cas pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

---

**N°2015-0385 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Informatique et systèmes d'information - Convention relative aux modalités de prise en charge des engagements 2014 effectués par le Département du Rhône au profit de la Métropole de Lyon pour la mise en place de la Métropole - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0385. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, voici un dossier qui a reçu l'avis favorable de la commission et qui concerne le recensement des dépenses que l'on doit au Département pour l'action de transformation des services d'information. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une demande du groupe Front national.

**M. le Conseiller CASOLA** : Monsieur le Président, chers collègues, voici une délibération qui illustre parfaitement les critiques que l'on peut faire au protocole financier conclu en 2014 entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône pour la mise en place de la Métropole.

Ce protocole prévoit, entre autres, que nous prenions en charge des dépenses engagées par le Département pour la Métropole. C'est le cas présent pour des dépenses informatiques et des systèmes d'information.

Difficile à comprendre que le Département n'ait pas été capable de participer au financement de la mise en place de la Métropole alors que nous reprenons les compétences du Département. Difficile à accepter quand on se remémore que ce même Département nous a délicatement laissé, en guise d'héritage, l'essentiel des dettes contractées par monsieur Mercier.

Au final, avec ce protocole financier, nous avons l'amère impression que la Métropole est le "pigeon" de cette négociation. Bien sûr, cela ne choque apparemment aucun élu puisque, au final, c'est le contribuable de la Métropole qui paiera les conséquences de ce protocole d'accord mal négocié du point de vue métropolitain.

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Cher collègue, on voit que vous ne connaissez pas exactement le dossier. De quoi s'agissait-il ? Il fallait qu'au 1<sup>er</sup> janvier, on puisse avoir des logiciels qui soient adaptés pour continuer à payer les salaires, les différentes prestations et donc le Conseil général a fait l'avance de sommes, de matériels qui ensuite, évidemment, seront à la Métropole de Lyon et donc nous lui remboursons simplement les frais qu'il avait engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier pour notre compte. Les choses sont d'une simplicité, j'allais dire, biblique.

Je mets aux voix ce dossier.

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupe Front national ;

- abstentions : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N°2015-0386 - développement économique, numérique, insertion et emploi -** Infogérance des infrastructures du système d'information de la Métropole de Lyon - Autorisation de lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0386. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur :** Monsieur le Président, à nouveau un avis favorable pour ce dossier qui doit permettre la reconduction d'un contrat pour l'infogérance de nos serveurs. Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Trois minutes pour le groupe UDI.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Monsieur le Président, déjà dans le mandat précédent, j'étais intervenu à plusieurs reprises pour demander la mise en œuvre d'une mutualisation des systèmes d'information entre le Grand Lyon et les Communes. Notre groupe regrette donc que, dans cet appel d'offre pour l'infogérance du parc informatique du Grand Lyon pour la période 2016-2020, l'objectif de mutualisation ne soit pas clairement établi. C'est pourtant une source d'économies importante et probablement même la possibilité d'améliorer la qualité du service rendu à nos concitoyens avec notamment les outils de e-service.

La semaine dernière, en commission des finances de la Ville de Lyon, votre adjoint m'a indiqué qu'il souhaitait qu'à court terme, les systèmes informatiques de la Ville de Lyon et de la Métropole convergent, avec l'objectif d'associer l'ensemble des Communes du Grand Lyon, en commençant apparemment par les systèmes d'information des ressources humaines.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer les économies résultant d'un dispositif ambitieux et innovant de mutualisation des systèmes d'information puisqu'une étude, semble-t-il, a été faite ? Cela permettrait notamment de revoir la voilure en termes d'effectifs et de gestion des compétences. Etablir ce bilan sur les économies engendrées par cette mesure est une urgence. Il convient ensuite d'établir à court terme le processus de mise en œuvre.

En introduction de ce Conseil, je vous demandais de nous proposer un PPE (plan pluriannuel d'économies). Cette rationalisation des ressources informatiques des 59 Communes et de la Métropole ainsi que nos satellites rentre typiquement dans ce plan. C'est comme cela que la Métropole pourra conserver son potentiel d'investissement sans hausse de fiscalité.

Depuis des mois, vous nous parlez de mutualisation, il est temps de passer de la parole aux actes !

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, cette délibération pour l'infogérance de notre infrastructure informatique est dans la continuité de l'existant, en prenant en compte l'intégration des services du Conseil général et la progression des usages numériques.

Ces métiers très techniques, avec une grande diversité de systèmes -on pourrait dire qu'on trouve tout le SICOB (Salon des industries et du commerce de bureau) à la Métropole-, avec des exigences fortes en termes d'horaires, font appel à des compétences qui ne peuvent s'organiser qu'à grande échelle.

Il faut bien mesurer la criticité de ces systèmes en ayant en tête les attaques nombreuses qu'ils ont subies ; les plus célèbres étant celle de TV5 il y a quelques semaines ou celles dont tout le monde parle quand il s'agit d'un grand acteur US de la défense ou du web mais qui ne doivent pas cacher celles dont on parle moins et qui sont pourtant nombreuses, même si elles sont souvent moins spectaculaires, celles sur les collectivités locales. Les évolutions technologiques récentes autour de la virtualisation et de la centralisation de l'hébergement créent de nouvelles conditions pour la performance et la sécurité de ces systèmes.

Un projet est en discussion -je le dis en français mais pour ceux qui n'auraient pas compris, il s'agit d'un data center- avec différents acteurs publics, qui pourrait modifier les conditions d'exploitation de nos systèmes et donc les prestations de ce contrat. Ce projet avec la Région, les Communes, d'autres acteurs publics pourrait rendre pertinente une structure publique pour certaines des prestations évoquées.

Les idéologues me répondront que le privé est toujours meilleur que le public. Permettez-moi de donner un exemple récent qui montre que rien n'est simple et que le pragmatisme peut conduire à constater le contraire, tout en me permettant d'ailleurs de répondre à notre collègue de l'UDI : le 1<sup>er</sup> mai, au matin, une attaque contre les serveurs de messagerie du SITIV, syndicat intercommunal, outil de mutualisation entre les communes, a rapidement conduit au blocage des systèmes. La veille, un fonctionnaire d'une commune avait consulté sa messagerie professionnelle à partir d'un cybercafé de son lieu de vacances en Asie. Le poste était certainement infecté par un virus qui a tracé son mot de passe et c'est donc un 1<sup>er</sup> mai que les ingénieurs systèmes du SITIV, recevant un SMS du système d'alerte, sont intervenus pour bloquer l'attaque en quelques heures et remettre en sécurité les serveurs. Les 6 000 usagers n'ont rien vu de cette attaque. C'était le 1<sup>er</sup> mai, jour de lutte des travailleurs pour leurs droits et le service public a fait la démonstration, ce jour là, de son efficacité !

Cette anecdote nous montre que, sur ces technologies, un projet de centre d'hébergement public mutualisé peut être pertinent. Pouvez-vous nous dire à l'avance s'il aurait des impacts sur ce marché ?

Et donc j'en profite pour signaler à notre collègue du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés qu'effectivement, la mutualisation est très intéressante et que tout l'enjeu est de savoir si nos Communes gardent une maîtrise d'ouvrage dans leurs projets de systèmes d'informations et la forme intercommunale est évidemment une structure tout à fait adaptée ; je l'invite à prendre contact avec la Présidente du SITIV.

Je signale au passage une coquille de rédaction puisque ce marché annuel est bien sûr renouvelable 4 fois et non 4 fois par an.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Nous aurons l'occasion de reparler de mutualisation dans les prochains temps.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

**N°2015-0387 - développement solidaire et action sociale** - Association pour le dépistage organisé des cancers du Rhône (ADEMAS-69) - Adhésion à l'association - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0387. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai un temps de parole pour le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Vice-Président PHILIP** : Juste quelques mots, monsieur le Président et chers collègues, pour rendre hommage d'abord au Conseil général qui, avec l'ADEMAS-69, a lancé un dépistage organisé du cancer du sein il y a trente ans, parmi les premiers en Europe. Le dépistage a été généralisé en 1996. On sait que 95 % des femmes dont le cancer est dépisté sont vivantes à dix ans et on sait que le traitement qui, autrefois, était l'ablation du sein se résume aujourd'hui à une simple tumorectomie.

Le dépistage du cancer du côlon s'est ajouté dans l'ADEMAS secondairement en 2008. Le cancer du côlon commence toujours par un polype bénin que l'on peut donc guérir dans 100 % des cas, d'où l'importance du dépistage aujourd'hui.

Le Conseil général a fait du très bon travail dans ce domaine du dépistage organisé. L'ambition de la Métropole est de continuer sur le même chemin en assurant l'ADEMAS-69 de son soutien. Cette association a su mobiliser, en plus, les médecins libéraux et publics et doit être citée en exemple sur cette coopération.

Je rappelle également que la Métropole est la collectivité de la santé. En effet, nous sommes responsables de l'eau que les Lyonnais boivent, de l'air qu'ils respirent, des sols sur lesquels ils marchent, du bruit qu'ils entendent. Avec l'aménagement des berges, des parcs et des jardins, nous sommes à l'écoute du bien-être physique et moral des Grands Lyonnais et nous favorisons autant que possible la pratique des activités physiques, rempart efficace contre la première épidémie du XXI<sup>ème</sup> siècle qui n'est pas infectieuse mais qui est l'obésité. D'une autre manière, l'agriculture périurbaine, qui est également dans nos responsabilités, constitue un enjeu majeur d'un point de vue économique mais aussi sanitaire.

Si notre collectivité est la collectivité de la santé, le pôle lyonnais de la santé quant à lui est reconnu internationalement avec l'infectiopolé et le cancéropolé réunis sur le même site à Gerland, auxquels s'ajoutent le pôle neurologique et le pôle nutrition. Lyonbiopolé a également su attirer de nombreux grands industriels et le cancéropolé a créé de nombreuses start-up dont l'une est aujourd'hui cotée en bourse.

Nous étions ensemble à Gerland, monsieur le Président, aux côtés du Premier Ministre, pour inaugurer l'extension du P4 et nous avons apprécié qu'à cette occasion, ce dernier mais également le Président de Région et le Préfet soulignent l'importance du cancéropolé et de ses liens avec le pôle de compétitivité Lyonbiopolé.

Je sais à quel point votre cabinet a défendu auprès du Premier Ministre ce lien cancéropolé/biopolé et je me réjouis qu'aujourd'hui, avec l'ADEMAS-69, nous ajoutons une pièce au beau et grand puzzle "Lyon Ville de la Santé".

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

**N°2015-0390 - développement solidaire et action sociale** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 5<sup>e</sup> - Lyon 2<sup>e</sup> - Lyon 8<sup>e</sup> - Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions en faveur de 6 établissements - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes âgées -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0390. Madame Le Franc, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur** : Monsieur le Président, cette délibération consiste à apporter une aide à l'investissement pour des établissements pour personnes âgées. Pour cette année 2015, il s'agit de poursuivre les engagements pris par le Conseil général en direction de 6 établissements avec lesquels il avait travaillé. L'aide sera du montant que le Conseil général avait défini, soit de 3 050 € par lit ou place habilitée à l'aide sociale. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

**N°2015-0391 - développement solidaire et action sociale** - Conventions d'habilitation à l'aide sociale - Etablissements et services pour personnes âgées et personnes handicapées - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes âgées -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Le Franc a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0391. Madame Le Franc, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LE FRANC, rapporteur :** Ce rapport vise à pouvoir passer des conventions en matière d'habilitation à l'aide sociale entre notre nouvelle collectivité et des établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap. Il s'agit de 8 000 places, soit plus de 65 % du parc global pour les personnes âgées et la totalité des places pour les personnes en situation de handicap. Le nombre de conventions différentes est relatif à la nature des établissements, aux places concernées, à une habilitation totale ou partielle de l'établissement.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du GRAM.

**M. le Conseiller GACHET :** Monsieur le Président, chers collègues, sur la délibération précédente, il n'y a effectivement rien à ajouter, les subventions d'investissement s'inscrivent dans la continuité et n'appellent donc pas de remarque particulière.

Pour les conventions d'habilitation, il est écrit que les tarifs sont fixés sur la base de validation annuelle des budgets. Ne serait-il pas souhaitable d'évoluer vers une fixation des tarifs selon un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, qui s'inscrirait dans une orientation de coproduction en fonction de l'analyse des besoins ? Certainement la démarche la plus sûre pour obtenir l'adéquation entre objectifs et moyens lissée sur trois ans, cette orientation a été soulignée par plusieurs acteurs lors de l'audition que nous avons organisée le 10 juin dernier et dont nous vous ferons parvenir les comptes-rendus avant le prochain Conseil.

Concernant les places en établissement avec une habilitation à l'aide sociale, il est rappelé ici qu'elles représentent aujourd'hui 65 % du parc disponible dans le secteur des personnes âgées. Il faut veiller, d'une part, à maintenir un niveau suffisant pour garantir un accès aux publics les plus modestes et, d'autre part, à la solidarité territoriale pour l'organisation spatiale des places habilitées. En l'espèce, la mixité des établissements doit davantage être recherchée dans l'équilibre des niveaux de dépendance. L'équilibre des groupes Iso-ressources est un facteur déterminant du bien-vivre.

Les établissements de personnes âgées sont au cœur des mutations qui affectent la manière dont les femmes et les hommes d'aujourd'hui gèrent le vieillissement. Progressivement, l'entrée en maison de retraite, y compris en EHPAD, relève d'une démarche personnelle. Les futurs résidents sont de plus en plus acteurs de leur démarche. A ce titre, ils et elles sont demandeurs de nouvelles formes de participation qui constituent autant d'atouts qu'elles font naître des contraintes nouvelles car ce qui est en cause c'est bien la qualité du service rendu dans un contexte de contrainte financière.

Les établissements ne sont plus l'unique et ultime alternative pour l'accueil des personnes âgées mais, par leur mode de fonctionnement et leur capacité d'ouverture sur l'environnement, ils se doivent de préfigurer des évolutions à venir et cela n'est possible que si les moyens d'y parvenir existent en personnel, en équipement, dans la mutualisation des services internes et externes, une mutualisation dont les avantages et inconvénients doivent être mesurés.

Comment la Métropole s'assure-t-elle de la qualité de la prise en charge ? Quels éléments prend-elle dans la tarification pour permettre aux établissements d'assurer une politique de professionnalisation avec du personnel qualifié ? Quels moyens, autres qu'administratifs, se donne la Métropole pour apprécier la qualité effective des prestations ?

Permettez-moi d'insister sur les moyens existant aujourd'hui dans les établissements pour personnes âgées. Comment assurer l'ensemble des services indispensables alors que les effectifs sont souvent en limite de charge ? Aujourd'hui, selon Bernard Devert, le ratio moyen de personnel hébergé est de l'ordre de 0,54. Il est impossible de descendre en dessous de ce seuil ; il suffit de voir la situation dans la plupart des maisons durant le week-end pour se rendre compte de la tension. Par comparaison, les pays nordiques ont un rapport d'un pour un.

La préoccupation de la qualité est aussi une question économique ; elle doit, à terme, être regardée à la lumière de son impact social. Celui-ci ne porte pas uniquement sur les coûts évités mais également sur les bénéfices nets d'une gestion saine et sociale, ce qui n'est pas contradictoire.

Pour conclure, une proposition : la Métropole pourrait ouvrir une voie nouvelle dans l'approche qualitative qui est cadrée d'une manière très générale par le code de l'action sociale et les familles. Au-delà des rapports annuels exigibles ou en complément de ceux-ci, un questionnaire en direction des trois composantes principales des CVS, à savoir les professionnels, les résidents et les familles, apporterait un éclairage sur l'évolution des besoins et permettrait de détecter en amont les facteurs de déséquilibre ; car c'est bien dans les détails du quotidien que se trouve l'essentiel : l'adaptation et le remplacement des équipements, literie, appareillage, l'aide dans les déplacements, la prise des médicaments, la qualité des protections, la gestion des stocks, le passage des personnels et l'isolement ressenti, la veille de nuit, etc. C'est sur ces détails que la Métropole mesurera la qualité. Un dispositif de veille de ce type et surtout de suivi ne représente pas un coût supplémentaire mais un gain certain.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Communiste.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, avec ce rapport, nous entrons dans le cœur des compétences sociales que nous assumons aujourd'hui, sur un sujet éminemment sensible et croissant dans notre société.

Nous voterons évidemment ce rapport qui s'inscrit dans l'obligation de permettre la continuité d'un service essentiel aux populations. Nous partageons la volonté affirmée d'aller à des conventions avec les établissements concernés parce que notre collectivité doit jouer pleinement son rôle d'encadrement et de garant des établissements au regard des autorisations données et des fonds engagés.

Nous espérons cependant que ces conventions permettront de mettre les choses à plat et d'avancer et qu'elles pourront aussi être signées dans des délais raisonnables, contrairement à ce que nous avons connu parfois précédemment, délais raisonnables pour qu'il n'y ait pas de blocage dans le fonctionnement des établissements concernés.

Quant aux habilitations et déshabilitations, elles posent deux questions au moins : d'abord, celle de la réponse aux besoins des plus modestes mais aussi du plus grand nombre et celle des moyens de fonctionnement accordés aux établissements qui jouent le jeu de l'aide sociale puisque, s'il y a demande de déshabilitation, c'est aussi parfois qu'il y a des problèmes financiers.

Nous regrettons cependant, monsieur le Président, d'aborder ces questions et, d'une manière générale, les questions sociales d'une façon aussi parcellaire. La reconduite de l'existant ne fait pas une politique et l'existant du Conseil général ne permettait d'ailleurs pas de répondre totalement à la demande sociale. Compte tenu de la cure d'austérité imposée à nos populations, ces besoins ont bien évidemment crû, nous le vérifions au quotidien dans nos communes. Nous sommes donc demandeurs d'un débat de fond dans notre assemblée sur ces questions, comprenant un état des lieux des besoins et de leur couverture et des propositions d'orientation et de financement.

Je resterai plus précisément sur les questions de l'accueil des personnes âgées, notamment sur la question du maintien à domicile qui est mise en avant par le Gouvernement. Nous n'y sommes pas opposés par principe mais nous notons qu'il coûte très cher aux familles, en temps, en argent, en qualité de vie. Les statistiques indiquent, concernant les personnes âgées, que lorsque c'est le conjoint qui assume cette aide, son espérance de vie est raccourcie de manière nette. Cette réponse du maintien à domicile est une parmi d'autres mais sûrement pas une panacée face aux besoins croissants. Il faut tout de même se rappeler que 75% des bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) sont aujourd'hui aidés directement par un proche.

Nous aimerions aussi savoir, puisque l'on parle des questions sociales, où nous en sommes des personnels des anciennes MDR (Maison du Rhône) en termes des postes pourvus, notamment les postes d'assistantes sociales, de personnels d'accueil, de médecins et où nous en sommes aussi sur la question du traitement des dossiers en ce qui concerne la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) ; de nombreux habitants nous font part d'un allongement des délais trop important.

Nous discutons beaucoup ces temps-ci -même si ce n'est pas le cas aujourd'hui- de la répartition des compétences entre Communes et Métropole et notre groupe a d'ailleurs fait part de ses propositions sur ces questions. Mais ce débat n'a pas de sens s'il n'est pas lié à la volonté de répondre aux besoins de la population car, si beaucoup affirment dans cette discussion ne pas vouloir multiplier les guichets, encore faut-il disposer des réponses appropriées aux besoins.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LE FRANC.

---

**N°2015-0392 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0392. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit de la désignation de représentants au Comité Syndical du syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon. Avis favorable de la commission.



**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Mes chers collègues nous pouvons voter sur les désignations suivantes à main levée, sauf si quelqu'un demande un vote à bulletin secret. Quelqu'un le demande-t-il ? Non.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Dans ce cas-là, je vous propose les candidatures de :

- madame Béatrice GAILLIOUT,
- monsieur Loïc CHABRIER,
- madame Corinne IEHL,
- madame Inès de LAVERNEE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je mets donc ces candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N°2015-0393 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0393. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Il s'agit de désigner un représentant du Conseil au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'Ecole nationale de musique, danse et art dramatique de Villeurbanne (ENMDAD). Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Même chose, pas de demande de vote à bulletin secret ?

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je vous propose les candidatures de :

- madame Myriam PICOT,
- monsieur Damien BERTHILIER,
- madame Anne REVEYRAND,
- monsieur Jean-Wilfried MARTIN.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N°2015-0394 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Comité des partenaires de la Société coopérative d'intérêt collectif Maison de la danse - Désignation d'un représentant du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0394. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Il s'agit de désigner un représentant du Conseil au sein du Comité des partenaires de la Société coopérative d'intérêt collectif Maison de la danse. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je vous propose la candidature de madame Myriam PICOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N°2015-0395 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Assemblée générale et conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0395. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Il s'agit de désigner des représentants du Conseil au sein de l'Assemblée générale et du conseil d'administration de l'association Opéra national de Lyon. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je vous propose de désigner deux représentants du Conseil à l'Assemblée générale et un représentant du Conseil au conseil d'administration. Je propose, pour l'Assemblée générale, les candidatures de monsieur André GACHET et de madame Myriam PICOT (déjà membre) et, pour le conseil d'administration, la candidature de madame Myriam PICOT.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N°2015-0396 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Modification des statuts - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0396. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Il s'agit d'une modification des statuts avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Front national.

**M. le Conseiller CASOLA** : Monsieur le Président et chers collègues, il y a vingt ans, le Département du Rhône, dans le cadre de sa politique culturelle, mettait en place le festival des Nuits de Fourvière sur le site du théâtre gallo-romain de Fourvière. Rappelons que ce n'était pas une compétence du Conseil général mais plutôt une volonté de redonner au site sa vocation première, celle d'un lieu de spectacle. L'idée d'organiser un festival sur ce site est tout à fait louable et il est donc logique que la Métropole s'engage à soutenir ce festival pour qu'il se perpétue.

Reste qu'au vu de la première programmation de ce festival porté par la Métropole, nous sommes amenés à nous interroger sur l'évolution de ce festival, tant sur son coût que sur sa programmation.

Concernant son coût, la gestion sous forme d'une régie personnalisée ne doit pas nous tromper : l'autonomie financière des Nuits de Fourvière est limitée puisque, en réalité, c'est bien une subvention métropolitaine qui va permettre le fonctionnement de ce festival. Chacun de nous est conscient des contraintes financières actuelles et notamment du fait que notre collectivité doit déjà financer ou subventionner d'autres structures culturelles et d'autres manifestations et que ces dépenses seront exponentielles. Le coût des Nuits de Fourvière n'est pas négligeable : 3,7 M€ pour un programme sur deux mois, c'est énorme, notamment quand on sait que certains établissements culturels au sein de la Métropole (théâtres et musées) connaissent des difficultés pour financer leur programme annuel, le cas du TNP étant le plus alarmant. Ce choix que vous faites de cultiver les grands événements artistiques et culturels pour des raisons de rayonnement au détriment des structures est inquiétant pour l'avenir des acteurs locaux de l'offre culturelle dans le Rhône.

Enfin, sur la programmation des Nuits, on constate qu'à force de vouloir avoir une programmation éclectique et haut de gamme, on en vient au final à proposer des artistes et des spectacles qui devraient, en toute logique, relever d'un organisateur privé. Est-il vraiment nécessaire de subventionner les concerts de William Farrell, d'Iggy Pop ou les créations de Tim Robbins ? Il nous semble beaucoup plus judicieux que la Métropole aide des troupes ou des artistes locaux ou nationaux plutôt que des stars internationales qui n'ont pas besoin de l'argent du contribuable pour faire salle comble.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Vous vous trompez un peu quelquefois entre les Nuits de Fourvière et Jazz à Vienne. Enfin, peu importe ! Madame Picot, vous voulez dire quelques mots ?

**Mme la Vice-Présidente PICOT** : Oui, merci, monsieur le Président. Je crois que notre collègue ne se trompe pas seulement sur les programmes mais également sur le coût, dont vous venez de dire qu'il était exponentiel. Il n'en est rien puisque, depuis 2006, la subvention publique n'a pas évolué, elle est toujours la même, de 3,710 M€ et que, si cette somme représentait 63 % du budget en 2006, elle n'en représente aujourd'hui plus que 34 %. Donc vous voyez, ce n'est pas du tout une subvention qui est large.

Quant à la programmation, je voudrais vous dire, mon cher collègue, qu'en ce qui me concerne, je suis attachée à la liberté d'expression et de création -et j'espère que nous le sommes tous ici- et que, dans notre histoire, les exemples sont bien trop nombreux des ravages que peut causer l'intervention du politique dans le domaine artistique et je voudrais que nous soyons les garants de cette indépendance.

Nous avons un directeur artistique à Fourvière qui a été justement désigné pour opérer le choix des artistes en fonction d'objectifs que nous lui donnons et il fait très bien son métier puisque, cette année encore, alors que nous ne sommes qu'à un mois de la fin, il n'y a jamais eu autant de places vendues et nous ne sommes encore qu'à mi-parcours. Donc c'est un festival qui remplit parfaitement son rôle, à la fois d'attirer le plus grand nombre et aussi d'être extrêmement pointu quant à sa création artistique.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N°2015-0399 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Collèges - Aide aux projets d'actions éducatives - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0399. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues -et cher Iggy Pop-, c'est une délibération qui concerne l'aide aux projets d'actions éducatives, en particulier pour les projets d'établissements pour 85 000 € et pour les collèges au cinéma pour 36 990 €, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère COCHET** : Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons très rapidement souligner l'importance de ces soutiens d'actions éducatives dans les collèges par la Métropole.

Permettre aux collégiens de découvrir la pratique du théâtre, du cinéma ou de la musique, je dirai "in vivo", est un outil fort pour leur construction personnelle, dans leurs apprentissages et aussi dans leur vie de tous les jours. Et ceci permet aussi de travailler à la fois la lutte contre le décrochage, et partant d'agir pour une meilleure réussite de chacun.

S'initier au développement durable, à la citoyenneté et rentrer dans le vif de l'égalité filles-garçons, comme à Dargent, Gilbert Dru à Lyon 3<sup>o</sup> ou dans d'autres collèges de la Métropole, c'est aussi fondamental pour l'avenir de ces collégiens et de nous tous. Leur faire prendre conscience des stéréotypes femmes-hommes par exemple, c'est leur donner des clés pour désactiver ces "foutus" stéréotypes au quotidien dans leur vie sociale, professionnelle et citoyenne et éviter les dérives vues récemment dans un collège parisien. J'ai pu voir le résultat de projets menés cette année, notamment au collège Dargent et j'ai été littéralement émerveillée par leur production, avec le peu de moyens qu'ils ont eus, et leur capacité d'innovation en la matière. A nous maintenant de faire en sorte que ces projets se diffusent plus largement que le cercle restreint du collège ou de ceux qui ont participé à ces projets.

Le Groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera évidemment cette délibération et s'associe pleinement à cette dynamique autour des actions éducatives dans les collèges, mêlant culturel, artistique ou sportif avec les valeurs de la République et de la société.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe PRG.

**Mme la Conseillère HOBERT** : Monsieur le Président, chers collègues, les deux délibérations qui nous occupent ne sont certes pas les circonstances qui doivent servir de prétoire à nos positions sur la réforme des collèges ; je dirai cependant que la réforme est en marche et c'est heureux.

Affirmons-le, le collège nécessitait une restructuration dans ses fondements et ses pratiques, non que le corps enseignant ait jamais failli à la tâche mais il vient un temps où il faut savoir observer ce qui ne fonctionne plus et crée des inégalités.

Or, le principe primordial qui a conduit à cette réforme et à cette restructuration est bien celui de l'égalité des chances, égalité dans l'accessibilité aux matières enseignées qui constituent le socle commun de la connaissance mais aussi égalité à l'éducation de pratique sportive, citoyenne et culturelle.

La Métropole de Lyon poursuit le soutien que le Conseil général accordait jusqu'ici aux collèges. Ainsi, par l'article 47 de la loi MATPAM, elle a pour compétence d'assurer la construction, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement des collèges. Elle a aussi à cœur de témoigner de son regard attentif aux collèges et collégiens dans le cadre de cette recherche de l'égalité à l'éducation pour tous.

Ainsi, notre intervention, qui regroupe les délibérations numéros 2015-0398 et 2015-0399, porte sur le soutien aux sections sportives dans les collèges, pour la première et aux projets d'actions éducatives, pour la seconde.

Des chefs d'établissement, des enseignants conscients de la nécessité d'ouverture pour leurs élèves à des pratiques à la fois de performance, de dépassement de soi, de découverte qui pouvaient leur être inconnues ou difficilement accessibles, conscients de cette richesse que pouvait apporter le sport, la culture et les arts, sont déjà engagés dans cette démarche d'échanges périscolaires.

Nous connaissons les rancoeurs et les ravages que peut entraîner la différence de traitement des collégiens. Une étude publiée le 28 mai dernier par le Conseil national d'évaluation du système scolaire pointe les ghettos scolaires et la ségrégation sociale qui toucheraient certains établissements ou certaines classes.

Notre Métropole, qui ne peut se substituer au Gouvernement concernant ces questions de fond, se devait d'accompagner des dispositifs visant à réduire ces dérèglements. C'est ce qu'elle fait, en continuant, après le Conseil général, de proposer à moyens constants une aide qui permet à un ensemble de collégiens de sortir du cadre strictement académique du collège : premièrement, en accompagnant de futurs compétiteurs ; on sait que certains jeunes, grâce à une pratique sportive qui ne soit pas strictement soumise aux diktats des résultats scolaires, se révèlent à eux-mêmes, à leurs camarades, à leurs enseignants et à leurs proches ; ils trouvent dans le sport le terreau de l'investissement, du partage, du respect de l'autre et de l'esprit de solidarité et de citoyenneté et, parfois, les résultats scolaires suivent.

La deuxième délibération prévoit le soutien de la Métropole à des projets de sorties ludiques et culturelles. Sans revenir sur l'idée de la découverte de ces enrichissements, j'ajouterai que l'art et la culture sont des outils incontournables qui font largement leurs preuves en matière de cohésion sociale. A partir d'un appel à projet, chaque établissement peut proposer des activités qui semblent les plus adaptées à ses élèves et signe une convention avec tantôt une association sportive locale, tantôt une structure culturelle.

Je voudrais juste -car l'occasion m'en est donnée- citer pour exemple le collège des Battières et l'école de cirque de Lyon qui, dans le cinquième arrondissement, ont signé ce type de convention et cela fonctionne.

Absolument ! Il faut donc la volonté des différents acteurs, collègues et instances sportives ou culturelles et une volonté politique.

Vous l'aurez remarqué, les subventions accordées par la Métropole ont un maximum fixé et, en dépit de leur modicité, ont l'extrême qualité de marquer notre considération pour le bien-vivre des collégiens de la Métropole sans distinction de zones ni de quartiers. Gageons que de nouveaux établissements répondront à cet appel à projets pour l'épanouissement de leurs collégiens.

Monsieur le Président, le groupe Parti radical de gauche, engagé dans le soutien à l'égalité des chances dans les qualités humaines et citoyennes que révèlent les échanges et la connaissance de l'autre, est tout à fait favorable à ces deux délibérations.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère BELAZIZ** : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération nous propose de poursuivre le soutien que l'ancien Département du Rhône avait l'habitude d'apporter à l'action éducative et culturelle destinée aux collégiens des établissements publics et privés de notre agglomération.

Nous nous félicitons de ce soutien dans le cadre de la prise de compétence "collèges" par la Métropole de Lyon. Nous nous réjouissons également de constater que les établissements qui pourront bénéficier du financement métropolitain ont mis en place des projets éducatifs qui concernent des domaines comme la citoyenneté et le vivre ensemble, la prévention et la santé des jeunes, l'éducation au développement durable ou encore l'économie et les entreprises, de même qu'ils mènent des actions visant à faire acquérir aux collégiens les bases d'une véritable culture cinématographique, musicale ou dramatique.

Il s'agit donc, dans un premier temps, d'assurer la continuité de l'action publique en 2015 et nous y sommes bien évidemment favorables.

Mais l'enjeu que nous avons devant nous aujourd'hui est majeur : celui de la définition d'une politique éducative métropolitaine. Cet objectif est particulièrement important car l'éducation est un sujet sensible, qui préoccupe une grande majorité de nos concitoyens. À ce sujet, je sais que nos collègues Vice-Présidents et Conseillers délégués en charge du dossier sont mobilisés. Nous devons construire la future politique éducative de notre collectivité pour la rendre davantage lisible, cohérente et efficace pour les habitants. Si nous n'avons pas vocation à intervenir sur le champ pédagogique de l'Education nationale, nous devons néanmoins porter une ambition éducative complémentaire des enseignements.

La politique éducative métropolitaine pourrait donc reconduire toute une partie des actions menées jusque-là par le Département mais aussi se construire de manière transversale, prenant en compte les connexions et les synergies à établir avec les autres politiques métropolitaines : sport, emploi et insertion, jeunesse, politique de la ville. La démarche devra être partenariale, à la fois avec l'acteur incontournable qu'est l'Education nationale mais aussi en lien avec les Communes du territoire métropolitain.

Avant de conclure mon propos, je vais insister sur le dernier point : la relation partenariale avec les Communes. peut être envisagée de manière pratique, sous la forme de mutualisation des équipements (notamment sportifs) entre les collèges et les écoles du même territoire. Mais elle doit surtout viser l'instauration d'une vraie continuité éducative entre l'école et le collège, l'un des objectifs centraux du projet éducatif de territoire ; on sait que l'entrée au collège est un moment charnière dans la vie du jeune, dans la mesure où bon nombre quittent non seulement l'école mais, avec elle, les activités extrascolaires d'alors. Les ruptures sont nombreuses, accentuées sans doute par la difficulté des acteurs contribuant à l'éducation des enfants se coordonner.

Des acquis et des liens existaient déjà entre les Communes et le Département -à titre d'exemple, les élus municipaux siègent dans les conseils d'administration des collèges- mais ces liens devront être poursuivis voire désormais réinventés entre les Communes et la Métropole, comme le renforcement de la mutualisation des dispositifs éducatifs via le contrat éducatif local, contrat enfance-jeunesse.

Merci de votre écoute.

Notre groupe votera bien évidemment cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N°2015-0401 - proximité, environnement et agriculture** - Assemblée générale de l'Association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Geoffroy a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0401. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur** : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit de délibérer pour désigner un représentant du Conseil à l'Assemblée générale de l'Association Sylv'ACCTES Rhône-Alpes, des forêts pour demain, dont je rappelle que nous avons approuvé notre adhésion comme membre fondateur par délibération du 11 mai 2015.

Cette association a pour objet en particulier de pouvoir nous aider à contribuer à structurer la filière bois régionale et à pouvoir compenser, par un fonds de climat énergie, les émissions de CO2 qui, je vous le rappelle, sont deux objectifs du plan climat énergie territorial (PCET).

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je propose votre candidature.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité, vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).*

Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

---

**N°2015-0406 - proximité, environnement et agriculture** - Nettoyement des marchés alimentaires et forains sur le territoire de la Métropole de Lyon - 3 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0406. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : La commission a émis un avis favorable pour cette délibération, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller HÉMON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, en 1996 déjà, le Grand Lyon a été pionnier en proposant à ses habitants de plus et mieux valoriser leurs déchets avec le geste du tri des emballages. Depuis, notre collectivité assure de multiples services aux habitants et professionnels sur divers espaces, dont les espaces publics accueillant une forme de commerce conviviale, à savoir les marchés alimentaires et forains.

Concernant cette forme de commerce de proximité, notre collectivité, en partenariat avec certaines Communes, a engagé des démarches dites "de marchés propres", par exemple à Tassin la Demi Lune et à Rillieux la Pape, afin que touristes et riverains retrouvent un espace public agréable post-marché.

Le 9 juillet prochain, monsieur le Vice-Président Thierry Philip, avec le Maire du deuxième arrondissement de Lyon, va inaugurer un "Tri Truck" avec le collecteur Suez. Cet objet n'est autre qu'un point d'information et de sensibilisation au geste de tri qui sera positionné sur un à deux marchés alimentaires et forains de Lyon et Villeurbanne.

Nous invitons bien sûr nos concitoyens à faire ce geste de tri chez eux, nous les sollicitons à cet effet sur des marchés mais nous ne nous donnons sans doute pas la possibilité d'expérimenter le tri des cagettes, des fermentescibles, des sacs plastiques avec les forains pour bien entendu les valoriser plus et mieux qu'en les brûlant, soit en les mettant à disposition pour d'autres utilisations -je pense au glanage et aux bricoleurs-, soit pour repartir en filière de recyclage de matériaux.

Il nous semble que des Communes seraient intéressées par cette démarche proactive et positive pour l'environnement, pour la qualité de vie, la solidarité et l'emploi local ; la mairie du quatrième l'a indiqué dans la presse locale il y a quelque temps pour le petit marché de la Croix-Rousse mais aussi celle de Neuville sur Saône par exemple.

Il nous semble qu'un opérateur pouvant accompagner ce type d'expérimentation et ayant déjà fait ses preuves à Villefranche sur Saône et à Mornant est connu et identifié de vos services, à savoir l'association ADPM avec son label EDEN.

Il nous semble que toutes les conditions sont réunies à ce jour pour que là où élus, forains et habitants sont partants, on puisse -et qu'il faille- essayer et mesurer. Vous pourrez en tout cas toujours compter sur les élus écologistes pour accompagner ces initiatives.

Mais, dans l'attente et étant donné que les marchés de nettoyage et collecte des déchets sur marchés ne prévoient pas ce type d'innovation, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA :** Monsieur le Président, chers collègues, notre assemblée est effectivement aujourd'hui amenée à se prononcer sur l'attribution du marché de nettoyage et de collecte des déchets volumineux sur les marchés forains de la Métropole de Lyon.

La Ville de Lyon compte à elle seule 77 marchés avec 134 tenues hebdomadaires qui accueillent plus de 2 000 commerçants. C'est pourquoi la problématique de la propreté, et plus particulièrement de la gestion des déchets, intéresse tout autant la Métropole que les Communes.

Des actions conjointes à la hauteur des enjeux importants auxquels nous sommes confrontés doivent être menés. Ces enjeux, nous les connaissons tous.

En premier lieu, financiers au regard du coût élevé que représentent les opérations de nettoyage, comme le montrent les montants inscrits dans cette délibération mais pas seulement. Une vigilance s'impose lorsque l'on constate, au cours des trois dernières années, une augmentation de 15 % des déchets collectés par le Grand Lyon, passant de 2 777 tonnes à 3 191 tonnes.

Au-delà de l'aspect financier, il est essentiel de rappeler que les marchés forains permettent aux producteurs et aux commerçants non sédentaires de disposer de lieux de vente des produits, aux consommateurs d'accéder à ces mêmes produits à travers une offre qualitative et de proximité, complémentaire au commerce sédentaire.

En ce sens, les marchés forains concourent au développement économique de notre territoire sur lequel le maintien du commerce et de l'artisanat est un enjeu fort. Ils jouent un rôle quotidien d'animation et de lien social structurant nos cœurs de ville et nos quartiers. Ils sont également un facteur d'attractivité puisqu'ils participent à la qualité de vie de notre agglomération et contribuent largement à son rayonnement, certains de nos marchés -je pense à Saint Antoine et à la Croix-Rousse- constituant des parcours touristiques incontournables.

C'est ensemble, Métropole et Communes, que nous devons travailler pour rendre nos marchés toujours plus attractifs, ce qui suppose non pas seulement d'assurer un service de qualité mais également de s'associer dans le cadre d'une bonne gestion des déchets sur notre domaine public.

Grâce aux relations de proximité qu'elle entretient avec les commerçants, la Ville de Lyon dispose de nombreux leviers d'actions et entend jouer un rôle déterminant pour accompagner les efforts de la Métropole sur ce sujet. Il s'agit, pour ce qui concerne le volet de propreté, de déployer des actions fortes en matière de gestion des déchets autour d'opérations de sensibilisation menées régulièrement à la Ville de Lyon avec les associations de commerçants et notamment, dans le cadre de la gestion de marchés propres, une opération de ce genre sur le marché Saint Antoine et cette initiative doit être saluée. La Ville de Lyon, dans laquelle se déroulera cette opération, espère, à l'avenir, être associée de manière plus étroite, dès lors qu'elle pourrait fortement se mobiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs, puisque c'est de cela dont il s'agit : mobiliser les commerçants, les associations de commerçants, les habitants, la Ville et la Métropole, pour parvenir au résultat. L'accompagnement est en effet essentiel pour changer les pratiques, et ce dans le sens d'un meilleur respect du domaine public. Il est également indispensable, il est également nécessaire pour adapter nos marchés existants aux évolutions commerciales et aux nouveaux modes de consommation.

D'autres initiatives doivent également être développées : je pense, par exemple, à un partenariat avec le marché de gros de Corbas puisque la visite m'a permis de découvrir qu'il offrait une possibilité de récupération gratuite des cartons, bois et fermentescibles, possibilité assez faiblement utilisée par les forains.

Nous sommes particulièrement attentifs, lors de l'ouverture des nouveaux marchés ou dans le cadre de nos marchés bio, à intégrer la problématique des déchets très en amont, et ce comme une exigence forte. Des marges de manœuvre existent et des économies réelles sont à attendre. A l'échelle du Grand Lyon, près de 40 % du coût global des opérations de propreté concernent la seule collecte des déchets laissés par les forains. Mais les forains eux-mêmes sont demandeurs de ce type d'accompagnement et du soutien des collectivités, Communes et Métropole, ce qui ressort très clairement de la consultation que nous avons récemment lancée à Lyon auprès des associations de commerçants sur nos marchés. Nous serons donc aux côtés de la Métropole pour mobiliser encore plus sur cette problématique.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, une intervention qui concerne aussi trois délibérations sans débat sur les conventions de nettoyage. Ces délibérations qui concernent des dispositifs propreté de Confluence et des berges de Saône, comme celles sur les marchés, sont instructives. Elles évoquent des dispositifs initiés il y a quelques années devant le constat que la qualité perçue de la propreté est bien sûr globale et qu'elle concerne la voirie, les espaces verts ou les stations de transport en commun et donc que l'organisation de la propreté séparément par chaque acteur concerné, Communes et Métropole notamment, ne peut être satisfaisante.

Nous avons eu en commission proximité, il y a deux ans, un premier bilan de ces conventions et il serait utile de l'actualiser rapidement car elles sont tout à fait instructives dans le débat du pacte de cohérence métropolitain. En effet, la compétence propreté est de fait répartie et, pourtant, elle doit être mise en cohérence. Nous le faisons dans différentes solutions : des conventions non financières par échanges d'espaces, des conventions financières, comme on le fait pour une co-maîtrise d'ouvrage, une des collectivités assurant la mission totale et étant rémunérée par l'autre.

Les exemples qui viennent d'être donnés sur les marchés à Lyon montrent qu'il y a encore des formules variées de travail en commun sur ces sujets. Ces dispositifs sont donc des exemples de solutions techniques et juridiques pour non pas enlever une compétence à l'un ou à l'autre mais pour organiser ensemble des compétences réparties, partagées. Il faudra trouver les mots adaptés et vous verrez, dans la contribution de notre groupe, les mots que nous vous proposons.

C'est la même chose pour les marchés forains qui sont une compétence communale mais dont le nettoyage est une compétence métropolitaine. Or, nos actions "marchés propres" -qu'il faut renforcer et je soutiens ce qui a été dit à ce sujet- nous montrent qu'il faut mettre plus de moyens, pendant le marché, dans l'organisation concrète de lieux de collecte, de tri, dans l'accompagnement et le contrôle des pratiques des forains et des clients, et que cela, bien sûr, augmente le coût de gestion du marché mais réduit son coût de nettoyage. Là encore, il s'agit, de fait, de compétences qui sont très fortement dépendantes entre elles et qui doivent donc être organisées avec les Communes et la Métropole.

Si nous prenons le temps d'illustrer ainsi certains éléments de notre contribution pour le pacte de cohérence métropolitain sur ces délibérations concernant la collecte et le nettoyage, c'est que nous sommes convaincus que ces enjeux du quotidien de la propreté sont tout aussi importants pour l'agglomération que les grands projets de la concurrence entre les métropoles qui fondaient les objectifs de la loi MAPTAM. Pas seulement parce que l'image d'une ville c'est aussi son niveau de propreté perçu par ses visiteurs mais parce que c'est d'abord le sentiment de ses habitants d'être bien chez eux dans leur espace public, leur capacité à se l'approprier comme un "chez nous" auquel il faut être attentif pour réduire la salissure à la source !

Oui, la Métropole, c'est aussi l'agglomération du quotidien et vous connaissez, monsieur le Président, la citation du géographe Jean Gouhier, inventeur de la rudologie, la science des déchets, citation que j'utilise souvent quand on parle à Vénissieux des rosiéristes ou de la propreté ; il disait : "Là où le service public passe, l'ordure dépasse et la rose peut s'épanouir".

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.



---

**N°2015-0407 - proximité, environnement et agricult ure** - Quincieux - Commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) sur les communes de Les Chères, Quincieux et Ambérieux d'Azergues dans le cadre de la réalisation du barreau autoroutier A 466 (A 6 / A 46 nord) - Convention d'assistance technique avec le Conseil départemental du Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0407. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : La commission a également émis un avis favorable pour cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une autre intervention pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller DAVID** : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération concerne des procédures d'aménagement foncier agricole et forestier engagées en mars 2011, qui devraient s'achever en mars 2018.

La convention d'assistance qui fait l'objet de cette délibération à conduire avec le Département du Rhône ne peut que relever du bon sens. La Métropole ayant en charge cette procédure par les compétences transférées, l'expérience acquise en la matière par les services du Département ne pourrait que lui être profitable. Elle permettrait, en effet, un accompagnement technique efficace et un passage de relais progressif entre le Département et la Métropole.

Cependant, au-delà de cette délibération de forme, je souhaite intervenir sur le fond du problème. Le dossier concernant les liaisons de l'A46-A6 est particulièrement sensible et a fait l'objet de maintes réunions, vous le savez. Ce nouveau barreau A466 devrait améliorer l'accessibilité des territoires nord et nord-ouest de la Métropole et soulager les communes concernées par un trafic de transit que nous ne voulons plus voir passer. La Commune de Quincieux et les Communes voisines du Val de Saône sont doublement confrontées à des nuisances importantes, conséquences de la persistance des erreurs d'appréciation de l'Etat sur les choix d'aménagement et de l'oubli de création de deux diffuseurs au droit des communes de Quincieux et des Chères, en lien avec le barreau de l'A466. Nous attendons avec impatience le résultat des études d'opportunité engagées enfin par l'Etat à la fin 2014 et cofinancées par la Métropole.

Mais ces infrastructures doivent s'accompagner d'une politique de mobilité multimodale dont l'absence fait cruellement défaut en Val de Saône. Les difficultés de circulation et la saturation du trafic entraînent un engorgement constant de ce territoire.

En outre, les enquêtes parcellaires imposées par l'Etat ne sont que contraintes pour les Communes. Monsieur le Président, nous vous demandons d'intervenir auprès du nouveau Préfet -comme nous l'avions fait il y a quelques mois- pour que cessent enfin ces enquêtes répétées. La Commune de Quincieux a procédé à de grands remembrements qui affectent somme toute les agriculteurs, les voiries et déplacements infra-communaux. Sans la compensation de la création du diffuseur au droit de Quincieux, la commune et ses voisines seraient doublement pénalisées.

Sachez que vous avez notre entier soutien et nos appuis quant à vos propositions pour ce nouveau barreau de l'A466, la création de deux nouveaux diffuseurs et le projet de liaison A6 au nord afin d'assurer un accès direct et continu avec l'A89.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'aurai l'occasion de reprendre avec le nouveau Préfet l'ensemble des problèmes infrastructures autoroutières ou routières de l'agglomération qui sont évidemment importants.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

---

**N°2015-0408 - proximité, environnement et agriculture** - Part délégrant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et modalités particulières d'application pour les Communes de Lissieu, La Tour de Salvagny et Quincieux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0408. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller MARTIN** : Monsieur le Président et chers collègues, vous nous demandez, au travers de cette délibération, d'approuver une augmentation de 0,7 % de la part collectivité délégante appliquée aux abonnements et à la consommation du service d'eau potable, augmentation liée à l'indice INSEE Distribution eau potable en remplacement du fameux coefficient K. Cette hausse, que certains pourraient juger minime, est justifiée selon vous par la nécessité de maintenir les ressources du budget annexe des eaux de la Métropole, de financer les projets proposés dans le cadre de la future programmation pluriannuelle des investissements ainsi que de financer les missions d'organisation et de maîtrise d'ouvrage du service public de production et de distribution.

Ce rapport nous amène plus particulièrement à formuler trois questions et deux remarques.

Pour les questions, la facture d'abonnement étant semestrielle, cette nouvelle méthode de calcul sur cet indice INSEE Distribution eau potable fera-t-elle aussi l'objet d'une nouvelle délibération en janvier 2016 ? Par ailleurs, une éventuelle baisse de cet indice sera-t-elle appliquée aux tarifs des usagers ?

Deuxièmement, quel est l'impact financier estimé en volume par les services de la Métropole de Lyon sur le budget annexe de l'eau ? Le détail par tarif est indiqué dans la délibération mais pas l'impact sur le budget annexe, ce qui nuit clairement à une lecture éclairée par les Conseillers de la Métropole.

Troisièmement, alors que les précédents tarifs devaient permettre de réaliser les mêmes prestations pour les usagers du service public de l'eau (actions de protection de la ressource, pérennisation du patrimoine avec le renouvellement des réseaux de plus de 150 millimètres de diamètre, assumer le rôle d'autorité organisatrice du service public), quels sont les nouveaux projets que vous souhaitez financer ?

Pour les remarques, nous assistons là à une augmentation du coût d'accès à une ressource qui est de première nécessité. Intellectuellement, et surtout en cette période de crise économique, cela ne peut que nous rendre perplexes, d'autant plus perplexes que les contrats, lors de leur renouvellement en 2013, avaient permis de réaliser de substantielles baisses de tarifs. Doit-on s'attendre maintenant à voir les hausses de tarifs se succéder ?

Deuxièmement, la gestion de l'eau et l'opportunité de choix des investissements réalisés par les délégataires de service public ont souvent attiré l'attention. Par cette augmentation, les usagers doivent remettre au pot pour assurer la rénovation du réseau urbain de l'eau. C'est pourquoi notre groupe souhaite que les payeurs en soient les bénéficiaires et donc que cette hausse soit affectée aux investissements pour assurer le renouvellement plus rapide des canalisations.

Monsieur le Président, en cette période de disette économique pour les Français et donc les Grands Lyonnais, c'est avec une grande précaution que nous devons manier les hausses de tarifs, même celles qui sont conformes aux engagements contractuels.

C'est donc sous ces réserves que le groupe Les Républicains et apparentés votera cette délibération.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Monsieur Claisse, deux mots d'explication ?

**M. le Vice-Président CLAISSE** : Oui, très rapidement. Je commencerai par la fin de vos propos : sur ces ressources supplémentaires, vous demandez quel volume à peu près cela dégage en plus pour le budget de l'eau ; estimation très rapide : autour de 100 000 €, ce qui n'est pas excessif. Cette part délégrant va représenter une augmentation de la facture annuelle de 27 centimes d'euro. Vous voyez l'importance de cette hausse que vous soulignez et que vous regrettez ! Sachez parallèlement que la part délégrant, elle, va diminuer, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de 3 centimes supplémentaires. Donc les ménages, les abonnés auront à payer sur leur facture une part eau potable qui, elle, va baisser de 3 centimes sur un an. Vous voyez les enjeux financiers majeurs pour le pouvoir d'achat des Lyonnais !

Plus sérieusement, parce que vous êtes récemment élu dans cette assemblée, sachez que le prix de l'eau potable dans notre agglomération est sans doute le seul service public, le seul produit de première nécessité dans tous les produits alimentaires divers et variés qui ait connu une baisse entre 2001 et 2015. Nous avons un prix de l'eau qui a baissé, sur la facture que paie l'usager, de plus de 34 € entre 2001 et aujourd'hui 2015. Donc nous avons répondu aux attentes d'un certain nombre de nos concitoyens. La facture d'eau est à un prix aujourd'hui très raisonnable et va donc encore baisser de 3 centimes d'euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La hausse de la part déléguant que nous votons aujourd'hui prendra date au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La collectivité n'augmentera sa part déléguant qu'une fois par an. C'est ainsi que les choses sont prévues. Le délégataire, lui, à l'intérieur de son contrat, a un fameux coefficient K qui est maintenu : c'est le coefficient d'actualisation du prix de l'eau et ce coefficient, cette année, produit une baisse.

Bien sûr, si l'indice INSEE de distribution d'eau potable venait à baisser, la collectivité appliquerait à la part déléguant la baisse de cet indice INSEE.

Sachez enfin que ces recettes supplémentaires seront utilisées pour rénover notre réseau d'eau potable sur la part déléguant pour les travaux qui sont de responsabilité de la Communauté urbaine.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos interrogations.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

**N°2015-0409 - urbanisme, habitat, logement et poli tique de la ville** - Plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Lyon - Procédure de modification n°11 (n°12 pour la Commune de Grigny, n°5 pour la Commune de Givors et n°2 pour la Commune de Lissieu) et de modification de périmètres de protection des monuments historiques (PPMH) - Approbation - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0409. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'approuver la modification n°11 qui concerne 42 communes. Il y avait 205 points de modification qui ont été soumis à l'enquête publique en janvier et février et qui ont fait l'objet d'un rapport du commissaire-enquêteur le 10 avril dernier. Le rapport qui vous est soumis tient compte de ses avis. Il y avait 27 avis avec réserve sur les 205 points, 11 réserves sont levées, c'est-à-dire que l'on suit l'avis du commissaire-enquêteur et 20 avis avec recommandations dont la moitié est suivie dans le sens des préconisations du commissaire-enquêteur. C'est cet ensemble qui vous est soumis.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une demande d'intervention du groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller GUILLAND** : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous demandez d'approuver aujourd'hui la modification n°11 du plan local d'urbanisme (PLU) du Grand Lyon ainsi que la modification de périmètres de protection des monuments historiques.

Les six modifications apportées en concertation avec l'Architecte des bâtiments de France (ABF) au périmètre de protection des monuments historiques n'appellent, comme la majorité des 205 points de modification au PLU, pas de remarque particulière de notre part. 99 % de ces modifications ne sont en effet que des ajustements mineurs et localisés, correspondant à des évolutions le plus souvent demandées par les Maires des Communes de la Métropole.

Pour autant, quelques modifications projetées méritent qu'on s'y arrête : il s'agit de celles -vous l'aurez compris- qui concernent le quartier de la Part-Dieu. Nous avons émis, lors de l'ouverture de l'enquête publique, des réserves notamment quant à la procédure utilisée. Les modifications envisagées sur ce quartier ne constituent pas, à nos yeux, les ajustements mineurs et localisés propres à une modification du PLU mais une réelle évolution de fond des règles d'urbanisme de ce quartier, évolution qui aurait eu toute sa place dans les débats que nous aurons dans quelques mois lors de la révision générale. Et, manifestement, nous ne sommes pas les seuls à le penser puisque sur les 233 avis formulés au commissaire-enquêteur, près de la moitié concernent les points du quartier Part-Dieu.

De la même façon, nous ne pouvons cautionner votre méthode quand vous levez une des trois réserves émises par le commissaire-enquêteur et que vous demandez à notre assemblée de passer outre les deux autres. A ce titre, la levée de la réserve sur le point 6 ne peut qu'amener, si besoin, de l'eau à notre moulin. Je cite votre projet de délibération : "La réalisation de ce projet peut être différée et sera réétudiée". CQFD ! De même, votre passage en force sur les deux autres atteste, si besoin, que la prise en compte d'avis divergents du vôtre n'est pas votre fort. Ce n'est pas la première fois que nous vous le faisons remarquer, trop souvent, pour vous, les concertations que vous organisez n'ont d'autre but que de faire passer votre vérité.

Compte tenu de ces éléments, les membres du groupe Les Républicains et apparentés voteront ce dossier en fonction des intérêts propres à leurs Communes respectives. Vous l'aurez compris, les élus lyonnais ne sauraient cautionner votre passage en force sur la Part-Dieu et s'abstiendront donc.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Je rappelle que les deux dossiers qui concernent les décisions que nous allons prendre pour essayer de faire évoluer les choses concernant les tènements France Télévision et l'îlot Lafayette-Bonnel qui vise en particulier à réaliser au moins 50 % de logements, ce qui est, je crois, une volonté commune de tous les élus lyonnais de demander que ce quartier de la Part-Dieu puisse avoir un certain nombre de sièges sociaux et d'entreprises mais aussi être un quartier de logements pour de nouveaux habitants.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés (sauf Mme Gardon-Chemin, M. Uhlich qui ont voté contre et Mme Balas, M. Bérat -pouvoir à Mme Balas-, Mme Berra, MM. Blache, Fenech -pouvoir à Mme Crespy-, Guiland, Hamelin, Havard, Mmes de Lavernée, Nachury -élus lyonnais et représentés du groupe- qui se sont abstenus) ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national ;

- contre : Mme Gardon-Chemin, M. Uhlich (Les Républicains et apparentés) ;

- abstentions : Mme Balas, M. Bérat (pouvoir à Mme Balas), Mme Berra, MM. Blache, Fenech (pouvoir à Mme Crespy), Guiland, Hamelin, Havard, Mmes de Lavernée, Nachury (élus lyonnais et représentés du groupe Les Républicains et apparentés).

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**N°2015-0410 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - La Mulatière - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Vernaison - Irigny - Mions - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Cardona a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0410. Madame Cardona, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée CARDONA, rapporteur** : Ce dossier Contrat de ville métropolitain 2015-2020 a fait l'objet d'un avis favorable de la commission. Thomas Rudigoz, dont le sujet dépend de sa délégation, va nous le présenter.

**M. le Conseiller délégué RUDIGOZ** : Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous présenter les grandes lignes de ce nouveau Contrat de ville métropolitain. Monsieur Michel Le Faou, Vice-Président en charge du pôle développement urbain, politique de l'habitat, politique de la ville et cadre de vie, vous présentera ensuite le nouveau programme de développement urbain lié au contrat de ville.

Comme vous le savez, la politique de la ville est apparue il y a une trentaine d'années. Elle est née d'une certaine façon dans notre agglomération puisque initiée à la suite de la détérioration des conditions de vie dans certains quartiers et aux événements des Minguettes à Vénissieux à l'époque.\*

Cette politique est plus que jamais au cœur des défis rencontrés par notre pays, à l'heure où notre modèle social et républicain apparaît fragilisé et remis en cause dans sa capacité à assurer à tous les mêmes chances de réussite. Notre modèle est même attaqué frontalement et violemment par certains extrémistes qui souhaitent provoquer le chaos dans notre pays et l'affrontement entre communautés. Les attentats de janvier 2015 en sont la triste illustration, comme vous l'avez rappelé, monsieur le Président, tout comme le meurtre barbare de monsieur Hervé Cornara, chef d'entreprise à Saint Quentin Fallavier et habitant de Fontaines sur Saône dont nous a parlé avec beaucoup d'émotion notre collègue Thierry Pouzol, Maire de Fontaine sur Saône.

Si nous devons donc continuer à intervenir fortement dans ces quartiers, ne balayez pas néanmoins d'un revers de main ce qui a été fait par le passé car beaucoup a été fait et souvent avec succès, tout particulièrement dans notre agglomération.

Je rappellerai ainsi que, depuis les années 2000, le Grand Lyon s'est fortement engagé, conjointement avec les Communes, dans une stratégie de reconquête des secteurs en difficulté, en partenariat avec l'Etat, les organismes HLM et la Région. Un tournant décisif a aussi été franchi dans l'agglomération avec une politique de développement massif des transports en commun qui a permis de désenclaver ces quartiers et avec une tarification sociale particulièrement exemplaire. Cette action volontariste s'est également traduite par le développement des services publics de proximité et le soutien aux associations. La politique de l'habitat portée par le Grand Lyon a largement contribué également à ces résultats avec un fort niveau de production d'une offre sociale nouvelle avec 4 000 logements par an depuis 2008, le soutien à l'amélioration du parc de copropriétés dégradées et le soutien à la production d'une offre de logements abordables.

Ce bilan positif ne peut masquer les réalités sociales difficiles dans les quartiers politique de la ville qu'ils continuent à connaître. Quelques chiffres parleront d'eux-mêmes : 44 % des 15-25 ans sortis du système scolaire sont sans diplôme, pour 25 % en moyenne dans l'agglomération. Une suraugmentation des ménages à bas revenus : 36 % dans les quartiers contre 16 % à l'échelle de l'agglomération. La part estimée des chômeurs dans la population active à l'échelle de l'ensemble des quartiers politique de la ville s'élève à 27 % contre 12,9 % dans la Métropole de Lyon et, enfin, les quartiers prioritaires politique de la ville comptent trois fois plus de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) que le reste de l'agglomération.

Le chantier reste donc vaste et complexe. Il va donc continuer à mobiliser notre Métropole avec ce nouveau contrat de ville. Rappelons que la loi du 21 février 2014 a redéfini les territoires prioritaires de la politique de la ville sur la base d'un critère unique correspondant à la concentration de la pauvreté. Donc, dans l'agglomération, ce sont 37 quartiers prioritaires de la politique de la ville qui ont été définis par décret ; ils rassemblent 12 % de la population de notre agglomération. Ces quartiers bénéficieront des crédits d'exception ANRU et ACSE mais aussi des dispositifs spécifiques programme de réussite éducative : Atelier Santé Ville (ASV), Ville Vie Vacances (VVV).

En complément, sont identifiés 29 quartiers en veille active. Ce sont les anciens quartiers inscrits en politique de la ville qui sont sortis de la géographie prioritaire et il y aura deux nouveaux quartiers qui entreront dans les quartiers en veille active car ils concentrent des ménages en situation de précarité ; il s'agit du quartier Verdun-Suchet dans le deuxième arrondissement et le centre de la Commune de Saint Fons.

Ce contrat est construit sur trois piliers : développement économique et emploi, cohésion sociale, amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain. Il porte également des priorités transversales : la jeunesse et la lutte contre les discriminations.

La loi du 21 février 2014 affirme le rôle central de l'échelle métropolitaine dans le pilotage politique et technique du contrat de ville. La création de la Métropole de Lyon offre des possibilités nouvelles d'actions en faveur des publics en difficulté sociale, notamment via les compétences issues du Département.

Ainsi, en prenant l'exemple de la politique d'insertion, la Métropole de Lyon a fixé parmi ses priorités l'articulation entre développement économique et insertion pour que le dynamisme économique de la Métropole et les créations d'emplois bénéficient à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les habitants des quartiers politique de la ville. Cet objectif a trouvé une première traduction dans le plan métropolitain d'insertion et d'emploi dont l'élaboration vient d'être lancée par monsieur Kimelfeld et madame Bouzerda.

En matière d'éducation, la Métropole s'appuiera sur ses compétences nouvelles en matière d'enfance, de jeunesse, de politique culturelle, de gestion des collèges et de prévention spécialisée pour construire avec l'Etat, en particulier l'Education nationale, les Communes et la Région, une politique volontariste de lutte contre l'échec scolaire en direction des enfants et des jeunes des quartiers.

Le recours au droit commun -vous l'aurez compris- sera d'autant plus nécessaire, pour ne pas dire inévitable, du fait de la baisse des crédits de l'Etat. Juste quelques chiffres à titre d'illustration : les crédits ACSE de l'Etat étaient, en 2010, pour notre agglomération, de 11,5 M€ ; cette année, ils sont de 8,7 M€ et seront de seulement 5,6 M€ à partir de 2016.

Quelques mots sur la gouvernance : le pilotage du contrat de ville est organisé, autour de l'Etat et de la Métropole de Lyon, au travers d'un comité de pilotage ; celui-ci est coprésidé par le Préfet délégué à l'égalité des chances et les élus de la Métropole de Lyon en charge de la politique de la ville. Il est composé des représentants des signataires du contrat : Région Rhône-Alpes, CAF, Pôle emploi, Education nationale, Procureur de la République, ABC HLM, Caisse des dépôts et consignations, SYTRAL et les Maires de chaque Commune comprenant un ou des quartiers politique de la ville, soit 24 Maires.

Ce nouveau contrat de ville fera plus largement appel à la participation des citoyens, avec la mise en place des conseils citoyens composés, à parts égales, de représentants des associations et d'habitants des quartiers. Ils donneront un avis sur chaque action menée dans leur quartier.

Le contrat de ville sera décliné sur chacun des quartiers prioritaires ou Communes concernés. Pour cela, une convention locale définira pour chaque quartier un projet territorial intégré aussi bien pour l'urbain que pour le social ; il sera animé par une équipe projet qui agit pour le compte de la Métropole, de l'Etat et de la Commune.

Pour conclure et avant de passer la parole à mon collègue Michel Le Faou sur le volet NPNRU, je rappellerai que ce contrat de ville est amené à s'enrichir, à évoluer dans les prochains mois et fera ainsi l'objet d'avenants d'ici un an à un an et demi.

Je souhaite, dans ce cadre, travailler avec l'ensemble des 24 Maires signataires du contrat de ville. Pour terminer, je tiens à adresser mes remerciements à la direction de la politique de la ville de la Métropole et à sa directrice, Christine Cecchini, pour l'important travail mené pour arriver à ce document de référence, en partenariat avec monsieur le Préfet Inglebert et ses services ainsi que les différents partenaires.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Monsieur Le Faou peut-être ?

**M. le Vice-Président LE FAOU :** Oui monsieur le Président. Mes chers collègues, notre collègue Thomas Rudigoz a fait une large introduction de ce contrat de ville que vous allez signer, monsieur le Président, avec la représentante du Gouvernement jeudi matin sur le site de la Duchère, signature à laquelle sont bien entendu associés les différents Maires qui font l'objet de projets ou d'opérations de renouvellement urbain sur leur Commune.

Je veux juste rappeler quelques éléments au regard, d'une part, du premier plan de renouvellement urbain : en matière de mobilisation de moyens financiers, douze sites ont bénéficié du programme de renouvellement urbain sur les mandats antérieurs et cela a mobilisé environ 1,4 milliard d'euros, dont 320 M€ étaient portés par le Grand Lyon et le Conseil général et cela a permis tout d'abord la démolition de 5 700 logements qui ont été ensuite reconstruits.

Nous étions aussi dans une dynamique importante de production de logements sociaux ces dernières années et nous allons continuer cette dynamique, la poursuivre avec 4 000 logements sociaux produits par an. Ce plan a aussi permis la réhabilitation de 8 150 logements sur la période précédente avec, en corollaire, 3 000 logements privés qui ont été réalisés sur des sites qui étaient en renouvellement urbain, ce qui a donc contribué à la diversification de la forme d'habitat sur ces secteurs-là.

Aujourd'hui, nous sommes en phase d'élaboration du futur nouveau plan de renouvellement urbain qui va concerner, sur l'agglomération, 12 sites dont 8 sont des sites d'intérêt national, 4 sont d'intérêt régional et nous avons 2 sites supplémentaires et 2 sites d'intérêt régional qui sont en discussion avec l'Etat.

Nous sommes actuellement dans une phase d'élaboration de ce que l'on appelle le "protocole de préfiguration", ce qui nous permettra de définir et de faire financer un certain nombre d'études dans la période qui vient (douze à dix-huit mois), ce qui nous permettra ensuite d'élaborer les différentes conventions ANRU qui vont concerner les différents sites qui feront l'objet de renouvellement urbain. Nous avons eu, en lien avec toutes les Communes concernées, un travail partenarial important ces dernières semaines qui nous a permis d'avancer sur ces questions et d'avoir une première validation de ce protocole de préfiguration qui sera ensuite défendu devant le Conseil d'administration de l'ANRU d'ici la fin de cette année, ce qui permettra de définir définitivement ce nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) lancé dans les années qui viennent sur ces quartiers. Nous aurons, dans ce cadre-là, d'une part, la mobilisation d'un certain nombre de moyens financiers provenant de l'Etat mais aussi, bien entendu, des collectivités, à la fois Métropole et Communes, avec un objectif qui sera la poursuite de l'amélioration de la qualité de vie d'un certain nombre de quartiers. L'amplification de la diversification de l'habitat est aussi un élément important.

Nous souhaitons introduire une dimension économique plus forte sur un certain nombre de sites identifiés et mettre en œuvre non pas un renouvellement urbain uniquement basé sur le volet habitat mais aussi axé sur le volet économique, y compris pour y permettre la reconversion d'un certain nombre de quartiers non plus dans une vocation purement résidentielle mais avec un meilleur équilibre entre le résidentiel et l'économique. Tout ceci pour faire le lien entre l'humain et l'urbain dans nos actions en matière de renouvellement urbain.

Je pense que nous aurons dans les minutes qui suivent un certain nombre d'interventions sur ce sujet et, s'il en est besoin, nous pourrions revenir sur cette question s'il y a des demandes de précisions particulières au regard de ce Contrat de ville, document important pour la cohésion sociale et territoriale de notre Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Trois minutes pour le groupe Front national.

**M. le Conseiller CASOLA :** Monsieur le Président, chers collègues, le texte présentant cette délibération omet sciemment de dire une vérité qu'indique pourtant un rapport du Sénat et un autre de la Cour des comptes, à savoir que la politique de la ville c'est quarante ans d'échec et de gaspillage d'argent public. Dans un pays gouverné par des élus rationnels, on en aurait tiré depuis longtemps des leçons. En France, on continue en dépit du bon sens à s'accrocher à cette utopie.

Trois adjectifs suffisent à définir et à disqualifier cette politique de la ville :

- inefficace : en quarante ans nous avons déversé des milliards dans nos banlieues pour aboutir à une situation catastrophique. La meilleure preuve étant que, sur l'agglomération, non seulement on retrouve souvent les mêmes quartiers mais que d'autres viennent continuellement s'y rajouter. Pour rappel, dans les années 70, on comptait 39 banlieues à problèmes en France ; aujourd'hui, on en compte 2 500 qui bénéficient du contrat de cohésion urbaine ;

- fallacieuse : en quarante ans, la seule chose qui ait évolué c'est la terminologie qui sert à désigner ces quartiers. De "difficiles", ils sont devenus "sensibles" puis "prioritaires". Ces termes tentent de dissimuler une réalité beaucoup moins prosaïque : ces quartiers sont devenus des zones de non-droit et des enclaves communautaristes, des territoires perdus pour la République ;

- dangereuse : le fait que la loi de programmation pour la ville de 2014 évoque le terme "cohésion urbaine" en dit long sur une réalité préoccupante pour l'avenir de la France, à savoir l'éclatement de la Nation française.

La politique de la ville se résume depuis des années à gérer les précarités dans ces quartiers tout en ayant renoncé à y rétablir les lois de la République. Les changements de lois, de cadres, de terminologies tout comme la manne financière qu'on y consacre ne régleront jamais les problèmes de ces quartiers.

Pour ces raisons, nous ne voterons pas cette délibération.

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET :** J'avais prévu de retirer cette intervention, ce que je ferai tout de même mais en disant deux mots sur ce qu'on vient d'entendre. La politique de la ville est indispensable, elle a porté ses fruits et elle continuera certainement à le faire. Il y a encore à faire attention aux quartiers en veille, à être toujours attentifs. Effectivement, c'est un outil de la cohésion sociale et c'est la raison pour laquelle nous voterons aussi cette délibération.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL :** Monsieur le Président et chers collègues, nous votons aujourd'hui le nouveau cadre de la politique de la ville sur notre Métropole.

Tout d'abord, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires ne peut que regretter une nouvelle fois que l'Etat n'ait tenu compte que du seul critère du revenu fiscal annuel pour définir la nouvelle géographie prioritaire et qu'il s'obstine à réduire ses financements alors que tout le monde sait que les difficultés sociales, dont la pauvreté, augmentent en France. On peut accepter que la localisation et même certaines formes d'interventions évoluent, la ville évolue, mais on ne peut penser que les problèmes sociaux ont diminué, dans notre agglomération comme en France.

Deux points positifs pour l'Etat : le fait de faire entrer de nouveaux partenaires, que je qualifierai de "naturels", dans les contrats de ville, comme l'Education nationale, la CAF, l'ARS, Pôle emploi, etc. et la détermination de la Secrétaire d'Etat Myriam El Khomri à valider des contrats de qualité qui remplissent tous les axes proposés. La venue de la Ministre à Lyon ces jours prochains est donc un signal positif pour notre contrat.

Le Grand Lyon s'est beaucoup mobilisé lors des deux derniers mandats pour rééquilibrer les territoires, créer du lien social et réduire les inégalités. Cela a été pour notre groupe une cause profonde de notre engagement et de notre participation dans les majorités municipales à Lyon et d'agglomération sur le Grand Lyon. Nous souhaitons que cela continue.

Nous considérons que la prise en compte des compétences sociales de l'ex-Conseil général dans la Métropole est une belle opportunité de progrès concernant la politique de la ville. Nous formulons quelques demandes et propositions.

Tout d'abord, la sur-mobilisation du droit commun doit compenser les baisses de crédits politique de la ville, cela est nécessaire. Nous nous félicitons du choix de la Ville de Lyon de maintenir le financement d'actions dans les territoires sortants dits "quartiers en veille active", ce qui permettra une continuité de nos efforts. Nous souhaitons qu'il en soit de même sur tout le territoire de la Métropole avec des crédits du Conseil général.

Ensuite, la moitié des contrats de ville envoyés à la Ministre ont été retoqués car non conformes, en particulier concernant la concertation avec les habitants. La loi oblige à créer des Conseils citoyens dans chaque territoire. C'est une condition de l'efficacité de l'action publique, de la reconnaissance de l'expertise des habitants usagers de la ville et aussi de la reconnaissance de leur légitimité dont ils ont grand besoin. Nous apprécions, de ce point de vue, la volonté d'associer de nouveaux publics comme les jeunes et les mères de famille et nous sommes intéressés aussi par la possibilité du tirage au sort qui permet d'avoir des personnes que l'on n'aurait pas touchées autrement.

D'autre part, l'engagement solidaire de toutes les Communes, tout particulièrement en faveur du logement social, doit être affirmé et aussi la création d'un établissement public foncier reste pour nous d'actualité pour mieux maîtriser la construction de logements en nombre.

La création d'un dispositif métropolitain d'observation sociale proposé par le Conseil de développement, regroupant les nombreux observatoires du Grand Lyon et prenant en compte les nouvelles politiques sociales de la Métropole, pourrait être un outil nouveau plus performant d'aide à la décision et de partage d'informations.

Enfin, nous alertons sur le fait de regarder toutes nos actions au prisme du genre, c'est-à-dire des constructions sociales inégalitaires entre les femmes et les hommes. Par exemple, on entend dire que le chômage ne touche désormais pas plus les femmes que les hommes ; c'est à regarder de plus près. En effet, si on regroupe le chômage et le sous-emploi, c'est-à-dire le temps partiel non souhaité plus ce qu'on appelle le "halo du chômage", expression pour désigner les personnes non disponibles immédiatement, le non-emploi des femmes reste bien supérieur à celui des hommes et les politiques publiques doivent rester mobilisées sur ce sujet ; 60 % des allocataires du RSA sur notre agglomération sont des femmes.

D'une façon générale, travailler sur l'égalité et pas seulement sur la sécurité et l'urbanisme est crucial. Oui, la politique de la ville a un coût mais le coût de sa restriction serait bien plus élevé : coût social, économique, culturel, en deux mots coût républicain.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe PRG.

**Mme la Conseillère MICHONNEAU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, en 2012, la Cour des comptes a fait état de la nécessité d'apporter plusieurs améliorations à la politique de la ville menée au niveau national. L'écart de développement entre les quartiers populaires et les territoires environnants ne se serait pas réduit et serait même accentué ; les moyens mis en œuvre seraient distillés sur un trop grand nombre de quartiers, avec un trop grand nombre de zonages.

Nous ne pouvons dès lors que nous réjouir des efforts menés dans le cadre de la loi Lamy, dont cette délibération en est le juste reflet, pour réformer en profondeur ce dispositif qui rendra cette politique publique indispensable plus dynamique.

En se basant sur un seul critère, le niveau de revenu des habitants par unité de consommation, le contrat de ville se veut alors plus efficace, tout en ciblant et liant des thématiques qui restent propres à la politique de la ville comme le développement économique, l'emploi et l'insertion professionnelle, la rénovation urbaine, l'éducation, la prévention de la délinquance et en développant d'autres sujets qui relèvent de la fracture territoriale, comme les solidarités numériques dont la lutte pour l'e-inclusion est l'un des objectifs.

Concrètement, le contrat de ville métropolitain se décline, sur notre Métropole, sur 24 Communes regroupant 37 quartiers prioritaires et 12 quartiers inscrits sur les nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain. Un zonage qui a été resserré mais qui continue à être très conséquent sur notre territoire. Il regroupe en effet 20 % de la population métropolitaine, preuve de l'urgence de ce dispositif et de l'importance d'agir.

Mais comment agir ?

En réaffirmant le droit commun sur ces territoires souvent oubliés de la République. Cela passe par le partenariat avec toutes les structures qui maillent de manière très pérenne notre Métropole. Cela passe également par l'utilisation des atouts qui sont les nôtres tout en activant les crédits spécifiques de la politique de la ville, dans un souci de complémentarité et non pas de substitution en droit commun.



En prévoyant ensuite les conditions de la participation des habitants, l'objectif est simple mais essentiel : ne plus travailler pour eux mais avec eux. Nos citoyens se sentent de plus en plus mis à l'écart, il est de notre responsabilité de recentrer les politiques publiques vers leurs besoins. Elle permettra de résorber la fracture toujours plus importante que nous déplorons et qui se creuse entre une partie de la population et la classe dirigeante.

Pour notre Métropole, cette politique se décline sur la mise en œuvre concrète de projets en faveur de la mixité sociale que le groupe PRG soutient et souhaite développer. Il s'agit, par exemple, du plan entrepreneur des quartiers qui double le prix à la création d'entreprise pour les entrepreneurs issus des ZUS, passant de 7 000 à 14 000 €. Ce prix est associé à l'accompagnement du créateur d'entreprise par un intermédiaire expérimenté, comme les chefs de projets cités là, qui sont présents, par exemple, à Lyon-la Duchère, à Rillieux la Pape, dans le quartier Mermoz, à Lyon, à Saint Fons ou à Vaulx en Velin.

Un maillage encore une fois pertinent des moyens supplémentaires qui permettront aux habitants des quartiers prioritaires d'être les acteurs de leur propre réussite en détruisant le plus possible les multiples barrières dont ils font continuellement face.

Tout doit donc être mis en œuvre pour que tous puissent être actifs. C'est l'une des clés de réussite des quartiers et c'est ce qui peut être à l'origine de toutes les améliorations à venir. C'est l'une des leçons à comprendre de la politique de la ville qui est un domaine complexe où l'humain côtoie l'urbain, où les sensibilités sont exacerbées, où les fantasmes se substituent trop souvent à la réalité.

Nous nous félicitons donc de voir émerger un contrat de ville métropolitain qui permettra à la Métropole de Lyon de prendre toute sa part auprès des quartiers prioritaires et de ses habitants. Nous ne pouvons que l'encourager et voterons en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller UHLRICH** : Monsieur le Président, mes chers collègues, lorsque l'on parcourt les 140 pages du Contrat de Ville 2015-2020 pour la Métropole de Lyon, on ne peut qu'être séduit par la richesse du vocabulaire employé pour qualifier les bonnes intentions de l'Etat et son application locale. On ne peut qu'être admiratif devant toutes les réussites programmées et dont le résultat semble garanti d'avance. Certes, des moyens sont mis en œuvre pour améliorer la vie des quartiers difficiles, apporter de la solidarité pour faciliter l'évolution sociale, l'intégration des populations marginalisées... Bref, il y a dans ces 140 pages des éléments très concrets, bien évidemment. Mais j'allais dire heureusement, mes chers collègues, la réalité est toute autre !

Et nous en avons la preuve par la sortie de certains quartiers du dispositif prioritaire pour lesquels il nous est démontré que la veille active est suffisante car ces secteurs seraient soi-disant en voie d'amélioration de manière significative. Une nouvelle fois, ce sont les cabinets ministériels technocratiques qui ont décidé de cela, au mépris de l'avis des acteurs de terrain que sont les associations et les élus locaux. C'est ce que nous constatons, plus particulièrement sur la commune d'Ecully. Le Contrat de Ville métropolitain 2015-2020 suscite de vives et légitimes inquiétudes sur notre territoire, aussi bien de la part du centre social, des associations de parents d'élèves, des élus et de tous les acteurs locaux. Nous en avons pour preuve le développement actuel des incivilités, la montée des violences en tous genres, le départ de la quasi-totalité des enseignants de maternelle de l'école du Pérollier pour la rentrée scolaire prochaine, l'accroissement des difficultés sociales par l'arrivée de populations nouvelles. Cela est d'autant plus inacceptable que le quartier de la Duchère, qui jouxte celui des Sources-Pérollier et qui correspond au même bassin de vie, a connu une mutation profonde et bénéficie aujourd'hui encore d'investissements importants.

Engagé comme Conseiller municipal sur ce quartier dès 1989 et ayant créé à l'époque une Association de prévention jeunes, je connais bien ces problématiques. Depuis 2001, je n'ai cessé de défendre la nécessité de maintenir les contrats de cohésion sociale et les contrats de ville. Jusqu'à ce jour, j'avais toujours été entendu. La sortie de secteurs comme celui de ma Commune du dispositif prioritaire va faire courir un grand risque de dégradation à ces quartiers dont l'évolution sociale était favorable. Ceux qui l'ont décidé en porteront la responsabilité.

Par solidarité avec Ecully, notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER :** Le Contrat de ville concerne 63 quartiers et 20 % de la population de la Métropole, avec des difficultés sociales et économiques rappelées dans la présentation par Thomas Rudigoz. La politique de la ville menée depuis trente ans, indispensable pour lutter contre les fractures sociales et territoriales, n'a pas enrayer les tendances lourdes de ségrégation observées localement comme au plan national.

Même si la Métropole dispose de compétences plus intégrées pour améliorer la coordination des politiques publiques, d'autres acteurs sont nécessaires à la mobilisation : l'Etat, la Région, les acteurs économiques et enfin les habitants de ces quartiers. La loi Lamy de 2014 a renforcé leur rôle dans l'élaboration des contrats de ville avec les conseils citoyens mais, dans le délai imparti, cela n'a pas été possible à ce jour. C'est dans la mise en œuvre du contrat que la Métropole devra innover pour réellement associer les habitants aux actions, pour soutenir des initiatives citoyennes, voire mettre en place des dispositifs de codécision -comme proposé dans le rapport Bacqué-Mechmache en 2013-. La forte abstention observée dans les quartiers lors des élections voire la défiance vis-à-vis de la chose publique nous obligent à rechercher les conditions d'une nouvelle citoyenneté ; et quoi de plus mobilisateur pour les habitants que ce qui concerne leur vie quotidienne, leur quartier, l'avenir de leur enfants ?

Le contrat de ville aborde de nombreux domaines, avec des pistes d'actions auxquelles on ne peut que souscrire, mais nous voulons insister sur quelques points.

D'abord, l'emploi, l'insertion et la formation, enjeux principaux de la réussite de ce nouveau contrat. La situation des habitants des ZUS est préoccupante au regard du chômage et du manque de qualification notamment et les jeunes sont particulièrement concernés. Si l'immobilier d'entreprise s'est développé dans les zones franches urbaines, si on a créé une plate-forme de mobilité pour les déplacements ou encore des points d'accueil Lyon\_Ville de l'entrepreneuriat quartiers, malgré tous ces dispositifs utiles, le taux de chômage et le manque de qualification reste élevé. Les actions proposées seront tout aussi utiles mais plusieurs d'entre elles ont déjà été mises en œuvre : le diagnostic d'accès aux zones d'emploi, le fléchage des publics ZUS sur les formations qualifiantes. L'efficacité de ce nouveau contrat nécessite sans doute la préservation des moyens humains et financiers, notamment à destination des publics jeunes. L'on sait déjà que l'Etat ne maintiendra pas ces moyens et que la Métropole ne pourra pas se substituer à lui sur tous les domaines.

Nous voulons rappeler l'importance du plan métropolitain d'insertion en cours d'élaboration et le renforcement des structures d'insertion (chantiers et entreprises d'insertion), démarches indispensables de la Métropole solidaire et durable, avec des gisements d'emplois dans l'économie circulaire, le réemploi, le recyclage, la réparation, l'agriculture de proximité, les services à la population, la rénovation des bâtiments. C'est pourquoi les moyens financiers de la Métropole dans ce domaine ne doivent pas passer par les fourches caudines du chantier "marges de manœuvre" et de la baisse de 6 % des subventions.

Le rôle des missions locales : le Conseil général ne les finançait pas, la Métropole devrait les soutenir clairement et définir sa politique de la jeunesse. La priorité doit être donnée à l'éducation et à la lutte contre le décrochage scolaire. Avec notre compétence sur les collèges (bâtiments, numérique), développons aussi le soutien aux jeunes, par exemple pour trouver les stages de troisième car leurs familles n'ont pas les mêmes réseaux que d'autres jeunes.

La généralisation du dispositif expérimenté à la Duchère pour les "jeunes à la frontière de la délinquance" -je cite- car l'accompagnement renforcé pour les aider à trouver un emploi a semble-t-il eu des résultats satisfaisants pour quelques dizaines de jeunes. Mais s'il faut, comme indiqué dans le contrat -je cite- "l'implication personnelle d'un membre du corps préfectoral pour garantir la réussite", qu'en sera-t-il pour des centaines de jeunes ? Le Préfet a-t-il obtenu des renforts "d'agents du corps préfectoral" ?

Second point, le logement, la rénovation urbaine, la mobilité : 5 700 logements ont été démolis, plus de 3 000 reconstruits, 8 000 réhabilités. Dans ces quartiers-là, où la part du logement social est importante, nous partageons le souci de diversifier l'offre et d'améliorer le parc existant, notamment sur le plan thermique, tant dans le parc social que chez les copropriétaires à revenus modestes. Nous pourrions en faire une priorité dans le cadre de la mise en place de la plate-forme de l'éco-rénovation, en accompagnant aussi les ménages par une sensibilisation aux économies d'énergie pour réduire la précarité énergétique. Mais nous sommes plus réservés sur les démolitions de logements. Il nous faut y recourir seulement si le bâti est en très mauvais état ou soumis à de fortes nuisances et après concertation sur différentes variantes de projet urbain. Car on a démolit de grands logements à bas loyers et l'offre reconstituée manque de ce type de logements, même en PLAI. Ajoutons aussi que la démolition-reconstruction a un bilan environnemental lourd.

Nous sommes aussi soucieux d'une nouvelle organisation des services publics dans ces quartiers pour garantir un service au plus près des habitants, qui leur apporte une réponse globale, lisible et accessible ainsi que des services urbains plus efficaces, par exemple sur le tri et la collecte.

En matière de mobilité, pour des populations moins motorisées qu'ailleurs, la Métropole doit développer les modes doux et les transports en commun. Tramways et métros desservent désormais plusieurs quartiers de Lyon, de Vénissieux ou de Décines. Il faut aussi développer Vélo'v et des voies cyclables et améliorer la desserte, par exemple de Vaulx en Velin, grâce à un tramway sur la ligne C3.

Troisième point, les actions proposées dans le contrat sur la culture sont essentielles pour l'amélioration de l'accès à la culture des habitants, l'accompagnement des pratiques amateurs.

Pour conclure, ce nouveau contrat est loin de se réduire au problème de peuplement ou aux questions de sécurité qui marquent souvent des discours nationaux sur la politique de la ville, comporte des actions identifiées importantes qui devront être mises en œuvre avec les moyens nécessaires et dans un dialogue avec les habitants.

Nous voterons bien sûr ce contrat.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, notre Conseil se prononce aujourd'hui sur l'approbation du contrat de ville métropolitain pour la période 2015-2020. C'est une nouvelle étape dans l'histoire de la politique de la ville marquée, en trente années, par une succession de mesures qui ont conduit à un certain empiement des zonages et des dispositifs sur nos territoires.

Aujourd'hui, les attentes sont fortes, tant de la part de nos habitants que des élus, et ce pour donner un nouveau souffle à la politique de la ville. La situation sur le terrain reste en effet très fortement contrastée. Certains quartiers ont été complètement métamorphosés par la rénovation urbaine, et je pense notamment à la Duchère dont la troisième et dernière barre, la 230, sera démolie jeudi.

Néanmoins, les rapports de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles nous rappellent chaque année le chemin qui reste à parcourir : le taux de pauvreté dans les quartiers prioritaires est près de trois fois plus élevé que sur l'ensemble du territoire, le taux de chômage 2,4 fois supérieur et l'illettrisme deux fois plus important.

A l'échelle du Grand Lyon, le phénomène de pauvreté est également très concentré : Quatorze espaces de précarité conséquents ont été recensés par l'INSEE. 59 % des chômeurs faiblement qualifiés y sont domiciliés pour seulement 36 % des actifs. L'échec scolaire y est patent avec 30 % de 15/25 ans non scolarisés, sans diplôme et sans emploi.

La mise en place du nouveau contrat de ville coïncide avec l'arrivée de la Métropole. Nous avons là l'occasion d'afficher de nouvelles ambitions en matière de mixité sociale, de réduction des inégalités et de solidarité territoriale autour d'un dispositif que nous devons rendre plus efficace. Notre Métropole de Lyon a un rôle déterminant à jouer et dispose pour cela de nouveaux leviers d'actions.

Premièrement, le contrat de ville lui-même, qui s'appuie désormais sur le niveau intercommunal désigné comme chef de file pour en assurer le pilotage. La politique de la ville ne doit pas être seulement et ne doit plus être une politique du quartier, elle doit s'arrimer à une dynamique plus large pour gouverner le fait urbain dans toute sa globalité, mieux articuler la politique de la ville aux politiques d'aménagement, aux politiques de développement territorial et repenser les actions de solidarité urbaine à travers plus de péréquation. C'est bien à l'échelle métropolitaine que cette question éminemment complexe et transversale doit être traitée. Il faudra néanmoins veiller à pleinement associer les Communes dans le cadre d'une démarche partenariale, notamment à travers l'élaboration des conventions locales d'application sur chacune des Communes qui constituent notre Métropole.

Surtout, le contrat de ville propose de renouveler les outils d'intervention de la politique de la ville, avec un contrat désormais unique intégrant les dimensions sociales mais aussi urbaines et économiques et une mobilisation prioritaire du droit commun. La création de la Métropole est justement une réelle opportunité pour rapprocher politiques sociales, d'habitat et de développement économique héritées de la Communauté urbaine et du Département. Ces compétences intégrées offrent une capacité d'agir importante en faveur de notre cohésion sociale et urbaine, avec une priorité forte à destination de l'insertion et de l'emploi, vecteur essentiel d'intégration car oui, monsieur le Président, avoir un emploi et un logement, c'est permettre à toute personne d'être intégrée.

Le nouveau contrat de ville marque aussi un resserrement de notre géographie prioritaire : de 63 quartiers répartis sur 25 communes pour environ 20 % de la population métropolitaine, nous passons à 37 quartiers prioritaires de la ville (QPV). La Métropole devra veiller à assurer un accompagnement spécifique pour les quartiers sortant du dispositif mais dans lesquels les besoins sont encore très importants.

Dans un contexte de contrainte budgétaire, la tâche ne sera pas facile. Il nous faudra collectivement relever le défi pour faire réussir cette nouvelle politique de la ville.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PICARD :** Monsieur le Président, chers collègues, depuis plus de trente ans, les habitants de ces quartiers ont souffert de l'abandon des Gouvernements, laissant trop souvent les Maires en première ligne pour faire face à leurs difficultés de vie. La politique de la ville a été créée pour compenser ce désengagement. C'est bien parce que les droits à l'emploi, au logement, à la santé et à l'éducation ne sont plus assurés que les conditions de vie des habitants se dégradent et continuent de se dégrader au fil des crises économiques et sociales.

Il serait illusoire de croire que ces dispositifs régleront toutes les difficultés des habitants. Concrètement, on a amélioré leur cadre de vie mais le droit au logement a reculé, l'emploi fait cruellement défaut, le pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader. Rien ne se règlera sur le fond sans une intervention forte de l'Etat. Tous les leviers doivent être actionnés, en priorité le droit commun dû à tous les habitants, sur tous les territoires. C'est une question d'égalité républicaine.

Je prendrai l'exemple de l'éducation : comment peut-on prôner des plans de réussite scolaire, au travers de la politique de la ville notamment, sans remplacer les professeurs absents et supprimer des RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ? En mai dernier, de nombreux parents d'élèves vénissiens ont manifesté leur colère ; de septembre à mai 2015, 160 journées n'ont pas été remplacées dans nos écoles. Ce n'est pas acceptable, la quasi-totalité des écoles étant en zone d'éducation prioritaire (REP ou REP+) !

Politique de la ville et droit commun doivent marcher de pair, sinon les efforts entrepris par tous les partenaires des contrats de ville n'amélioreront que partiellement la situation des quartiers populaires. Le dernier rapport de l'Observatoire national de la politique de la ville de mai 2015 confirme que le taux de pauvreté y est trois fois plus élevé, le chômage, deux fois supérieur et celui des jeunes dépasse les 42 % ; le taux de renoncement aux soins est de 27 % contre 18 % et le taux d'échec scolaire est supérieur à la moyenne.

Nous sommes confrontés aux limites de la politique de la ville qui n'a pas vocation à se substituer aux missions régaliennes de l'Etat. Nous aurions besoin d'un véritable plan Orsec. Je rappelle que le budget de la politique de la ville baisse année après année : 503,6 M€ en 2013, 492,6 M€ en 2014 et 450 M€ en 2015. Comparé aux dépenses totales de l'Etat, environ 380 milliards d'euros, c'est bien peu, vu les enjeux qui se jouent dans ces quartiers. Aujourd'hui, 1 000 quartiers sont sortis du dispositif sous prétexte de concentrer l'intervention des pouvoirs publics mais, en réalité, pour en réduire le coût, l'Etat réduit la voilure, comme il le fait dans bien d'autres secteurs.

La contribution pour le nouveau plan de renouvellement urbain de l'ANRU à hauteur de 5 milliards d'euros sur dix ans, est une bonne chose... mais, à y regarder de près, c'est un engagement quasi nul de l'Etat car on va à nouveau siphonner le 1 % logement. L'Etat entend aussi lever 20 milliards d'euros provenant des bailleurs et des collectivités.

Comment peut-on demander de faire toujours plus avec de moins en moins de moyens financiers ? Pour Vénissieux, les financements de nos partenaires pour la programmation sociale sont en baisse constante depuis 2010 : - 20 % pour l'ACSE, - 15 % du Conseil général entre 2010 et 2014, puis la Métropole a maintenu ses financements pour 2015, sans toutefois revenir à son niveau de 2010, - 7 % pour le Conseil régional entre 2010 et 2014. Sur la même période, Vénissieux a augmenté sa part de 25 %. Cette diminution des financements impacte directement les habitants et les associations. 70 actions étaient financées en 2010, 48 en 2015.

Le contexte financier est de plus en plus difficile pour les collectivités. Pour Vénissieux, la perte des dotations de l'Etat s'élèvera, d'ici 2017, à 7 M€. Pour le Grand Lyon, c'est 140 M€ en moins sur la période 2011-2017. Diminuer de manière aussi drastique les moyens financiers des collectivités, c'est diminuer nos marges de manœuvre, mettre en danger la cohésion sociale et le dynamisme territorial, affaiblir le service public et l'emploi local. Au nom de l'austérité, on demande aux Communes de faire des choix, en matière de rénovation urbaine, entre tel ou tel projet. Comment prioriser alors que les attentes et les besoins des habitants sont forts et légitimes ?

Vénissieux a engagé de vastes programmes de réhabilitation et de construction de logement sous toutes ses formes afin de diversifier l'offre et favoriser la mixité sociale. Nous sommes passés de 53 % à 50 % de logements sociaux. Il est impératif de conserver ces 50 % pour répondre aux 2 000 demandes de logements des Vénissiens non satisfaites et aux 1 000 d'autres villes. Les moyens financiers ne doivent pas uniquement aller vers les Communes qui ne respectent pas les 25 % de logements sociaux mais aussi en direction des villes populaires.

De plus, quand on démolissait des logements sociaux sur un quartier en politique de la ville, nous devions en reconstruire autant. Aujourd'hui, l'Etat a décidé de ne plus construire ou de réduire très fortement la construction de nouveaux logements sociaux sur les quartiers qui en comportent plus de 50 %, rendant bien plus difficile la diversification de l'offre de logements sur ces quartiers. La part de logements sociaux entraînant inévitablement un effet de levier pour le promoteur. Quels seront les moyens développés par la Métropole pour continuer à produire de l'accession sociale à un prix abordable et des logements sociaux ?

Le contrat de ville métropolitain 2015-2020 s'inscrit dans un nouveau contexte, celui des nouvelles compétences de la Métropole issues de la fusion entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône mais aussi celles transférées aux Communes. Nous aurons là aussi à poursuivre le travail pour clarifier et définir les modes et moyens d'interventions dans différents domaines. Derrière les grandes orientations stratégiques, il nous manque la vision de la Métropole à dix, quinze ans pour les quartiers en politique de la ville. Quelle sera la stratégie territoriale, à l'échelle de la Métropole, concernant ses compétences, notamment les transports, le développement économique, habitat/logement, aménagement... ? Concernant la création de conseils citoyens composés d'habitants tirés au sort, pourquoi ne pas s'appuyer sur ce qui existe et utiliser les outils qui fonctionnent comme les conseils de quartiers ?

Enfin, comme l'a indiqué le Premier Ministre au Congrès des Maires de l'AMF, "Le Maire est le premier interlocuteur des habitants et le responsable, en dernier ressort, de la mise en œuvre concrète des engagements". Il est donc primordial qu'il soit écouté, entendu des différents acteurs de la politique de la ville car il est le garant de la prise en compte des réalités de proximité.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Chers collègues, notre ami Alain Galliano doit aller remettre des prix mais il veut aller les remettre en moto et deux d'entre vous ont garé une Ford Fiesta et une Renault Espace qui bloquent la sortie des motos. Si vous pouviez aller les récupérer, cela permettra à monsieur Alain Galliano d'aller remettre ses prix. Vous voyez, on fait tout dans ce job, même les petites annonces ! Et sortez discrètement ! (*Rires*).

Nous passons à l'intervention suivante, le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Vice-Présidente LE FRANC** : Monsieur le Président, chers collègues, ce nouveau contrat de ville, à travers l'ensemble des actions qu'il contient, des thématiques qu'il développe, est un acte important pour notre collectivité mais surtout pour les quartiers populaires et leurs habitants.

Ce contrat a été élaboré à la fois dans un processus de continuité par rapport au contrat urbain de cohésion sociale mais aussi dans un contexte de mutation institutionnelle importante, l'application de la loi Lamy et de la nouvelle géographie prioritaire de l'Etat, une nouvelle collectivité et de nouvelles compétences pour la Métropole et, parallèlement à cela, une crise économique et sociale qui perdure et fragilise encore plus fortement les plus vulnérables et notamment les habitants de ces quartiers.

Ce contrat est, quelque part, une première étape du travail à mettre en œuvre et des enjeux forts sont encore devant nous comme les enjeux de définition collective de la politique de solidarité de la Métropole en direction de ces quartiers populaires et de ces habitants. Les nouvelles compétences de la Métropole, leur articulation avec, justement, la politique de la ville font pleinement sens à la création de notre collectivité ; il en va bien sûr des politiques d'emploi-insertion mais aussi des questions de déplacements, de logements, de handicap et bien d'autres encore.

Le droit commun de tous est effectivement à mobiliser ou aussi à savoir faire évoluer puisque, depuis dix ans, on parle toujours du droit commun mais des expérimentations sont toujours en cours et ne trouvent pas de débouchés alors qu'elles sont dites "intéressantes". Donc un deuxième enjeu est face à nous : comment fait-on évoluer ce que l'on appelle le droit commun ?

Enjeu également -et cela a été évoqué- dans la question de la gouvernance et donc dans la mise en œuvre de ce contrat. Sur ce territoire, la politique de la ville a toujours été une politique partagée, partenariale, entre l'Etat, le Grand Lyon et les Communes. C'est ce qui a fait sa force.

Aujourd'hui, pour faire sens localement, à travers les avenants locaux que nous avons évoqués mais surtout pour et avec les habitants, cette gouvernance partagée doit demeurer et pourrait faire partie, par exemple, du pacte de cohérence métropolitain.

Il nous reste également à définir ensemble les modalités partenariales du suivi de ce contrat, notamment le volet qualitatif ; par exemple, comment améliorer ensemble les programmations annuelles croisées de toutes les institutions ou collectivités qui allouent en cours d'année -en ce moment par exemple- leurs financements aux associations, aux acteurs de terrain, ce qui ne leur procure pas une lisibilité financière régulière puisque les actions sont engagées depuis le début de l'année.

Tout cela est encore un travail devant nous pour que la politique de la ville et ses acteurs soient reconnus et trouvent leur juste place dans la cohésion sociale que nous souhaitons tous.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère GLATARD :** Monsieur le Président, chers collègues, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a redéfini les périmètres des territoires concernés de la politique de la ville et a modifié ses outils d'intervention. Aussi, le critère unique de concentration de pauvreté retenu par l'Etat pour délimiter les nouveaux quartiers de politique de la ville a diminué de façon importante le nombre de quartiers classés en géographie prioritaire, tant au niveau national qu'au niveau de notre Métropole.

Dans notre Métropole, sur les 66 quartiers inscrits dans le CUCS 2007-2014, seuls 37 demeurent en géographie prioritaire, les 29 autres sont désormais répertoriés en quartiers de veille active, auxquels ont été rajoutés ceux de Verdun/Suchet dans le deuxième arrondissement de Lyon et celui du Centre à Saint Fons. Nous pourrions nous en réjouir car cela signifierait que le changement de catégorie est une sortie par le haut, ce qui semblerait logique au regard du travail de requalification conduit dans ces quartiers. A Fontaines sur Saône, par exemple, 280 logements de qualité ont été livrés dans le quartier de la Norenchal, des nouveaux espaces de vie créés et la mixité sociale favorisée.

Si l'accompagnement des familles et l'encouragement à la mixité sociale relèvent du droit commun, la gestion sociale et urbaine de proximité doit être efficace, d'où la nécessité d'un partenariat entre bailleur social et Métropole afin de pérenniser le bâti et garantir la qualité de vie au sein de ces quartiers. Mais cette interprétation serait un peu trop simpliste.

En effet, il est un autre cas : un quartier peut être exclu de cette géographie prioritaire artificiellement parce qu'il ne répond plus aux critères du nombre d'habitants. Or, la dégradation de la situation socio-économique depuis 2007 a engendré une paupérisation des familles dans ces quartiers vulnérables. Les Communes ont l'obligation de poursuivre les actions conduites dans le cadre des CUCS sans les crédits spécifiques de la politique de la ville.

Pour pallier l'absence de crédits pourtant nécessaires dans ces quartiers pour conduire une politique de la ville efficace, nous avons développé de nouvelles solutions en étant imaginatifs : par exemple, à Fontaines sur Saône et Neuville sur Saône, au regard d'un travail commun notamment sur les dispositifs d'emploi et d'insertion, l'ingénierie politique de la ville a été mutualisée avec un poste de chef de projet commun sur nos territoires. Cette réforme oblige à travailler autrement e, si nous pouvons plagier un célèbre slogan des années 70, "on n'a pas d'argent mais on a des idées", cela ne suffit pas. Même si le critère retenu au niveau national ne place plus en quartiers prioritaires ces quartiers déclassés, je tiens à souligner les difficultés économiques et sociales bien réelles rencontrées par leurs habitants.

La création de la Métropole constitue une réelle opportunité pour intégrer de façon transversale les politiques publiques à conduire dans ces quartiers. Par le biais de ce contrat de ville métropolitain, nous nous réjouissons d'entendre la Métropole affirmer le maintien de la dynamique déjà engagée et celui d'un niveau d'ambition fort.

Il convient aujourd'hui d'être attentifs à la pérennité des investissements réalisés, à l'accompagnement des habitants qui, avec la crise, souffrent toujours, notamment au niveau de l'emploi. Ces difficultés nécessitent une intervention forte que les moyens de nos Communes ne permettent pas de porter seules. Nous avons besoin de la mobilisation des partenaires institutionnels et d'une ingénierie politique de la ville pour continuer à expérimenter, innover et évaluer au plus près du terrain.

Nous souhaitons un renfort des moyens de droit commun pour continuer à mettre en œuvre une politique de cohésion sociale adaptée aux besoins. Malgré le peu de réponse de l'Etat, la Métropole poursuit sur les quartiers de veille active son soutien à une ingénierie redéfinie, une fonction essentielle d'articulation entre droit commun et politique de la ville. Cependant, la Métropole ne remplacera pas les désengagements d'autres partenaires, et notamment l'Etat dont les contributions baissent d'année en année sur les territoires prioritaires. Comme vous l'avez rappelé, monsieur le Vice-Président, l'implication dans la durée du droit commun devient une priorité qui devra être affirmée dans la gouvernance de ce contrat de ville métropolitain pour les quartiers prioritaires et les quartiers en veille active.

Nos Communes auront besoin de la Métropole pour accompagner les projets urbains, assurer la cohésion sociale et veiller à ce que les quartiers restent toujours dans une dynamique que nous portons ensemble avec et pour les habitants.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller LONGUEVAL :** Merci, monsieur le Président. On note aujourd'hui -et il faut le pointer- beaucoup d'interventions positives sur le bilan de la politique de la ville et je crois que c'est une très bonne chose. Il y a beaucoup de pessimistes qui ont souvent pointé les limites de cette politique, on l'a vu tout au début des interventions. Il faut rappeler aujourd'hui les critères dont vous parlez pour la définition des quartiers. Ce sont des critères mécaniques puisque ce sont les quartiers de plus de 1 000 habitants, déjà des quartiers d'une certaine taille et qui, par carré de 200 mètres x 200 mètres, montrent un revenu médian inférieur à 60 % du revenu médian national, soit inférieur à 11 900 €.

Je crois que vous avez tous dit -et tant mieux !- que la Métropole avait l'intention de poursuivre sa politique pour l'ensemble des quartiers, même ceux qui sont en veille active, même ceux qui sortent de la géographie prioritaire. Il faut tout de même pointer que c'est bien dans ces grands quartiers, compte tenu du niveau de revenus, que vivent les populations les plus en difficulté ; c'est bien ceux-là qui ont besoin d'être les plus aidés aujourd'hui.

En termes de bilan de la politique de la ville, ce que je souhaite dire c'est que seraient aujourd'hui ces quartiers si la politique de la ville n'avait pas existé ? Que seraient-ils si notre agglomération, notre Métropole n'avait pas soutenu cette politique -et c'est loin d'être le cas de beaucoup d'agglomérations-. Depuis de nombreuses années, le Grand Lyon a investi dans cette compétence de politique de la ville et a surtout investi sur l'ingénierie en plaçant des équipes dédiées au cœur des quartiers et en les finançant avec l'Etat et les Communes concernées. Notre collectivité a été exemplaire et va le rester à bien des égards. Beaucoup d'acteurs de la politique de la ville, depuis la mise en place de ces politiques ici, à Lyon, sont venus visiter les quartiers et se sont inspirés des dispositifs qui ont été mis en place.

Le deuxième point, c'est qu'effectivement toutes les politiques de droit commun du Grand Lyon ont largement pris en compte ces quartiers. On l'a vu avec les politiques de transports (aux Minguettes), les conventions de gestion sociale urbaine de proximité qui maintiennent le cadre de vie et renforcent l'intervention publique, le soutien à l'entrepreneuriat qui a été une politique forte et, bien entendu, le renouvellement urbain et la diversification des logements. Je pense que le Grand Lyon et toutes nos Communes ont joué le jeu de la mobilisation du droit commun.

Bien sûr, il reste du chemin à parcourir, bien sûr, les difficultés restent nombreuses : décrochage scolaire, chômage, délinquance. Rien ne sert de le nier mais la politique de la ville ne règle pas tout, nous le savons tous. C'est pourquoi, aujourd'hui, il faut poursuivre, persévérer et surtout relier fortement politiques urbaines et politiques sociales. Et nous avons aujourd'hui les compétences et les outils dans notre nouvelle Métropole pour le faire.

A quoi sert de démolir et de reconstruire si le collège n'est pas soutenu ? A quoi sert de démolir et de reconstruire si le centre social n'a pas les moyens d'embaucher des animateurs jeunes qualifiés, si la culture n'entre pas dans le quartier, si les habitants ne vont pas à la culture par des dispositifs pour les amener aussi en dehors de leurs quartiers ? A quoi cela sert si les demandeurs d'emploi ne sont pas accompagnés, ce qui est le cas, et ce sur quoi le nouveau contrat de ville propose des avancées.

Voilà, le Grand Lyon a été précurseur. Je pense qu'il faut qu'il continue et je crois qu'il y a un certain nombre de politiques sur lesquelles il est nécessaire de continuer à avancer et à innover : la politique d'insertion sociale et professionnelle qu'il nous faut renforcer -cela a été dit-, la lutte contre le décrochage scolaire compte tenu de notre place aujourd'hui dans les collèges et notamment en REP, l'animation socio-éducative de la jeunesse en soutenant l'éducation populaire, les centres sociaux et en soutenant aussi les éducateurs de prévention dont on récupère aujourd'hui la compétence, et également par l'accès aux soins, cela a été dit. Je crois qu'il y a un point important sur le soutien à l'implantation des maisons de santé et aussi par l'accès à la culture et au sport.

Je pense que certains champs méritent d'être approfondis : je pense notamment à la formation des jeunes et des adultes, l'accès aux stages, l'accès à l'alternance ; ce sont des dispositifs qui, probablement, n'ont pas été assez territorialisés. Je pense - je viens de le dire- à la santé avec l'accès aux soins de premier recours chez les généralistes puisque, dans ces quartiers, il y a besoin de réimplanter des cabinets de généralistes. Je pense aussi au sport où il y a besoin d'un travail d'accompagnement des clubs ; ce sont tous des bénévoles et certains jeunes qui veulent faire du sport ne sont pas suffisamment soutenus par leurs milieux familiaux et un certain nombre de mesures pourront être prévues, de ce point de vue-là, dans le nouveau contrat.

Reste, enfin, pour en finir, la question de la lutte contre les discriminations et je voudrais rajouter également celle de la promotion de la laïcité. C'est un sujet difficile et l'actualité nous le prouve. La promotion de la laïcité est un sujet qui mérite d'être réfléchi, étudié, voire expérimenté. Il nous faudra être novateurs en la matière et prendre toute notre place.

Mais, pour conclure, je pense que le dialogue, le débat direct -et non pas par internet- avec les enfants, les jeunes, les jeunes adultes semblent devoir aujourd'hui être réinvestis massivement et prioritairement par toute la communauté des adultes.

Donc le groupe Socialiste et apparentés met grand espoir dans ce contrat de Ville 2015-2020 et votera bien évidemment positivement cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller VINCENT** : Monsieur le Président et chers collègues, le rapport vous autorisant à signer le contrat de ville reprend une thématique particulièrement adaptée à notre Métropole, celle de ce que l'on appelle "les quartiers difficiles". Alors oui, le groupe Les Républicains et apparentés, dont les élus comptent sur leurs territoires une grande partie des quartiers populaires de l'agglomération, va évidemment aller dans le sens des aides spécifiques destinées à ces populations.

Nous avons cependant plusieurs observations sur le rapport proprement dit.

D'abord, la maladresse de la première partie sur les orientations stratégiques où il est mentionné -je cite- que "les attentats de janvier 2015 ont montré que de véritables fractures socioculturelles persistent au sein de la société française, notamment parmi notre jeunesse". Le rédacteur de ce rapport a sûrement cru bien faire mais je pense que tous les élus de cette assemblée se sont aperçus de l'existence de ces fractures bien avant les attentats et, si je puis me permettre en cette période délicate, la jeunesse des quartiers ne doit en aucun cas être assimilée à des fanatiques radicalisés.

Pour le reste, nous partageons le diagnostic et nous constatons que les chiffres vont dans le sens de ce qu'analyse le géographe Christophe Guilluy à propos des banlieues de grandes Métropoles, et notamment sur le fait que la population de ces quartiers se renouvelle très fréquemment, faisant de ces lieux de vie des zones de transition et de grande pauvreté. C'est cette logique que le rapport se propose de combattre et nous ne pouvons que nous en satisfaire.

Nous aurions cependant préféré que ce rapport parle davantage de politique de peuplement, de mixité sociale, de parcours du propriétaire et de dé-densification. Certes, nous y trouvons ces données et cette volonté politique mais trop souvent noyées dans des logiques de participation, de concertation, de développement culturel, d'animation certes nécessaires mais loin d'être aussi importantes à nos yeux.

Le cœur du problème des quartiers est pour nous lié à l'urbanisme et a été victime, dans certaines Communes, il faut le dire, d'une forme de laisser-aller ; on a préféré se perdre parfois en palabres et en concertations pour bloquer toute évolution vers davantage de mixité, pour des raisons électorales assez inavouables.

Dans ces quartiers, les habitants aiment, certes, participer aux débats mais ils préfèrent et ont besoin avant tout de faits, de résultats et d'action. Nous attendions donc un rapport plus en adéquation avec la politique qui a pu être menée grâce au renouvellement urbain initié par Jean-Louis Borloo mais les 140 pages se perdent parfois hélas un peu dans des grands principes pas forcément toujours opérationnels.

Contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport, nous ne considérons pas que la politique de la ville a permis d'améliorer partout la situation des quartiers prioritaires de façon "spectaculaire" -pour citer son introduction-. Il existe, certes, des progrès mais nous sommes encore, à certains endroits, loin du compte et nous espérons vraiment que les négociations Commune par Commune permettront de donner un nouvel élan à la politique de la ville et surtout, que le passage à la Métropole permettra une meilleure articulation entre politique d'urbanisme et politiques sociale et éducative.

Car à l'heure où 44 % des moins de 25 ans des quartiers prioritaires n'ont aucun diplôme, comment peut-on ne pas comprendre qu'il faut concentrer tous nos efforts sur le décrochage au collège qui a des effets dramatiques ? Lorsque je relis les programmes de certains candidats aux municipales, qui évoquent un revenu minimum étudiant, comment peut-on être aussi aveugle pour ignorer cette réalité cruelle qui veut que 66 % des jeunes de moins de 25 ans n'ont pas le BAC ? Est-ce à dire que cette population doit être ignorée ? Certainement pas ! Heureusement, la priorité à la lutte contre les ruptures scolaires au collège est ici réaffirmée et facilitée par la structure même de la Métropole.

Dans des quartiers avec plus de 80 % de logements sociaux, voire 100 % sur deux quartiers de ma Commune, ce besoin est criant. Nous devons faire en sorte de ne pas ajouter de la misère à la misère en arrêtant notamment de reloger des bénéficiaires de la loi DALO dans ces quartiers et en travaillant à une vraie reconstitution de l'offre.

Nous n'oublions pas non plus que, certes, la deuxième vague de l'ANRU est importante et essentielle mais que, pour de nombreux quartiers, il faudra sans doute une troisième vague pour qu'enfin, ils puissent rentrer dans le droit commun.

Malgré nos réserves sur la forme et bien entendu parfois sur le fond, nous serons responsables et n'abandonnerons pas toute une frange de la population pour des raisons bassement politiciennes, ce qui a, hélas, parfois trop souvent été le cas. Alors oui, notre groupe votera ce rapport car nous partageons le quotidien de ces habitants, de ces familles qui souffrent et ont besoin d'une action publique forte. Nous partageons les attentes des Grands Lyonnais qui attendent une transformation significative de leurs quartiers et qui ne se contenteront pas de saupoudrage socioculturel.

Je vous remercie.



**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Chers collègues, juste quelques mots, tout d'abord pour dire que, quelquefois, j'ai trouvé un peu sévère l'analyse du document qui me semble receler de réelles qualités. Certes, il peut y avoir un vocabulaire quelquefois convenu et je pense que l'analyse que donne ce document est intéressante, à la fois en montrant d'où nous venons -et je crois que, depuis maintenant une vingtaine d'années, nous avons beaucoup progressé sur notre agglomération- puis, en même temps, pour montrer le chemin qu'il reste encore à franchir.

D'où nous venons ? Moi, je me souviens, lorsque nous sommes arrivés à la tête de cet exécutif en 2001, un certain nombre de programmes était déjà lancé, c'était le cas à Vénissieux, c'était le cas aux Minguettes, mais sur d'autres Communes, d'autres quartiers, tout était encore à faire, sur des Communes comme Vaulx en Velin par exemple, nous avions tout à mettre en route et je me souviens même de conjonctures un peu difficiles quand, sur le Carré de Soie, était en train de se rajouter de la misère à la misère.

Je crois qu'aujourd'hui, globalement, nous avons commencé à rééquilibrer la ville. Evidemment, je pense qu'une politique de la ville, ce ne peut pas être une politique de quartiers, c'est une politique globale à l'échelle de la ville parce qu'il faut effectivement, dans la ville, remettre de la mixité sociale là où naturellement se fait la ségrégation, ségrégation par le haut, par un entre-soi mais ségrégation par le bas parce que, là aussi, l'entre-soi joue et donc il faut avoir des politiques extrêmement volontaristes si on veut éviter que l'on vive côte à côte et non pas ensemble et, quelquefois, un côte à côte qui pourrait devenir demain un face à face, ce que personne sur ces bancs ne veut.

Je crois que nous allons continuer dans cette direction à partir de l'analyse qui est faite.

Je regardais en particulier ce qui vient d'être évoqué : les poches de pauvreté dans un certain nombre de nos communes, dans un certain nombre de quartiers, pauvreté monétaire. Le problème aussi, par exemple, qui était souligné, d'un certain nombre de familles -ce que nous connaissons-, familles monoparentales avec des enfants et des revenus qui sont considérablement bas. Comment, si on atteint des taux qui arrivent quelques fois à 20 %, ne veut-on pas que ces quartiers ensuite dysfonctionnent ? J'ai regardé également ce que l'on disait sur l'échec scolaire, sur le taux de chômage parmi les jeunes qui, entre 15 et 25 ans, sont aujourd'hui sortis de l'école et qui dépasse les 50 %. Evidemment, ce sont des problèmes tout à fait fondamentaux.

Je pense qu'il faut continuer ensemble à essayer de reconstruire perpétuellement la ville. Il n'y a jamais un fini. Ce qui est intéressant d'ailleurs dans l'analyse, en dehors des difficultés qui sont pointées, c'est aussi l'analyse selon laquelle, dans ces quartiers, 40 % de la population se renouvelle en l'espace de six ans. On a l'impression que ces quartiers sont immobiles. Le quartier est immobile mais les gens à l'intérieur des quartiers ne sont pas immobiles. Et on voit -c'est une réussite- un certain nombre de gens accéder à d'autres parcours et non pas se trouver enfermer dans ces quartiers. C'est cette dynamique-là qu'il nous faut aussi favoriser. Je crois à la diversité de l'habitat. Il faut effectivement que l'on n'ait pas des communes, des quartiers avec 80 ou 100 % de logements sociaux parce que l'on ne peut pas y arriver. Quand, en plus, le DALO par exemple, fait que, dans des quartiers déjà en difficulté, ce sont les gens les plus pauvres, qui ont le moins de moyens, que l'on vient reloger, quelques fois ceux issus de l'immigration la plus récente, on ajoute les difficultés aux difficultés. Après, bien évidemment, ces quartiers-là ne peuvent que dysfonctionner.

Aujourd'hui, si j'avais deux politiques pour lesquelles il faudrait donner une priorité en France, ce serait, premièrement, la politique économique et, deuxièmement, les politiques de logement mais les politiques de logement combinées aux politiques de la ville, aux politiques de reconstruction, de redéfinition de la ville. C'est là où nous devrions mettre l'accent de manière prioritaire parce que, quelquefois, nous menons un certain nombre de politiques qui peuvent apparaître superfétatoires quand l'essentiel n'est pas aujourd'hui pris en charge.

Je pense que ce que nous venons de faire avec la Métropole de Lyon va nous permettre dans le temps -comme monsieur Longueval l'a indiqué dans son intervention- de pouvoir mener un certain nombre de politiques. Ce que nous faisons en matière économique et RSA me semble évidemment intéressant. Cela ne produira pas ses fruits dans les prochains mois mais je pense que, sur le moyen terme, nous pouvons mener un certain nombre de politiques intelligentes. Le fait que nous ayons pris la compétence des collèges va nous permettre de compléter notre action et de mettre en place une politique de lutte contre le décrochage scolaire. Moi, j'ai indiqué à ceux qui en étaient les responsables que nous ne voulons pas être simplement ceux qui construisent les murs, il faut que nous ayons un dialogue constructif avec l'Education nationale pour aussi intervenir dans la façon dont effectivement on peut lutter ensemble contre le décrochage scolaire, de la façon dont on peut faire prendre en charge les idéaux qui sont les nôtres.

On parlait tout à l'heure du triptyque républicain "Liberté, Egalité, Fraternité". Il faut lui donner un contenu mais il faut aussi en faire partager les valeurs, montrer que c'est quelque chose d'essentiel que les gens participent à cette culture nationale et donc c'est dès le plus jeune âge qu'il faut effectivement faire en sorte que l'on puisse mener ce type de politique.

Voilà, je crois que nous avons devant nous quelques années pour continuer dans la réussite qui commence à être celle de l'agglomération, en voyant à la fois quels sont nos succès mais, en même temps, en regardant le chemin qui nous reste encore à parcourir ensemble.

Voilà, je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupe Front national ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée CARDONA.

---

**N°2015-0411 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Projet Lyon Part-Dieu - Création de la ZAC Part-Dieu Ouest - Concertation préalable - Prolongation de la concertation et du périmètre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0411. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ce dossier mais avec une note au rapporteur déposée sur les pupitres :

- Dans l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Afin que les habitants et usagers du quartier puissent prendre connaissance de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale et s'exprimer pendant et au-delà de la période des congés d'été, il est proposé que la concertation préalable, soit prolongée jusqu'au **30 octobre 2015**."

au lieu de :

"Afin que les habitants et usagers du quartier puissent prendre connaissance de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale et s'exprimer pendant et au-delà de la période des congés d'été, il est proposé que la concertation préalable, soit prolongée jusqu'au **30 septembre 2015**."

- Dans le DISPOSITIF, il convient de lire :

"Approuve la prolongation de la concertation préalable au projet de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest à Lyon 3° jusqu'au **30 octobre 2015** sur le périmètre de l'opération précisé et selon les mêmes modalités que celles définies par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 3 novembre 2014."

au lieu de :

"Approuve la prolongation de la concertation préalable au projet de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Part-Dieu Ouest à Lyon 3° jusqu'au **30 septembre 2015** sur le périmètre de l'opération précisé et selon les mêmes modalités que celles définies par la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 3 novembre 2014."

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Nous avons un temps de parole pour le groupe Front national.

**M. le Conseiller CASOLA** : Monsieur le Président et chers collègues, la rénovation du quartier de la Part-Dieu nous semble un projet nécessaire afin d'apporter des corrections au projet initial mais aussi de permettre l'évolution de ce quartier. En effet, si le site est une réussite fonctionnelle à travers la gare, le centre commercial et le centre d'affaires, à l'inverse, il n'est jamais parvenu à devenir un quartier agréable à vivre. Sans harmonie, manquant d'espaces verts, il est vide le soir et coupé du reste de la ville. Il faut donc bien entreprendre un réaménagement mais tout en évitant d'autres erreurs et, notamment, que la rénovation du site ne se limite pas à une simple opération immobilière pour promoteurs avides de profits.

Nous approuvons donc la prolongation de la concertation préalable sur cette ZAC car c'est aussi le moment d'émettre certaines critiques sur les objectifs et le programme de ce projet.

Tout d'abord, la volonté d'implanter des tours et des immeubles afin d'obtenir une "skyline" qui épouserait la ligne des Alpes semble relever de la folie des grandeurs. Monsieur le Président, Lyon ce n'est pas Dubaï et nous ne souhaitons pas retrouver l'architecture bling-bling des Emirats. De plus, ces tours ne sont pas en adéquation avec les besoins actuels. Ces constructions risquent d'engendrer une overdose de bureaux ; pour rappel, l'immeuble Equinoxe est toujours vide depuis un an.

Deuxième point noir, les transports : avec 70 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires, 1 500 nouveaux logements et 35 000 emplois en plus sur ce site d'ici à 2020, la question des transports est primordiale et inquiétante quand on sait que le problème de liaison bus C3 paraît insoluble pour le SYTRAL. Difficile donc d'imaginer comment 35 % des déplacements vont se faire en transports en commun. Si on conserve l'architecture des Emirats, on peut aussi imaginer d'introduire le dromadaire pour se déplacer !

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que la concertation permette d'obtenir des réponses précises sur ces points mais aussi d'avoir des aménagements à échelle humaine, quitte à perdre un peu de rayonnement Alpin.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère PANASSIER** : Monsieur le Président, chers collègues, on est loin de Dubaï ! Ce rapport porte sur l'extension du délai de concertation sur le périmètre et la mise en œuvre de la ZAC pour mener à bien le projet Part-Dieu. Cette extension est souhaitable puisqu'elle permettra à chacun de prendre connaissance de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale.

Ce rapport nous donne l'occasion de rappeler que les grands enjeux du projet Part-Dieu ont d'ores et déjà été approuvés et que la création de la ZAC fait partie des outils de leur mise en œuvre. Je me permets également de rappeler que les espaces qui ne figurent pas dans le périmètre de la ZAC ne seront pas -et heureusement !- écartés du projet pour autant ; je pense notamment à la place de Francfort.

Je me permets enfin de dire que l'adhésion aux enjeux du projet et même une certaine impatience quant à leur réalisation sont bien réels, même si certains sont contre la création des tours, même si d'autres sont inquiets sur les conséquences en termes de circulation automobile -une crainte qu'on avait déjà connue, monsieur le Président, au moment de l'élaboration du projet Garibaldi- ou si d'autres encore souhaiteraient davantage de logements, d'espaces ou d'équipements publics, comme si on était très riches.

Nous souhaitons redire que nous assumons pleinement notre volonté de confirmer la vocation économique de ce quartier, bien sûr dans un souci d'attractivité de notre Métropole mais aussi et surtout dans un souci d'emploi.

Nous souhaitons redire aussi que nous souhaitons que ce quartier soit agréable à vivre pour tous et qu'une attention particulière soit portée à la végétalisation et à la qualité des espaces publics, sans nier que nous sommes dans une exigence de rigueur économique. La végétalisation et la qualité des paysages ou des ambiances sont des éléments qui se sont d'ailleurs largement exprimés lors des précédentes concertations, projet public après projet public et, comme nous l'avons fait pour le projet Garibaldi, nous ferons appel à une maîtrise d'œuvre bien sûr mais aussi à la maîtrise d'usage des habitants et des usagers du quartier pour concevoir les aménagements.

Je précise que ces concertations concernent les projets publics dont nous assurons, nous, la maîtrise d'ouvrage. Concernant les projets privés et donc principalement les nouvelles constructions, à l'exemple des projets Silex ou de celui du centre commercial, les projets s'élaborent notamment en cohérence avec le plan de référence du projet, le plan lumière, le règlement des enseignes ou celui des chantiers et bien sûr dans le respect du PLU.

Et c'est bien à travers une collaboration permanente de l'équipe du projet Part-Dieu, des services de la Ville et de la Métropole concernés et des porteurs de projets que, progressivement, s'ajuste et se construit le projet et se partage "l'esprit Part-Dieu". C'est ainsi, et parce que les choses évoluent nécessairement, que l'on progresse par une conjugaison des intelligences et des savoir-faire qui conduisent à adapter les outils à l'exemple des modifications du PLU ou de la création de la ZAC et de la définition de son périmètre.

Je suis témoin réellement de l'énergie et du professionnalisme déployés par l'équipe Part-Dieu et tous ces acteurs pour progresser dans la réalisation des opérations et du projet global, des efforts que chacun fournit pour que sa propre opération dialogue avec les autres, pour qu'elle soit en cohérence avec le projet global. Je pense, par exemple, au projet de vélos-stations de LPA qui a été soumis à concertation ; les habitants ont fait des remarques, on a retravaillé avec LPA, l'équipe Part-Dieu a travaillé avec eux, l'architecte de LPA a retravaillé son projet pour qu'il soit effectivement plus en cohérence avec le projet global.

Aussi, l'esprit de suspicion ou les propos de mépris développés par certains sont vraiment, de mon point de vue, fort malvenus.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller HÉMON :** Merci, monsieur le Président. Notre groupe votera cette délibération car la prolongation de la concertation sur la ZAC Part-Dieu ouest au-delà du 5 juillet est une nécessité, tant l'information est pour l'instant restrictive, retenue et peu disponible malheureusement. Il faut vraiment que, d'ici le 30 octobre donc -puisque l'amendement proposé nous dit que c'est prolongé non pas jusqu'au 30 septembre mais jusqu'au 30 octobre-, les habitants de ce quartier, leurs associations disposent largement et facilement de données précises. En effet, le document actuellement soumis à concertation est extrêmement général et génère donc beaucoup de questions qui restent bien souvent sans réponses. Voilà qui irrite nos concitoyens, voilà qui donne une bien mauvaise image de notre conception de la concertation !

Une question récurrente, par exemple : quelles influences aura l'augmentation du nombre de bureaux et de logements sur les flux de déplacements ? Aucune donnée sur le document alors qu'elles existent ; mais ces données sont données -si je puis dire- au compte-goutte lors de réunions inter-conseils de quartier et elles sont évidemment indispensables pour appréhender les changements.

Quelles sont-elles ces données ? A l'horizon 2030, la marche à pied, les piétons, auront augmenté de 38 % sur le secteur, la part des véhicules particuliers aura augmenté de 18 % ce qui est encore trop. En revanche, les transports en commun -voyez la précision des chiffres- auront augmenté de 99 % ! Ce qui donne raison, je crois, aux partisans, comme notre groupe, de la transformation du C3 en tram. Et, sans doute la plus formidable des augmentations, la plus exponentielle, celle des vélos circulants qui atteint 400 % ! Voilà qui devrait tous nous convaincre, chers collègues, de l'impérieuse nécessité d'un plan modes doux à la hauteur. Je vois monsieur Vesco qui se pâme. Je voudrais dire aussi qu'il n'y a pas de chiffres sur les dromadaires, je dis cela pour répondre et pour souligner l'affligeante proposition de notre collègue.

Mais où trouver ces données ? Sur Internet, sur le document soumis à concertation ? Que nenni ! Il faut se déplacer au siège de la SPL pour les regarder sur place. Je dis bien les regarder car ni photos ni photocopies ne sont autorisées. Donc, en gros, à part les services secrets américains, personne ne dispose de ces documents.

Nous souhaitons vraiment que soit remédié à cela, que les habitants de ce quartier disposent librement et facilement de l'ensemble de ces informations ; simple mais absolue nécessité démocratique pour une ville que nous voulons tous intelligente.

Enfin, nous vérifions dans le contenu de cette délibération que des données plus précises encore sont attendues. Il s'agit bien évidemment de l'étude d'impact réalisée par le bureau d'études SETEC. Nous savons qu'elle est terminée. Nous pensions que l'autorité environnementale avait rendu son avis depuis un mois et demi déjà. Nous souhaitons savoir, monsieur le Président, quand cette étude d'impact sera à disposition de tous et consultable ; et, s'il vous plaît, pas uniquement dans le bureau de la SPL mais y compris et surtout sur Internet.

Nous nous sommes déjà largement exprimés sur le sujet même de la transformation du quartier de la Part-Dieu lors de Conseils précédents, nous y reviendrons lors du bilan de cette concertation.

En revanche, je ne suis pas intervenu sur le dossier présentant la modification du PLU concernant cette partie du troisième arrondissement, je le fais donc en quelques mots de conclusion : tout d'abord, nous apprécions que la réserve du commissaire-enquêteur concernant le projet de tour de 200 mètres de haut à côté de la tour SwissLife ait été suivie et le projet abandonné. C'était une de nos deux plus importantes réserves. La deuxième malheureusement est maintenue et il faut bien chercher dans le document pour comprendre que le point 8 qui prévoit -je cite- "l'inscription d'un polygone d'implantation sur la place Béraudier avec une hauteur maximale de zéro mètre" signifie en fait que l'on peut creuser un parking souterrain -c'est en dessous de zéro mètre- de 5 niveaux, par exemple. Voilà comment on retrouve le parking Béraudier bien caché et surtout, à notre sens, sacrément inutile au regard des enjeux et chiffres précités.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller BRAVO :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise pour approbation est le résultat de la prise en compte de l'avis de la commission d'enquête qui a émis un certain nombre de réserves, dont le manque de concertation, sur un dossier qui se veut pourtant être un exemple. Il s'agit ici d'approuver la prolongation de la concertation jusqu'à fin octobre 2015, principe que nous approuvons naturellement.

Sur le fond du dossier, il s'agit de poursuivre les réalisations de l'hypercentre lyonnais et ainsi d'attiser le rayonnement de la Métropole par la skyline. Alors que se finalise la nouvelle tour Incity qui accueillera la Caisse d'épargne qui, grâce à son mâât, dépasse le "Crayon" où loge le Crédit lyonnais, on comprend mieux les enjeux de ces projets de constructions de tours. On se croirait revenu un siècle et demi plus tôt lorsque la tour de Fourvière pointait contre la basilique voisine, à la différence près que la foi a changé : c'est celle de l'argent qui prime au détriment de considérations utiles aux habitants, au quartier de la Part-Dieu et à l'agglomération.

Nul doute que la nuisance visuelle s'achèvera avec l'hyper-densification. Le flux et le reflux créés pour attirer les salariés, les consommateurs impliquent l'aménagement de moyens de transports dédiés et spécifiques. Si l'on peut néanmoins s'entendre sur la nécessité de construire de nouveaux équipements dédiés aux entreprises et de densifier l'urbain, est-il pour autant souhaitable que tout se trouve concentré en un seul point ? Ici, l'hypercentre joue contre le principe de multipôle utile aux villes et quartiers voisins. Ce ne sont pas seulement les investissements qui sont engloutis mais surtout les infrastructures utiles à tous.

Nous, nous défendons une autre vision de l'agglomération, où les enjeux seraient partagés et les constructions réparties de façon plus harmonieuse, la densification n'impliquant pas forcément la concentration. D'autres exemples existent en fin de compte. Une véritable qualité de vie accrue pour tous les habitants, cela peut se faire par la création d'axes de transports forts en périphérie qui relient ceux déjà existants, en décidant de refondre le pôle du centre multimodal, de renforcer le PLU-H en revoyant à la baisse les bâtiments de très grande hauteur -et il en reste un certain nombre à réduire- et en permettant une implication des habitants, pas seulement par les traditionnelles concertations mais en mettant dans les mains de tous les enjeux d'avenir.

Cela demande une autre forme de transparence sur les dossiers et nous partageons les questions et inquiétudes du collectif Part-Dieu, dont vous avez eu un tract distribué à l'entrée de ce Conseil.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Juste quelques mots. Je dirai que le passé est garant de l'avenir. On peut penser ce qu'on veut mais, moi, j'aime mieux la tour Incity que la tour vide depuis dix ans qui existait dans ce quartier. Moi, j'aime mieux la rue Garibaldi telle qu'elle est aujourd'hui plutôt que la rue Garibaldi telle qu'elle était hier. Et nous allons continuer comme cela, à la fois effectivement à donner de la puissance, parce que la puissance, c'est aussi donner de l'emploi et, je le rappelais tout à l'heure, l'emploi c'est fondamental- et en même temps donner de la beauté dans la ville.

Est-ce que cela se fait au détriment d'autres quartiers ? Voyagez dans l'agglomération, allez voir ce qui se passe au Carré de Soie, allez voir les nouvelles constructions d'Alstom, allez voir les nouvelles constructions d'Aleco, allez voir dans le quartier de Gerland, allez voir dans le quartier de l'Industrie, allez voir dans les différentes communes de la ville et vous verrez que tout, évidemment, ne se concentre pas à la Part-Dieu. Mais il se trouve que la carte Part-Dieu est un endroit qui a quelque chose d'unique, c'est d'être à la confluence de tous les réseaux de transports : les réseaux de transports nationaux, les réseaux de transports régionaux, les réseaux de transports de l'agglomération, et cela effectivement donne une position unique.

Alors, nous avons souhaité, sur ce dossier -parce que ce n'est pas un dossier que l'on veut cacher, nous sommes fiers de ce que nous faisons-, qu'il y ait le maximum de concertation et j'irai faire des réunions publiques parce que, dans ces réunions publiques, quand les gens voient les projets que nous voulons développer, ils ont plutôt un sentiment de fierté et un sentiment d'attente plutôt qu'un sentiment où ils diraient : "Mais qu'est-ce qu'ils vont faire encore ?".

Vous voyez, je crois que, dans cette agglomération, j'ai entendu, sur tous les projets, de grandes critiques. Je me souviens, lorsqu'on a lancé la Confluence, que de critiques sur la Confluence ! Et aujourd'hui, je dois dire quel succès de la Confluence ! Je crois que, pour tous les projets que nous avons lancés sur Gerland, au départ un certain nombre de critiques et, aujourd'hui, pas mal d'attentes.

Voilà, c'est ce que nous allons essayer de faire, pas simplement sur la Part-Dieu mais dans la multipolarité de notre agglomération.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N°2015-0412 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 2°phase - Délégation de maîtrise d'ouvrage pour le réseau de chaleur urbain de la Confluence à la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence - Mission de gestion du réseau de chauffage urbain (RCU) - Avenant n°5 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 Côté Rhône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0412. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur :** Il s'agit, avec ce dossier, de voter un avenant à la concession passée avec la SPL pour la gestion du réseau de chaleur urbain à la Confluence et Sainte Blandine. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une demande de parole du groupe Communiste.

**M. le Conseiller MILLET :** Brièvement, monsieur le Président, avant de passer aux délibérations sans débat, deux questions en fait sur le sujet que vient d'évoquer Béatrice Vessiller.

La première, c'est que cette chaufferie de cogénération à gazéification biomasse est un des objectifs importants du plan climat sur le quartier Confluence et ce qui doit contribuer à permettre d'avoir, en 2020, des émissions carbone au niveau de 2000. Mais on sait bien que les enjeux de l'énergie font l'objet de batailles technico-commerciales et juridiques importantes, nous le savons bien sur les réseaux de chaleur. Il serait donc très important de jouer la transparence sur l'état d'avancement des études de cette chaufferie biomasse et c'est donc la première question : pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement des études sur cette cogénération avec gazéification de biomasse ?

Cela nous conduit à une deuxième question. En effet, le report de cette concession 2017 va se terminer à un moment où nous devrions avoir une nouvelle DSP du réseau de chaleur de la Métropole. Or, nous notons bien que, dans l'équilibre de la concession, il y a donc une contribution de 10 M€ de la Métropole au financement de ce réseau de chaleur de Confluence. Or, nous n'avons pas trouvé trace, dans les discussions de la DSP réseau de chaleur en 2014, de la prise en compte de ces 10 M€ dans l'équilibre de la DSP Lyon-Villeurbanne. Et donc c'est la question que nous vous posons : on considère bien que ces 10 M€ seront mis dans la corbeille de la future DSP Lyon-Villeurbanne ? Sinon j'aurais eu tort en commission de dire que l'eau paie l'eau et donc que la chaleur paie la chaleur, sinon il y aurait ici une subvention d'un réseau de chaleur.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je vais simplement vous dire qu'aujourd'hui, les études sont en cours, que j'espère que nous les aurons à l'automne, que, bien évidemment, sur ce quartier de la Confluence, je souhaite que ce que nous aurons, ce que nous allons lancer, soit à la fois d'une grande qualité sur le plan fonctionnel, sur le plan énergétique mais aussi sur le plan esthétique.

Et donc j'attends, avant que nous prenions un certain nombre de décisions, que nous puissions avoir des études achevées ; nous espérons les avoir à l'automne, pour une prise de décision qui sera en janvier 2016.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

### I - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

**N°2015-0388** - Association le CRIAS Mieux Vivre - Adhésion à l'association - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère déléguée Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2015-0388. Madame Rabatel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée RABATEL.

**N°2015-0389** - Fondation AJD Maurice Gounon (AJD) - Adhésion à la fondation - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Ait-Maten comme rapporteur du dossier numéro 2015-0389. Madame Ait-Maten, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère AIT-MATEN, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Conseillère AIT-MATEN.

---

## II - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N°2015-0397** - Chassieu - Golf de Chassieu - Protocole de fin du contrat de la concession du 21 octobre 1988 - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2015-0397. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N°2015-0398** - Soutien aux sections sportives des collèges de la Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

**M. LE PRESIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2015-0398. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

**N°2015-0400** - Aide à la demi-pension et approbation du modèle de convention pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

**M. LE PRESIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2015-0400. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

## III - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

---

**N°2015-0403** - Dispositif de propreté Confluence - Avenant n°1 à la convention avec la Ville de Lyon 2014-2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N°2015-0404** - Prestation globale de propreté sur les Berges du Rhône et les quais hauts associés - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N°2015-0405** - Lyon - Dispositif de propreté - Berges de la rive gauche du Rhône - Convention avec la Ville de Lyon - 2015-2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0403, 2015-0404 et 2015-0405. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas de remarques, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

### Proposition de vœu déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)

**M. LE PRESIDENT** : Nous en arrivons au vœu déposé par le GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Vice-Présidents, chers collègues, je vais simplement vous présenter le texte de notre vœu en souhaitant qu'il soit soumis au vote de notre assemblée. Le vœu porte sur l'appel à projets "Internats de la réussite".

La Métropole, nouvelle collectivité à part entière, a en responsabilité, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les compétences en matière de protection de l'enfance et de gestion des collèges.

Dans le cadre de ces nouvelles compétences légales, le 5 juin dernier, les personnels de l'Internat Favre ont fait passer aux élus de la Métropole un projet de réponse au premier appel à projets de l'Etat pour le programme d'investissement d'avenir appelé "Internats de la réussite".

Ce projet pourrait ainsi concerner 120 enfants de 6 à 16 ans issus des territoires prioritaires de la Métropole (contre actuellement 60 enfants de 6 à 13 ans résidant uniquement à Lyon), territoires prioritaires dont vous venons justement de parler.

Je souligne l'importance, le professionnalisme et la qualité du travail réalisé par le personnel de l'internat pour la constitution de ce dossier et le remercie d'avoir attiré l'attention des élus pour ce premier appel à projets de l'Etat.

Notre vœu porte sur la constitution d'un groupe de travail qui pourrait examiner l'appel à projet de l'Etat, d'une part, la proposition soumise à la Métropole par les personnels et les organisations syndicales, d'autre part.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Si ce vœu est soumis au vote, nous le voterons parce qu'il nous semble nécessaire de s'occuper des enfants et des jeunes en difficulté avant qu'ils ne franchissent des pas qui seraient dangereux pour eux. Il nous semble aussi nécessaire de soutenir les familles. L'idée du travail sur cet appel à projets de l'Etat sur les "internats de la réussite" nous semble quelque chose d'intéressant et donc nous sommes d'accord pour qu'il y ait un groupe de travail dans ce sens sur la Métropole.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère MICHONNEAU** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Rassemblement démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère PANASSIER** : Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, la situation de l'Internat Favre illustre malheureusement très bien, trop bien dirai-je même, les problèmes de gouvernance et de coordination entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon. Je m'explique : sans le même temps, le Maire de Lyon décide, sans concertation, de fermer l'internat Favre et le Président de la Métropole de Lyon annonce, lui, qu'il travaille à installer sur le territoire métropolitain et probablement dans Lyon intra-muros un des deux internats métropolitains. Et pourtant, il me semble que, pour le moment, c'est le même homme qui cumule ces deux fonctions. Oui, monsieur le Président, il y a urgence à refondre l'articulation entre la Métropole et la Ville de Lyon et, au-delà, les 59 communes du territoire Métropolitain.



En l'état actuel, pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, l'éducation est une priorité et il n'est pas acceptable que l'Internat Favre soit victime de ce défaut de coordination.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe tient à souligner le remarquable travail des personnels qui ne se sont pas arc-boutés sur la situation initiale mais sont dans une démarche de projet de qualité. Je pense que, ne serait-ce que pour cela, cela mérite vraiment d'être étudié.

Comme la demande concerne un groupe de travail, si c'est soumis au votre, nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller GENIN** : Monsieur le Président, lors de la dernière séance de la Métropole, notre groupe, avec le GRAM, avait déjà déposé un vœu, que vous n'aviez pas mis aux voix, pour exprimer notre souhait du maintien de l'activité de l'Internat Favre.

Depuis, avec d'autres élus, nous avons participé notamment à un rassemblement de soutien organisé par les organisations syndicales de l'internat qui ont présenté des propositions qui permettraient non seulement le maintien mais surtout le développement de son activité. Donc, sans surprise, nous soutiendrons le vœu présenté ce soir et nous espérons, bien évidemment, qu'il soit soumis à vote et nous pourrions ainsi créer ce groupe de travail.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Je ne vais pas reprendre tout ce qui vient d'être dit. Simplement, on peut se poser la question de quel périmètre relève cet internat : est-ce qu'il relève du périmètre de la Ville de Lyon ou est-ce qu'il relève de la Métropole ? Dans les derniers échanges sur ce plan-là, on avait pu comprendre que l'Internat Favre pouvait relever, de par son importance, de la compétence métropolitaine, cela a été évoqué mais, aujourd'hui, il apparaît plus sûrement que son avenir relève des décisions de la compétence de la Ville de Lyon.

Au passage, ce que l'on pourrait dire aussi, c'est que l'on touche à la difficulté du rôle de chacun : le principe de subsidiarité en matière de compétences et, par conséquent, la nécessité du pacte de cohérence métropolitaine mettant en lumière la définition et la hiérarchisation des compétences, c'est-à-dire qui fait quoi et qui décide. Vous connaissez la position que nous défendons concernant le rôle des Communes au sein de la Métropole et nous militons afin que les Communes ne soient pas écartées des décisions qui les impacteraient directement. C'est pour cela que j'en venais au périmètre. Dans quel périmètre sommes-nous, Ville de Lyon ou Métropole ? Nos propositions, bien sûr, intègrent toujours les notions de compétences partagées et le principe de codécision. Définissons là où nous en sommes.

Simplement, n'oublions pas, en tout cas pour ceux qui viendraient à prendre des décisions et qui vont les prendre, qu'au-delà du problème du maintien ou de l'opportunité d'une structure sociale, tout aussi honorable qu'elle soit, c'est avant tout l'accueil des enfants concernés et leur bien-être qui sont les véritables enjeux de cette question et, encore une fois, je crois qu'il faut répondre dans quel périmètre se situe la question qui est posée.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. le Conseiller STURLA** : Monsieur le Président, chers collègues, pour faire un peu écho à l'intervention de notre collègue du groupe Synergies-Avenir, la question qui s'est posée au groupe Socialiste et apparentés, c'est qu'à l'heure où nous sommes en train de travailler sur le pacte de cohérence métropolitaine, il y aurait un certain paradoxe finalement à créer une jurisprudence politique "Internat Favre", à l'heure où certains -et je ne ferai pas l'offense aux uns ou aux autres de reprendre toutes les contributions qui ont été déposées dans le cadre de l'élaboration du pacte républicain- s'attachaient finalement à refuser et à poser les jalons de certains garde-fous pour refuser l'ingérence métropolitaine dans la gestion municipale. Finalement, à travers la volonté de déposer ce vœu-là, on est en train un peu de retourner l'argument et finalement tenter de convoquer l'ingérence métropolitaine pour la défense d'intérêts municipaux. Je crois qu'une brèche serait ouverte si nous soumettions ce vœu aux voix de notre assemblée et cela donnerait une latitude aux uns et aux autres, à un moment donné, de vouloir faire régler des problématiques locales par notre assemblée métropolitaine.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller HAMELIN :** Merci, monsieur le Président. La fermeture de l'Internat Favre a suscité, dans cette assemblée et dans d'autres, de nombreuses discussions depuis maintenant un certain nombre de mois.

Monsieur le Président, vous ne nous avez pas convaincus sur les arguments mis en avant pour justifier la fermeture d'un internat presque centenaire, venant en soutien à des enfants en difficulté sociale et éducative et j'ajouterais en décrochage scolaire -qui est un point que vous venez de soulever il y a un instant dans vos propos- et qui sont issus de familles en majorité monoparentales qui, je le rappelle, n'auront à la rentrée prochaine aucune solution équivalente à l'Internat Favre pour eux.

Vous ne nous avez pas convaincus non plus sur la méthode où un personnel qualifié, reconnu, remarquable de professionnalisme a été informé par les médias de votre décision, quelques mois avant la fermeture de l'internat, alors que vous aviez signé avec cet internat un plan d'établissement jusqu'en 2017. Je veux rendre hommage aussi à un personnel qui, dans une période difficile, a maintenu avec professionnalisme un accompagnement remarquable auprès des enfants jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors que ces mêmes enfants vivaient parfois de manière traumatisante la fermeture de l'internat.

Je veux remercier également le personnel qui, pendant cette même période, a travaillé sur un appel à projets dont nous parlons à l'instant pour maintenir l'espoir auprès de nombreuses familles en attente de vraies solutions alternatives -et je le dis pour mon collègue Marc Grivel- dans un périmètre métropolitain puisque c'est bien de cela dont il s'agit aujourd'hui, et c'est bien ce qui est identifié aujourd'hui dans le vœu.

Je regrette d'ailleurs que ce travail n'ait pas été à votre initiative mais je ne doute pas que vous accepterez malgré tout de l'accompagner. C'est le sens de ce vœu. Nous le soutenons bien sûr. Et j'espère que, contrairement au précédent, vous le mettrez au vote de notre assemblée.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Chers collègues, il y a deux types de politique : l'une qui relève de nos Communes, sur les compétences communales, et l'autre qui peut après relever de politiques métropolitaines.

En tant que Maire de Lyon, je suis confronté, comme vous, à la nécessité de faire face à la réduction des dotations en collectivité locale et donc de me recentrer -ce que font un certain nombre d'entre vous- sur nos compétences fondamentales. Et donc, aujourd'hui, la Ville de Lyon a décidé, par un vote majoritaire de son Conseil municipal, qu'elle ne financerait plus l'Internat Favre et qu'il serait fermé à partir du 3 juillet, à la fin de l'année scolaire qui se termine dans quelques jours. Cela est un problème. Et je ne conseille à personne, dans cette assemblée, de s'ingérer dans les affaires des communes et de faire voter par les uns et par les autres des vœux qui concerneraient les Communes, parce que demain, évidemment, il pourrait y avoir, comme on l'a dit tout à l'heure, une jurisprudence Internat Favre. C'est-à-dire que, lorsqu'un d'entre vous aurait des difficultés -et même dans les Communes les mieux gérées, cela peut arriver- demain, je vienne dire : "Tiens, vous avez un problème avec votre personnel, moi, je vais dire que je soutiens votre personnel contre la municipalité". Cela, je ne suis pas sûr que, si on se lançait dans ce type de politique, ce soit exceptionnel pour les uns et pour les autres. Donc, pour moi, le problème n'est pas posé.

Après, il y a un deuxième point qui concerne -et elle n'est pas définie- : quelle est la politique qui va être menée en matière d'enfance par la Métropole de Lyon ? Nous héritons du Conseil général, de l'IDEF et d'un certain nombre de structures de protection de l'enfance et nous avons à redéfinir tout cela mais cela, c'est la Métropole de Lyon. Ce ne sont pas les postes budgétaires au nombre de 40 qui vont être transférés, à moins que vous décidiez qu'on ampute par exemple les programmations pluriannuelles des investissements (PPI) et que, tout d'un coup, ce soit la Métropole de Lyon qui se mette à financer les 40 postes qui sont aujourd'hui concernés avec, éventuellement, pas le même type de qualification pour, demain, la politique métropolitaine ou pour la politique de la Ville de Lyon.

Alors, c'est pour cela, mes chers collègues, que je ne mettrai pas aux voix ce vœu. Il y a par contre, pour la définition du futur de la politique métropolitaine, une commission des affaires sociales qui a examiné ce type de problème. Et moi, je considère que les commissions que nous avons sont les meilleurs endroits pour pouvoir débattre du type de politique que nous voulons mener mais en voyant bien évidemment toutes les données, les données sociales, les données financières et, à un moment donné, il faudra faire des arbitrages entre tout cela.

Voilà, mes chers collègues, nous en avons terminé.

Je vous redonne la parole mais il n'y aura pas de mise aux voix.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : J'ai entendu votre réponse. Trois remarques simplement.

Premièrement -et je le dis pour mes collègues non Lyonnais, peut-être moins bien informés-, quand le débat a eu lieu à la Ville de Lyon, il nous a été répondu que ce n'était pas de la compétence de la Ville de Lyon mais de compétence Etat et Métropole. Donc, quand nous avons le débat à la Ville, c'est de compétence Métropole, quand nous avons le débat ici, c'est de compétence Ville de Lyon. Comprenez qui pourra, en tout cas moi, je ne comprends pas !

Deuxièmement, en matière de protection de l'enfance, je suis bien d'accord avec vous, monsieur le Président, pour mettre en place un vrai plan d'intervention en matière de protection de l'enfance, c'est d'ailleurs pour cela que le GRAM, force de propositions, a proposé il y a quelques mois une conférence de consensus sur cette question-là et nous attendons toujours la réponse sur l'organisation d'une telle conférence pour pouvoir définir des grands axes de politique métropolitaine en matière de protection de l'enfance.

Et puis je vais tout de même vous dire quelque chose pour terminer : si l'on veut qu'il n'y ait ni confusion ni ingérence entre les Communes et la Métropole, alors il ne faut pas, par exemple, que le DGS de la Métropole soit aussi le DGS de la Ville de Lyon, il ne faut pas aussi rassembler les services protocole, des assemblées. Il faut aller jusqu'au bout dans notre argument et peut-être aussi -et vivement 2020 !- ne faut-il pas que le Maire de Lyon soit Président de la Métropole ou vice-versa.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous en avons terminé mes chers collègues.

*(La séance est levée à 19 heures 15).*

---

---

**Annexe (1/17)**

Compte administratif 2014 (dossiers n° 2015-0382 et 2015-0383)  
Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brumm

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

**CONSEIL DE LA METROPOLE DU 29 JUIN 2015**

**GRANDLYON**



# I. Les crédits de fonctionnement

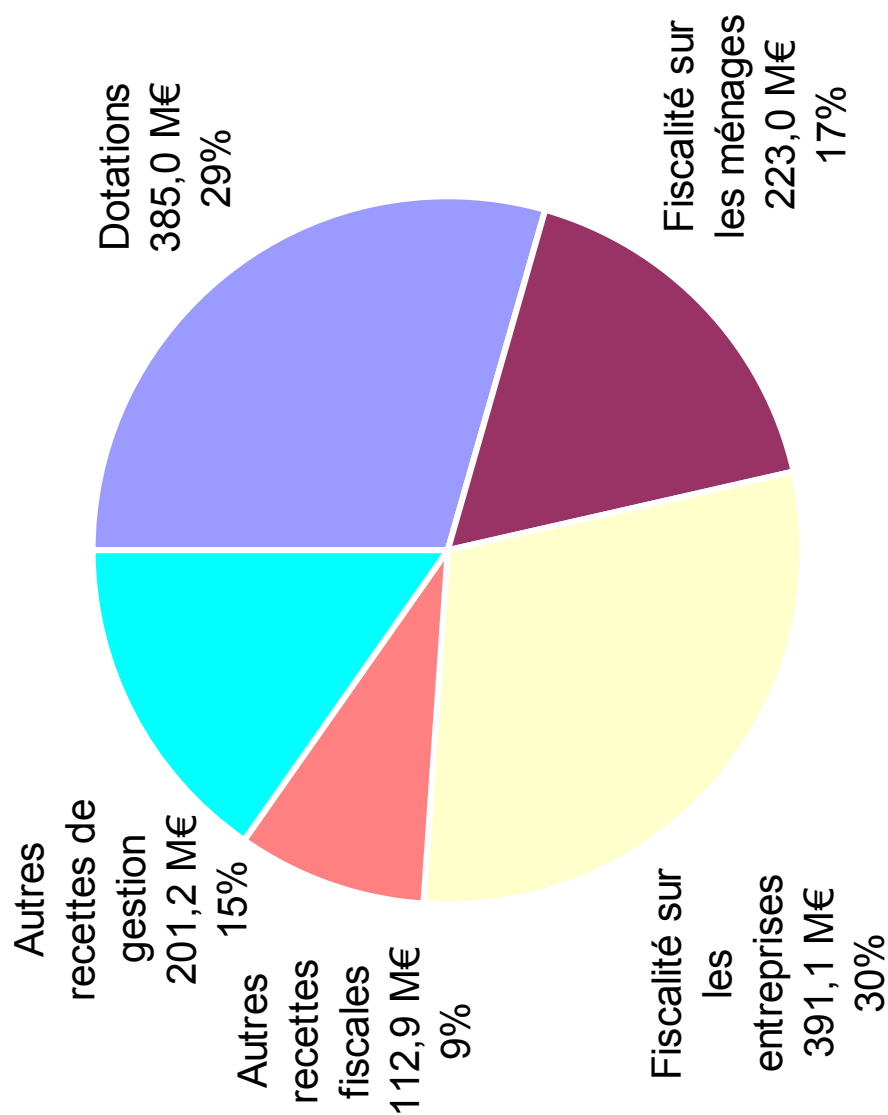


## Annexe (3/17)

# Recettes de fonctionnement

## Baisse des dotations de 15,8 M€

Mouvements réels  
Budget principal  
1 313,3 M€

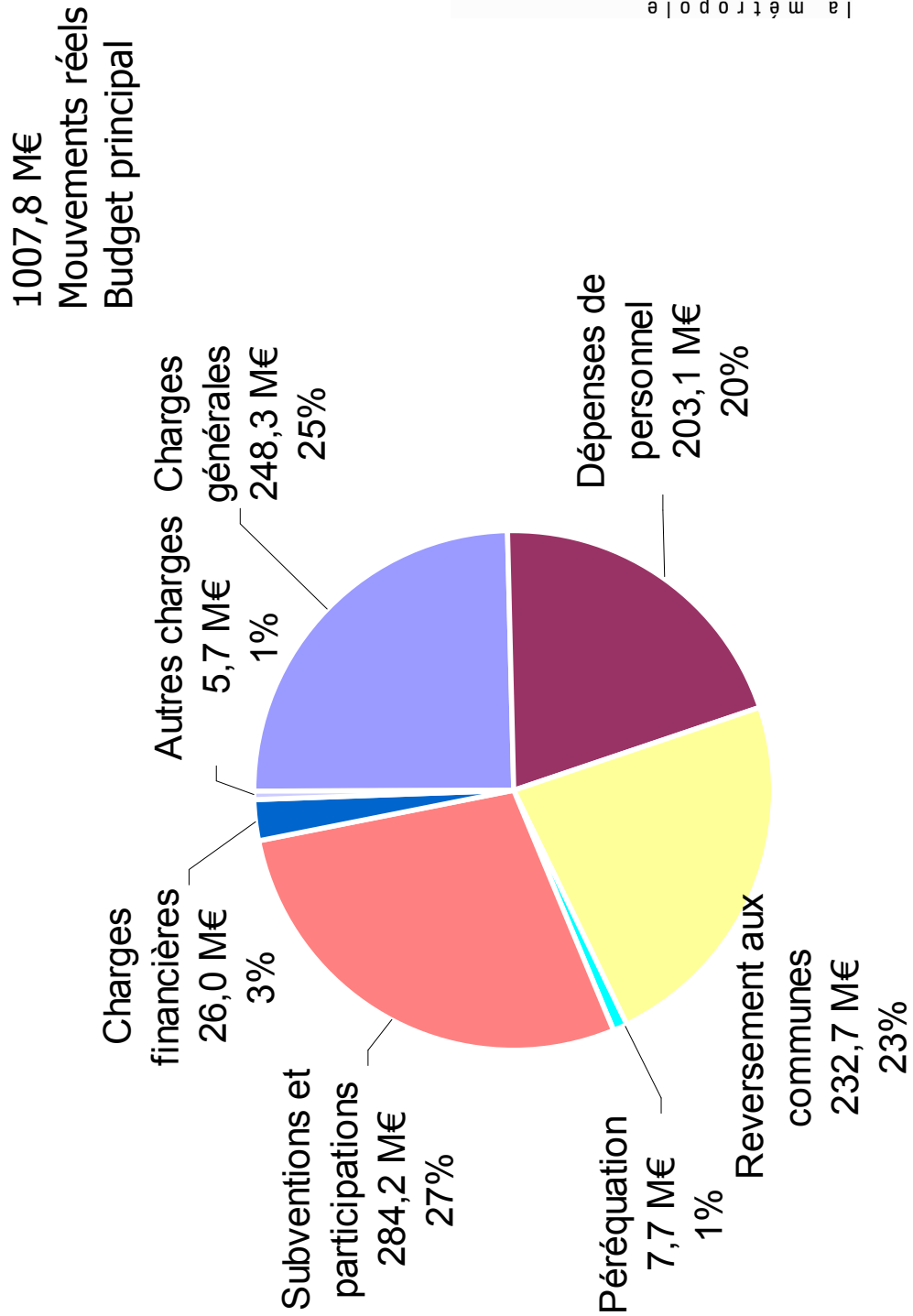


la métropole  
**GRAND LYON**

## Annexe (4/17)

# Dépenses de fonctionnement

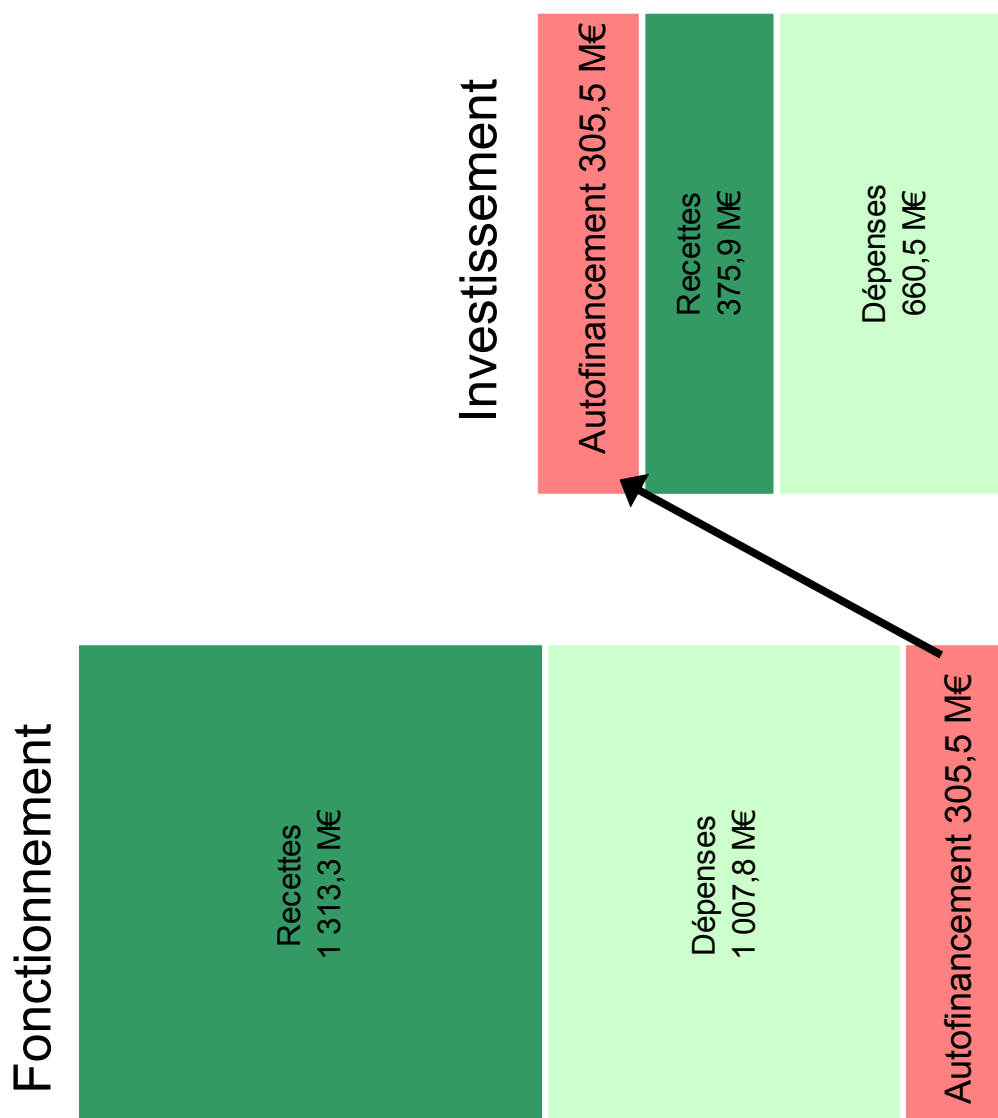
## Evolution contenue à + 0,7%



## Annexe (5/17)

# Autofinancement CA 2014

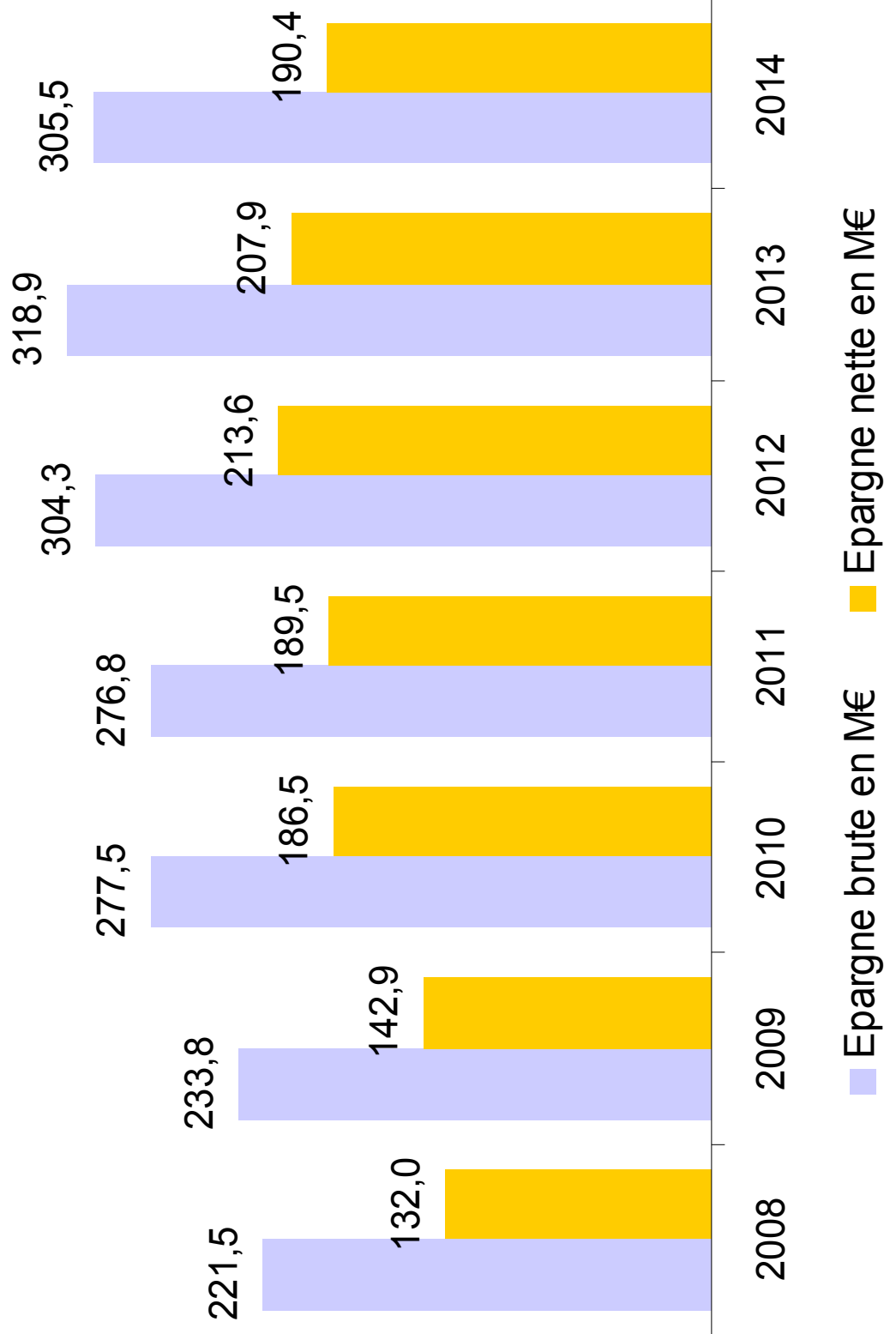
Mouvements réels  
Budget principal





## Annexe (6/17)

## L'évolution de l'autofinancement brut et net



Annexe (7/17)



7

## II. La dette

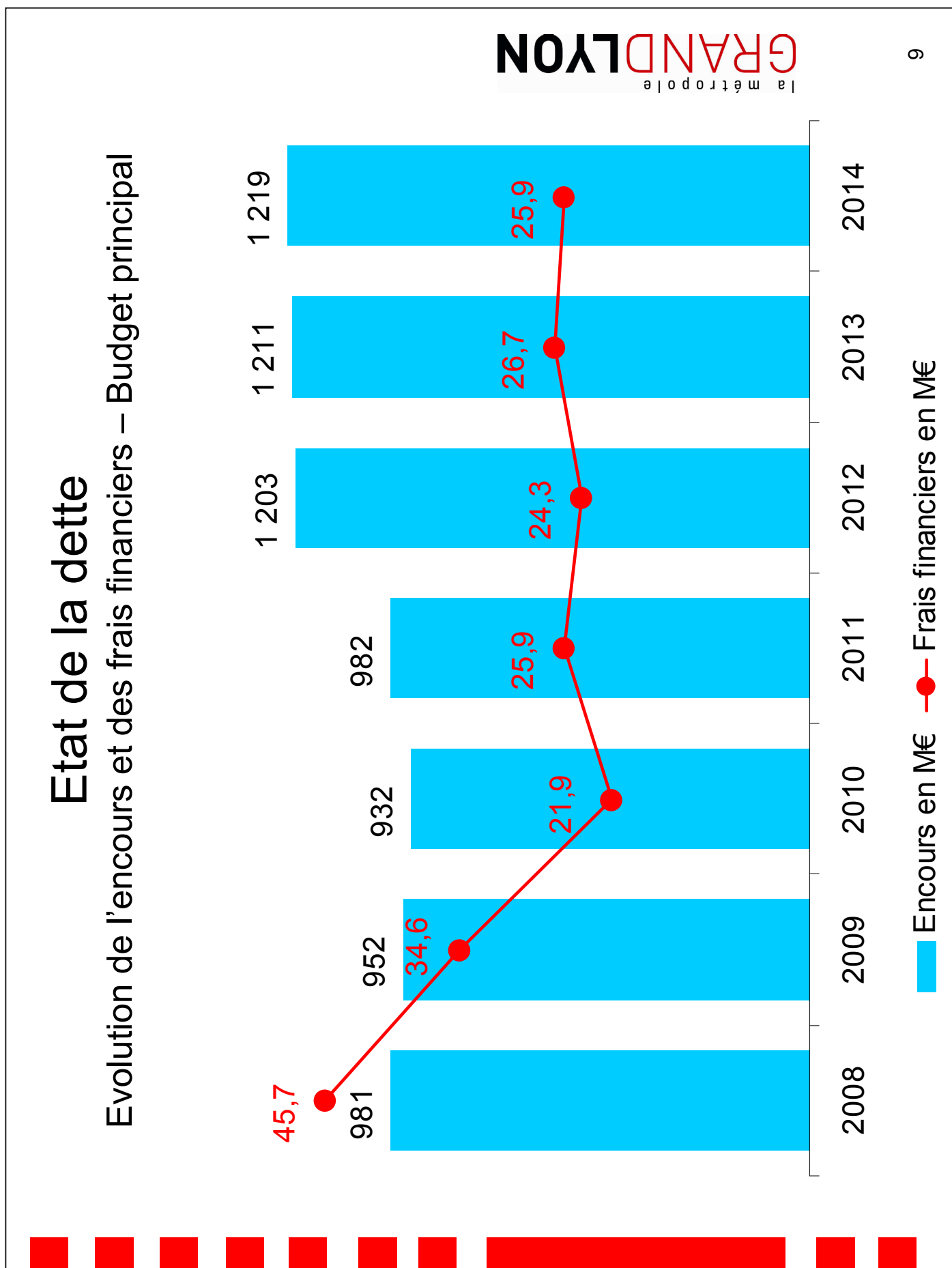


# La dette fin 2014 : un endettement limité et sain

## Budget principal

- Capital restant du au 31/12/2014 : 1 219 M€
- Taux moyen de la dette : 2,16%
- Répartition équilibrée de la dette : taux fixe : 58%,  
taux variable : 42%
- Durée résiduelle moyenne : 12 ans 4 mois
- Nombre de contrats : 82
- 98,6% classé en A1 selon la charte Gissler et 1,4% classé en B1
- Capacité de désendettement : 3 ans et 9 mois.

## Annexe (9/17)

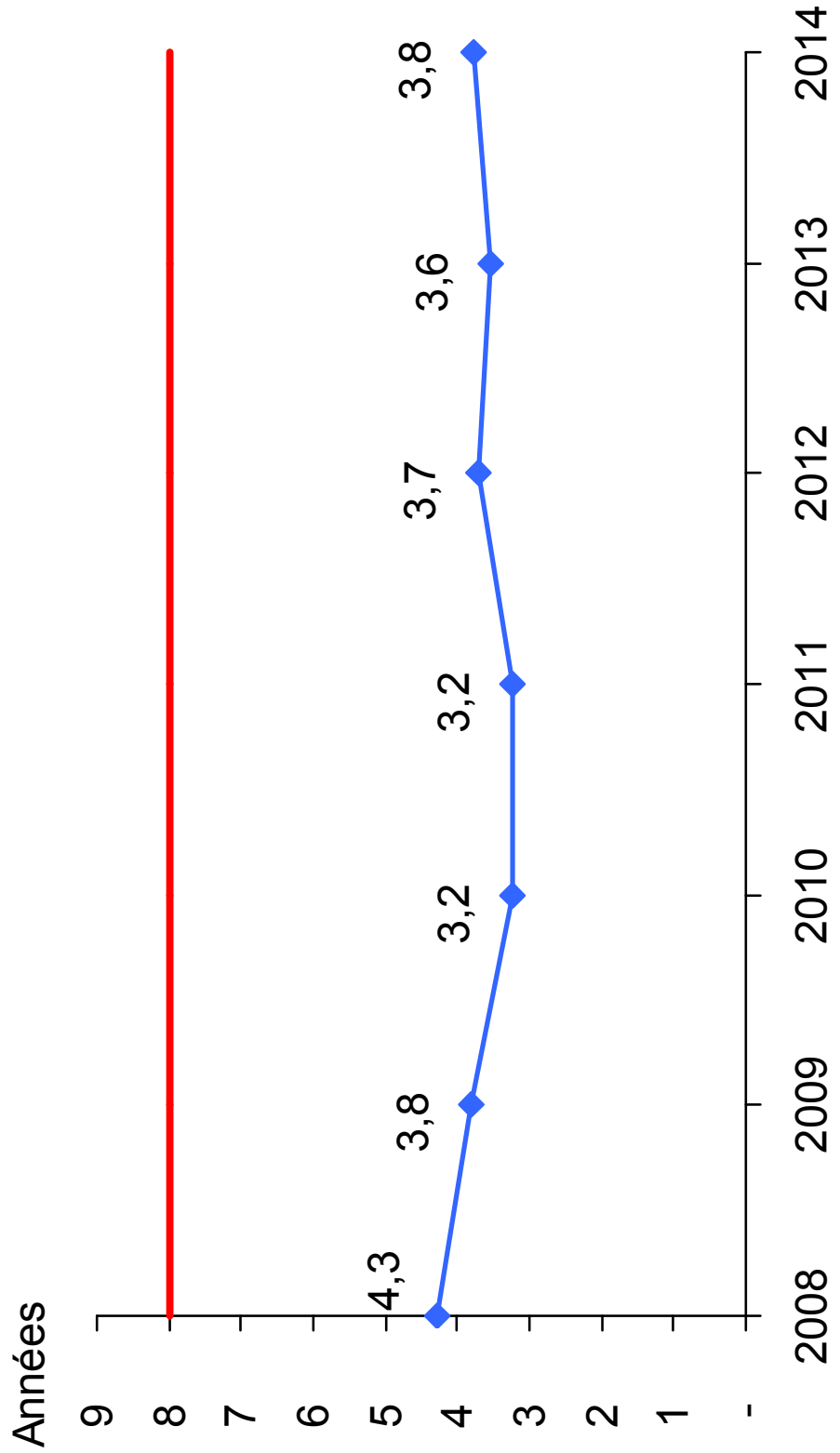


Annexe (10/17)

# Etat de la dette

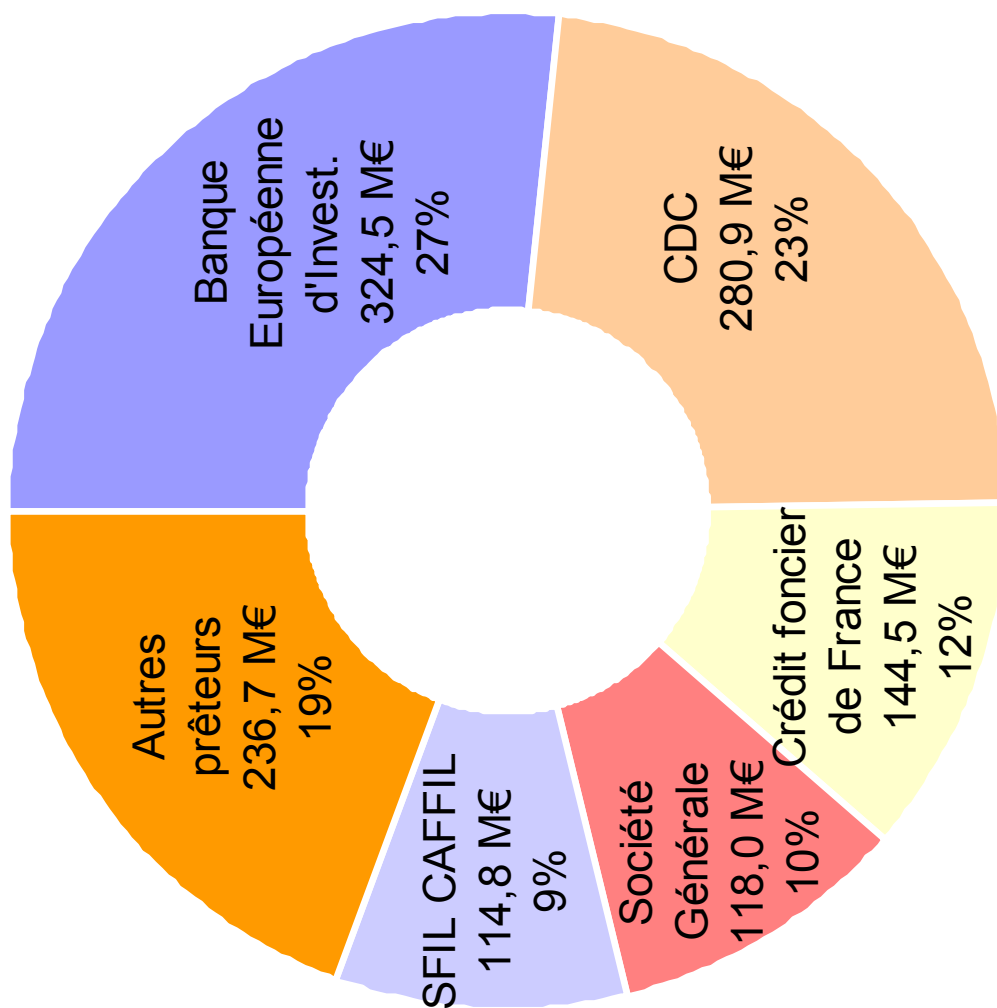
Evolution de la capacité de désendettement – Budget principal

Une capacité de désendettement préservée



## Etat de la dette

Répartition de la dette par prêteur – Budget principal



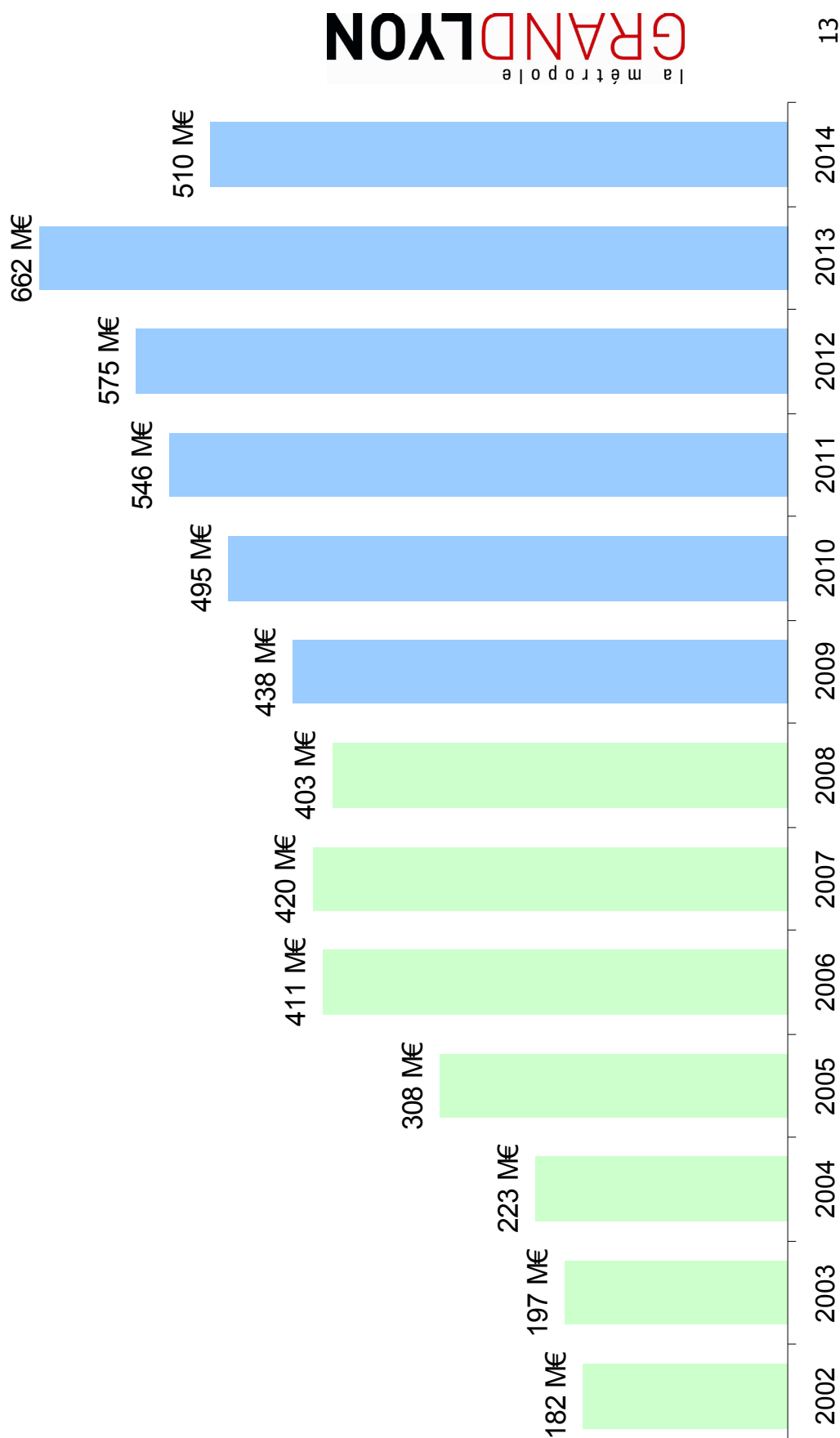
### III. Les crédits d'investissement



## Annexe (12/17)

# Un rythme soutenu des dépenses d'équipement

## Evolution des dépenses réelles tous budgets PPI



la métropole  
**GRAND LYON**

13



## Annexe (14/17)

## Une PPI réalisée historiquement

en M€	Mandat 2002-2008	Moyenne/an
Budget principal	1 907	272
Tous budgets	2 144	306

la métropole  
**GRAND LYON**

en M€	Mandat 2009-2014	Moyenne/an
Budget principal	2 778	463
Tous budgets	3 226	538

## Annexe (15/17)

## Stock d'AP au 31 décembre 2014

Montants réels tous budgets en M€	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser sur AP au 31-12-2008	1 170,3	360,9
+ AP 2009-2014	2 956,8	425,8
= Stock d'AP au 31-12-2014	4 127,1	786,7
- CP réalisés 2009-2014	3 226,3	558,0
Reste à réaliser sur AP au 31-12-2014	900,8	228,7

Tous budgets

15

## Annexe (16/17)

## Recettes d'investissement tous budgets – hors emprunt

336,9 M€ de recettes d'investissement dont :

- Subventions d'équipement reçues : 56,5 M€
- Produit des amendes de police : 24,5 M€
- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 59,9 M€
- Taxes d'urbanisme : 13,9 M€

## En conclusion

Une situation financière très satisfaisante :

- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées : + 0,7 %
- Un très bon niveau d'autofinancement : 305 M€
- Un encours de dette stable : 1,2 Md €
- Une capacité de désendettement exemplaire :  
3 ans 9 mois
- Des dépenses d'équipement volontaristes : 510 M€  
tous budgets

**Un héritage solide pour la Métropole**

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 21 septembre 2015.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb

Elsa Michonneau

---

---

Proposition de vœu déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)  
relatif à l'appel à projets "Internats de la réussite"



Séance publique du Conseil Métropolitain du 29 juin 2015

**Vœu appel à projets « internats de la réussite »**

La Métropole, nouvelle collectivité à part entière, à en responsabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 les compétences en matière de protection de l'enfance et de gestion des collèges.

Dans le cadre de ces nouvelles compétences légales, le 5 juin dernier, les personnels de l'Internat Favre ont fait passer aux élu.e.s de la Métropole un projet de réponse au premier appel à projets de l'Etat pour le programme d'investissement d'avenir « Internats de la réussite ».

Ce projet pourrait ainsi concerner 120 enfants de 6 à 16 ans issus des territoires prioritaires de la Métropole (contre actuellement 60 enfants de 6 à 13 ans résidant uniquement à Lyon).

Les élu.e.s du GRAM tiennent à souligner l'importance, le professionnalisme et la qualité du travail réalisé par le personnel de l'Internat pour la constitution de ce dossier, et le remercient d'avoir attiré l'attention des élu.e.s sur ce premier appel à projets de l'État.

**Notre vœu porte sur la constitution d'un groupe de travail qui pourrait examiner l'appel à projets de l'État d'une part, la proposition soumise à la Métropole par les personnels et organisations syndicales d'autre part.**

Lyon, le 25 juin 2015

**Nathalie Perrin-Gilbert**

Présidente du groupe des élu.e.s du GRAM